

CRTE

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Pays Dunois

Convention Cadre 2021-2025

SOMMAIRE

PREAMBULE	4
1 OBJET DU CONTRAT	4
1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE SIGNATAIRE ET DE SES DISPOSITIFS EN COURS	5
1.1.1 <i>Présentation du territoire</i>	5
1.1.2 <i>Présentation des dispositifs</i>	6
2 AMBITION DU TERRITOIRE DU PAYS DUNOIS.	7
3 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	8
4 LE PLAN D'ACTION	9
4.1 INTEGRATION DES CONTRACTUALISATIONS ET PROGRAMMES DE L'ÉTAT	9
4.2 VALIDATION DES ACTIONS	9
4.3 PROJETS ET ACTIONS EN MATURATION	10
4.4 LES ACTIONS DE COOPERATION INTERTERRITORIALE	10
4.4.1 <i>Une coopération historique avec la Communauté de communes Cœur de Beauce</i>	11
4.4.2 <i>Une coopération avec le Vendômois à conforter</i>	12
4.4.3 <i>Le comité d'itinéraire Vallée du Loir à Vélo : une coopération extra régionale</i>	15
5 MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE	15
6 ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES	15
6.1 DISPOSITIONS GENERALES CONCERNANT LES FINANCEMENTS	15
6.2 LE TERRITOIRE SIGNATAIRE	16
6.3 L'ÉTAT, LES ETABLISSEMENTS ET OPERATEURS PUBLICS	16
6.4 ENGAGEMENTS DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE	17
6.5 ENGAGEMENTS DES OPERATEURS PUBLICS	17
6.5.1 <i>La Banque des Territoires</i>	17
6.6 MOBILISATION DES CITOYENS ET DES ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES	18
6.6.1 <i>Le conseil de développement du Pays Dunois</i>	18
6.6.2 <i>Le Groupe d'action Local Beauce Dunois</i>	19
6.6.3 <i>Les implications citoyennes en devenir et à développer</i>	19
6.7 MAQUETTE FINANCIERE	19
7 GOUVERNANCE DU CRTE	20
7.1 LE COMITE DE PILOTAGE	20
7.2 LE COMITE TECHNIQUE	20
7.3 L'ARTICULATION AVEC LES AUTRES INSTANCES LOCALES DE SUIVI DES PROJETS	20
8 SUIVI ET EVALUATION DU CRTE	21
9 RESULTATS ATTENDUS DU CRTE	21
10 ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU CRTE	21
11 EVOLUTION ET MISE A JOUR DU CRTE	21
12 RESILIATION DU CRTE	21
13 TRAITEMENT DES LITIGES	22

ANNEXE 1 : PRESENTATION ET ENJEUX DU TERRITOIRE DU PAYS DUNOIS (COMMUNAUTES DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN ET DU BONNEVALAIS).	24
ANNEXE 2 : LE PROJET DE TERRITOIRE ET SES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	35
ANNEXE 3 – FICHES ACTIONS (COURT TERME 2021-2022)	41
ANNEXE 4 – FICHES PROJETS	75
ANNEXE 5 – TABLEAUX ET SCHEMAS DE SYNTHESE DU CRTE	78
5-1 MAQUETTE FINANCIERE (EXPORT DU TABLEAU DEPOSE SUR LA PLATEFORME)	78
5-2 LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE DANS LE CRTE DU PAYS DUNOIS	80
5-3 INDICATEURS DE SUIVI	81
ANNEXE 6 – CONTRIBUTION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET OPERATEURS	86
6.1 LA BANQUE DES TERRITOIRES, UN ACTEUR MAJEUR DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS TERRITORIAUX	86
6.2.1 <i>Principales missions de la Caisse des Dépôts</i>	86
6.2.2 <i>Contribution au plan de relance</i>	86
6.2.3 <i>Rappels sur les modalités d'intervention de la Banque des territoires pour accompagner les projets locaux</i>	86

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire du Pays Dunois

ENTRE

Le Pays Dunois

Représenté par Hugues d'AMECOURT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 30 septembre 2021,
Ci-après désigné par « le Pays Dunois »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Françoise SOULIMAN,
Ci-après désigné par « l'État » ;

La Région Centre-Val de Loire,

Représentée par François BONNEAU,
Ci-après désignée par « la Région » ;

Le Groupe de la Banque des Territoires

Représenté par Sophie FERRACCI,
Ci-après désignée par « la Banque des Territoires »,

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

Joel GIRAUD, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ruralité

Philippe VIGIER, Député d'Eure-et-Loir

Fabien VERDIER, Président de la communauté de communes du Grand Chateaudun

Joel BILLARD, Président de la communauté de communes du Bonnevalais

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

En région Centre Val de Loire, les CRTE sont pleinement reconnus comme des dispositifs permettant la déclinaison des priorités du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, qui prévoit en son article V : « L'atteinte des objectifs du CPER 2021-2027 Centre Val de Loire nécessite que les territoires se saisissent de ces politiques pour porter des projets de territoire transversaux, cohérents et ambitieux.

Pour ce faire, l'Etat et le Conseil régional s'engagent à accompagner, en association avec les Conseils départementaux volontaires, la déclinaison territoriale du CPER à travers des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ces CRTE ont vocation à décliner l'accord régional de relance signé par l'Etat et le Conseil régional, qui se traduit par des moyens financiers renforcés sur la période 2021-2022 ».

La Région Centre-Val de Loire étant engagée de longue date dans une politique de soutien aux programmes territoriaux et développement intégré et durable, une synergie entre les CRTE et les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) initiés par le Conseil régional est recherchée afin d'optimiser l'articulation des financements.

1 Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n ° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays Dunois autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

En particulier, en Centre Val de Loire, le programme d'actions est articulé avec le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (en cours ou en préparation), qui constitue le principal levier d'intervention de la Région en direction des territoires pour appuyer leurs projets notamment autour des mutations économiques, de mieux-être social, de revitalisation de l'armature urbaine, et de transition énergétique et écologique.

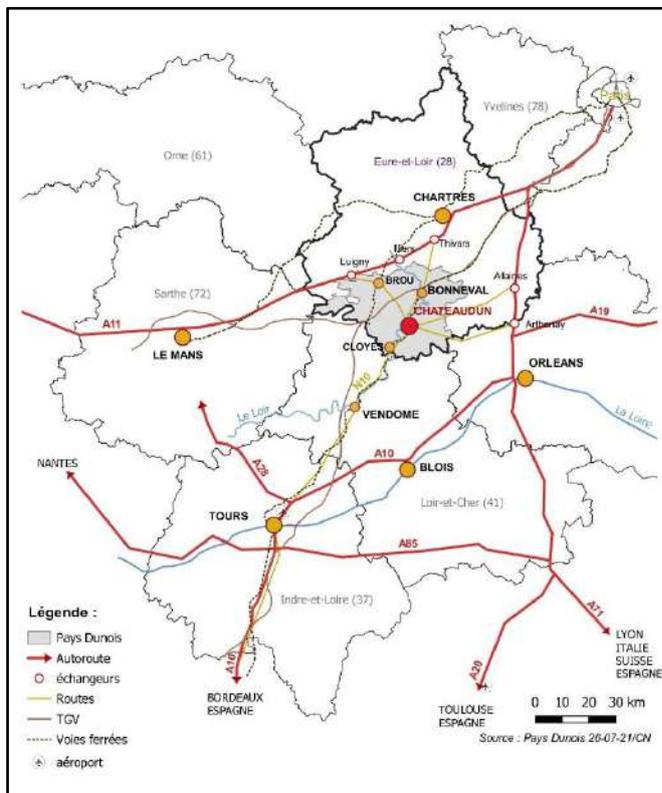
1.1 Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire du Pays Dunois et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

1.1.1 Présentation du territoire

Situé au sud du Département de l'Eure-et-Loir, le Pays Dunois s'inscrit à la rencontre de plusieurs éléments géographiques : la Beauce, le Perche, le Perche-Gouët et la vallée du Loir. Ce qui procure une richesse considérable, gage d'attractivité du territoire. Cette diversité paysagère constitue un caractère fort de l'identité locale.

Le Pays Dunois est un territoire accessible et bien desservi par sa proximité avec la région parisienne et la gare TGV de Vendôme à 40 mn. Sa position centrale entre 6 agglomérations régionales (Chartres, Orléans, Le Mans, Alençon, Tours et Blois) lui confère une situation privilégiée. Carrefour stratégique, le Pays Dunois, terre de savoir-faire, est un territoire homogène et équilibré entre Châteaudun, sa ville principale, Bonneval au nord, Cloyes-les-Trois-Rivières au sud et Brou et la commune nouvelle d'Arrou à l'Ouest.



Au 1er janvier 2021, le Pays Dunois comptabilise une population de 52 819 habitants (Statistiques INSEE Population municipale) répartis sur une superficie de 1 127.2 km².

Selon les dernières statistiques INSEE, la démographie du territoire a évolué légèrement à la hausse avec 894 habitants de plus entre 2008 et 2018 et 61 habitants supplémentaires entre 2018 et 2019. Cependant depuis deux ans, le territoire connaît une décroissance (-165 habitants entre 2019-2020 et - 496 habitants entre 2020 et 2021)

A l'échelle du territoire, on recense :

- 1 commune de plus de plus de 12 500 habitants : Châteaudun,
- 2 communes de plus de 5 000 habitants : Cloyes-les-Trois-Rivières et Bonneval,
- 2 communes de plus de 3 000 habitants : Brou et Commune nouvelle d'Arrou
- 8 communes entre 3 000 et 1 000 habitants : La Chapelle du Noyer, Marboué, Saint Denis-lanneray, Yèvres, Dangeau, La Bazoche-Gouët, Unverre et Villemaury.

Il dispose d'une armature territoriale qui est répartie en différents pôles (*sources : PADD du SCoT Pays Dunois*) :

- **Un Pôle centre** : Châteaudun et son aire urbaine (Saint Denis-Lanneray, Jallans, La Chapelle du Noyer, Marboué, Donnemain-Saint-Mamès) ;
- **Des Pôles relais** : Bonneval, Cloyes-les-Trois-Rivières, Brou, commune Nouvelle d'Arrou ;
- **Des Pôles de proximité** : La Bazoche-Gouët, Yèvres, Sancheville, Alluyes, Dangeau, Unverre, Le Gault-Saint-Denis ;

La répartition spatiale des polarités identifiées permet de couvrir l'ensemble du territoire réduisant ainsi les distances à parcourir pour satisfaire les besoins fondamentaux des ménages : emplois, logements, achats, loisirs, espaces naturels et récréatifs, équipements de proximité.

Le bassin de vie de Châteaudun est tourné principalement vers les secteurs de l'industrie, la santé et l'action sociale. L'industrie, qui représente 22% des effectifs du bassin contre près de 19% en région, est dominée par trois secteurs majeurs : le « caoutchouc-plastique », les « machines et équipements », et enfin la « métallurgie ». La part du secteur « santé, action sociale » est élevée (19,6% des effectifs du bassin) par rapport à la moyenne régionale (14,3%). Elle s'explique en partie par la présence des centres hospitaliers de Bonneval et de Châteaudun, et de ses maisons de retraite, ainsi que du service d'aide à domicile Schweitzer et de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail La Brouaze.

20 zones d'activités (ZA) à vocation économique sont répertoriées sur le bassin de vie. La superficie totale des parcs d'activités du territoire est d'environ 424 hectares. Un peu plus de 76 hectares et 24 locaux sont aujourd'hui disponibles pour accueillir de nouvelles activités dans les prochaines années. L'offre en immobilier d'entreprise s'est récemment enrichie dans le bassin de vie avec la construction de pépinières, hôtels d'entreprises, ateliers relais ou encore la réhabilitation de friches (site de Laganne). La reconversion économique et le démantèlement progressif des sites militaires laissent de nombreuses friches à requalifier (GSP, ex-ETAMAT, EAR 279). Ces bonnes capacités foncières (22% de foncier disponible) et d'accueil permettent de proposer une offre diversifiée et adaptée auprès d'éventuels investisseurs (différentes tailles de parcelles, des Z.A. à vocations spécifiques).

Pour plus de détails, cf annexes 1 et 2.

1.1.2 Présentation des dispositifs

Les dispositifs en cours sur le territoire du Pays Dunois sont les suivants :

Contrats-Dispositifs	Porteurs	Avancement
Contrat Régional de Solidarité Territoriale	Pays Dunois	Contrat 2018-2024 signé Bilan à Mi-Parcours en cours, signature pour fin 2021, début 2022
Contrat de Ruralité	Pays Dunois	Convention cadre 2019-2021 signé 2 Avenants financiers 2019 et 2020 signés Avenant financier 2021 en cours
Programme Européen Leader	Pays Dunois et Communauté de communes Cœur de Beauce	Convention 2016-2022 Avenant de prolongation jusqu'en 2023 signé
Projet Alimentaire Territorial Beauce Dunois	Pays Dunois et Communauté de communes Cœur de Beauce	Labélisation de niveau 2, PAT en émergence En attente de la convention cadre
Territoire d'Industrie Vallée de loir	Communautés de communes du Grand Châteaudun, du Bonnevalais et Territoires Vendômois	Protocole d'accord 2019-2022 signé En attente de la convention
Contrat Territorial de Bassin	SMAR Loir 28	Convention cadre signée pour 2020-2022
Contrat Territorial de Santé	CPTS Sud 28	Contrat signée en en 2018
Contrat de Revitalisation Site Défense EAR 279	Châteaudun et Grand Châteaudun	Convention cadre 2019-2023 signée Avenant en cours
Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat	Grand Châteaudun	Convention cadre 2020-2025 signée
PIG amélioration de l'habitat du bonnevalais	Communauté de communes du Bonnevalais	Convention 2019-2024 signée
Opération de Revitalisation Territoriale	Châteaudun	Convention signée de 2020-2025
Protocole Bourg Centre	Bonneval	Convention cadre 2019-2022 finalisée
	Cloyes les Trois Rivières	Convention cadre 2019-2022 signée
	La Bazoche Gouet	Convention cadre 2019-2022 finalisée
	Commune Nouvelle d'Arrou	Convention cadre 2019-2022 en attente
	Brou	Convention d'étude globale de revitalisation signée
Petite Ville de Demain	Cloyes les Trois Rivières	Convention cadre 2020-2026 en cours
	La Bazoches en Gouet	Convention cadre 2020-2026 en cours
	Brou	Convention cadre 2020-2026 en cours
France Services	Bonneval	Labelisée en octobre 2021
	Cloyes les Trois Rivières	Labelisée en janvier 2021
	Commune Nouvelle d'Arrou	Projet de création
	Brou	Labelisée en avril 2021
SCOT Pays Dunois	Pays Dunois	Approbation 25/01/2018
PLUI du Dunois	Communauté de communes du Grand Châteaudun	Approbation en 2019
PLUIH du Grand Châteaudun	Communauté de communes du Grand Châteaudun	En cours
PCAET	Communauté de communes du Bonnevalais	Diagnostic réalisé, Pas de suite sur le programme d'actions car non obligatoire
	Communauté de communes du Grand Châteaudun	Diagnostic réalisé, programme d'actions en cours

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

2 Ambition du territoire du Pays Dunois.

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire, en cohérence avec le projet de territoire ayant nourri les contractualisations déjà existantes (Contrat de ruralité, CRST...). Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

• **Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé du Pays Dunois :**

Le Projet de Territoire Du Pays Dunois expose le projet politique porté par les élus du Pays Dunois en matière de développement et d'aménagement du territoire. Véritable instrument de mise en cohérence des politiques publiques, il est la déclinaison du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT validé en janvier 2018. Il fixe les grands objectifs que doivent poursuivre les politiques locales en matière d'habitat, de mobilité, d'environnement, d'économie... pour les 15 à 20 prochaines années.

Produit par les élus, les acteurs institutionnels et la société civile lors de l'élaboration du SCoT, le projet de territoire est le fruit d'une démarche de dialogue et de coopération sans précédent repris et mis à jour en 2021 lors de l'élaboration du CRTE.

Ces grands objectifs sont ensuite traduits dans les différentes politiques contractuelles à travers des actions plus concrètes. Il définit ainsi des espaces prioritaires à protéger ou la manière de maintenir les équilibres entre espaces urbains, agricoles et naturels...

Ces dernières années, le territoire a subi des bouleversements mettant en péril son attractivité.

Le départ de grandes entreprises pourvoyeuses de nombreux emplois, Flextronics et Axereal, ont eu un impact important sur le bassin de vie et d'emplois de Châteaudun.

La Base Aérienne (BA) 279 devenue Élément Air Rattaché 279 à la BA de Bricy en juillet 2014, a vu ses effectifs militaires se réduire dans le cadre d'une restructuration des services et de la représentation de l'armée sur le territoire allant jusqu'à la fermeture de celle-ci fin 2021. Pour pallier les conséquences économiques et démographiques de ces décisions, le territoire a bénéficié, depuis 2015, de 2 Contrats de Redynamisation du Site de Défense (CRSD), co-signé par l'Etat, les collectivités locales et groupements de communes afin de recréer un volume d'emplois et une dynamique économique comparable.

La décision de la Haute Autorité de Santé de fermer le service maternité de l'hôpital de Châteaudun en mai 2018, suivie de l'annonce de la fermeture définitive de l'EAR en 2021, ont été de nouveaux coups durs pour le territoire.

Malgré ces difficultés, le territoire a toujours su rebondir et se réorganiser grâce aux programmes mis en œuvre en développant le Très Haut Débit, des services dans le sport, la culture, ou encore à destination des seniors et de la petite enfance.

Les grands enjeux de ce projet de territoire sont :

- d'innover dans la modernité grâce à l'opportunité qu'offre le développement des usages numériques et la transition écologique et environnementale dans toutes les dimensions : économie, santé, tourisme, société... ;
- de s'appuyer sur les ressources traditionnelles liées à l'agriculture et sur les savoir-faire reconnus de ce territoire,
- de rendre plus attractif ce territoire en pleine mutation écologique et sociologique. Elément positif dans sa palette d'atouts incontestables, celui du développement touristique saura lui conférer rayonnement et dynamisme.

La priorité du projet de territoire reste un soutien important à l'investissement en particulier pour renforcer le tissu économique mais également pour répondre à la transition écologique et énergétique. Cela permettra aussi de conserver un niveau d'investissement public élevé, seul garant d'une amélioration des services publics apportés à la population.

S'inscrivant dans la démarche du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), qui est le document de référence pour l'aménagement territorial régional à moyen et long termes (2030 et 2050), le projet de territoire du Pays Dunois permet de contribuer à plusieurs objectifs de la Région Centre - Val de Loire, et plus précisément à :

- renforcer les fonctions de centralité des pôles urbains et ruraux,
- développer les coopérations entre les territoires et les réseaux thématiques
- diviser par 2 la consommation foncière,
- recycler au maximum les friches et logements vacants,
- couvrir 100% du territoire en THD en 2025,
- Améliorer et diversifier les services pour les jeunes apprenants et actifs sur le territoire,
- Rénover les logements sociaux et concevoir des logements évolutifs, adapté aux demandes sociétales et environnementale à des prix abordables,
- Réduire la consommation énergétique des bâtiments,
- Elever la part modale du vélo et réduire la part de la voiture individuelle solo et la consommation énergétique dans les transports,
- Maintenir l'amélioration des liaisons ferroviaires, voyageurs et fret,
- Contribuer et accompagner les conversions en agriculture biologique,
- Conforter les productions respectueuses de la nature et créatrice de valeur ajoutée,
- Encourager la production d'énergie renouvelable par les acteurs locaux,
- Agir pour l'amélioration de la qualité de l'air,
- Inscrire les opérations d'aménagement dans la continuité des caractéristiques paysagères et patrimoniales locales,
- devenir une Région à Biodiversité positive,
- accroître la compétitive et réduire l'empreinte écologique des secteurs clés du territoire,
- réduire le gaspillage alimentaire, les déchets ménager et du BTP,

L'intégralité du Projet de Territoire du Pays Dunois est exposée en annexe 2.

3 Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 30 septembre 2021 :

- **Orientation 1** : Le développement de l'offre de services à la population, de logements réhabilités et adaptés, des conditions globales d'accueil de populations nouvelles **afin d'améliorer la qualité de vie au quotidien pour tous**,
- **Orientation 2** : Mettre en réseau la ville-pôle de Châteaudun et les bourgs-centre aux côtés des plus petites communes pour **renforcer l'équilibre territorial** en matière de commerces, de services, de politiques de déplacements et de valorisation des paysages,
- **Orientation 3** : Créer les conditions pour conforter et accueillir de nouvelles activités économiques, promouvoir un développement commercial garant des complémentarités centre-périphéries, affirmer une identité touristique et conforter le rôle de l'agriculture sur le territoire dans le but de **générer une nouvelle dynamique économique et sociale**,

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives intégrer au projet de territoire, jointes en annexe 2. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4 Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

- Les programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...) ;
- Les contrats de l'Etat transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;
- L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Lors de la préparation du CRTE, le territoire a fait le choix de ne pas intégrer les différentes contractualisations et programmes cités dans la partie 1.1.2. Cependant chaque structure porteuse et membre du COPIIL CRTE s'est engagée à mettre en place des stratégies et des actions qui soient en adéquation avec le projet de territoire et à la stratégie déclinée dans ce CRTE.

Le Pays Dunois étant la structure porteuse du CRTE, il devra donc être associé à la définition et la mise en œuvre de toutes les stratégies émanant du territoire.

4.2 Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action en annexe 3 et des fiches projet en annexe 4.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;

- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3 Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4 Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarités entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Dès sa création, le Pays Dunois a souhaité être un territoire de coopération. En effet, dans les années 80, la présence d'associations de développement local à vocation touristique et économique (comité de bassin d'emplois, Pays d'accueil de la Haute Vallée du Loir) a joué un rôle majeur pour le sud de l'Eure-et-Loir, dans

l'émergence de territoires organisés et dans le développement d'un esprit de travail en coopération avec ses voisins. Ces structures ont forgé une culture du « partenariat de projets », associant collectivités, monde associatif, entreprises, élus locaux, syndicats et partenaires privés et surtout ouvert au-delà des limites administratives pour répondre aux besoins des habitants et de ses acteurs du bassin de vie de Châteaudun.

Depuis 25 ans, les politiques de développement menées sous l'impulsion de l'Union Européenne, de l'Etat, du Conseil régional Centre-Val de Loire et du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir ont contribué à renforcer ce travail en réseau en dégagant des stratégies de développement et des programmes cohérents d'actions autour du développement économique et touristique, de la vie sociale, du renforcement de la vie culturelle, des activités de sports et loisirs et de l'émergence intercommunale

4.4.1 Une coopération historique avec la Communauté de communes Cœur de Beauce

Depuis 20 ans maintenant, le Pays Dunois et le Pays de Beauce devenu **Communauté de communes Cœur de Beauce** en janvier 2017 travaillent de manière très étroite sur différents sujets. Cette coopération s'est intensifiée et structurée grâce à la contractualisation avec l'Union européenne. En 20 ans, ce sont 3 programmes LEADER qui ont été animés sur ces deux territoires avec pas moins de 400 dossiers de demandes de subventions répondant à des orientations stratégiques partagées autour de la culture (stages de découverte artistiques et spectacles itinérants, Euro Land Art, Le Prix du Manuscrit de la Beauce et du Dunois...), du tourisme (Route du Blé en Beauce, Pass découverte...), de l'environnement (Trame Verte et Bleue en commun, Etudes ZPS Beauce Vallée de la Conie, étude biodiversité sur la Conie).

Cette coopération s'est une nouvelle fois renforcée récemment grâce à la reconnaissance de ce territoire comme Projet Alimentaire de Territoire en émergence par le Ministère de l'Agriculture.

Le Pays Dunois et la Communauté de Communes Cœur de Beauce ont plusieurs gouvernances partagées (GAL Beauce Dunois, Copil TVB, Copil PAT Beauce Dunois, jurys du Prix du Manuscrit) ainsi que deux postes de chargés de mission mutualisés sur le programme LEADER et sur le PAT.

Le programme européen LEADER :

En 2015 et pour la troisième fois, ils font partie des 23 territoires lauréats de la Région Centre-Val de Loire en réaffirmant leur souhait de travailler ensemble pour mettre en œuvre un programme d'actions qui affiche une double priorité : celle de faire de ce territoire Beauce-Dunois une terre de modernité et d'innovation mais également une terre d'échanges et de mise en réseau. Tout l'enjeu est d'innover avec la multiplication des usages numériques dans toutes les dimensions : économie, tourisme, société... ; de s'appuyer sur les ressources traditionnelles liées à l'agriculture et de rendre plus attractif ce territoire en pleine mutation environnementale et sociologique.

C'est pour cette raison que les acteurs du territoire ont construit un programme d'actions qui répond à une véritable stratégie numérique : « Un e-territoire connecté aux idées d'avenir, aux usages numériques, aux partenariats » en s'appuyant sur l'innovation et en tenant compte des nouveaux emplois et nouvelles compétences.

Le GAL Beauce Dunois disposait initialement d'une enveloppe globale de 1 300 000 €. Avec la prolongation du programme jusqu'en 2022, le GAL bénéficie d'une enveloppe supplémentaire de 143 000€, ce qui porte l'enveloppe totale à 1 443 000€.

Une coopération en faveur de la transition écologique et environnementale

Dans le cadre de Natura 2000, réseau européen de sites naturels pour préserver la biodiversité tout en valorisant les territoires, le Pays Dunois et la communauté de communes Cœur de Beauce partagent la Zone de Protection Spéciale (ZPS) Beauce et vallée de la Conie. Elle a pour but de protéger et de gérer des espèces d'oiseaux sauvages considérées comme rares ou menacées, ainsi que leurs habitats naturels sur ce site de 71 753 ha. La chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir a été retenue comme opérateur local pour élaborer le document d'objectifs qui propose des actions de préservation fondées sur le volontariat. L'étude pour l'élaboration du DOCOB a été portée en 2009 par le Pays Dunois et le Pays de Beauce. Depuis, la mise en œuvre du programme d'actions et son animation est réalisée par l'association « Hommes et Territoires ».

Fort de cette première expérience dans le domaine de l'environnement, le Pays Dunois et la communauté de communes Cœur de Beauce ont poursuivi leur coopération pour le maintien et la restauration des continuités écologiques. C'est la démarche Trame Verte et Bleue (TVB) Beauce-Dunois. L'étude réalisée en 2014 avait pour objectif d'approfondir la connaissance et la cartographie de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du Pays Dunois et de la communauté de communes Cœur de Beauce par rapport à la Trame Verte et Bleue définie à l'échelle régionale (ancien SRCE, intégré depuis fin 2019 au SRADDET Centre-Val de Loire). Un programme d'actions y est également associé.

Fin 2019, dans le cadre de la TVB Beauce-Dunois, une nouvelle action a été lancée : une étude sur la vallée de la Conie pour 2020-2021. Cette étude, réalisée par le Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val de Loire (CEN CVL), est sur l'ensemble du linéaire de la vallée de la Conie (2 425 hectares).

En effet, la vallée de la Conie est identifiée dans la TVB comme réservoir et corridor écologique qui méritait des actions en faveur de son maintien et de sa restauration. Ainsi, cette étude permettra d'améliorer la connaissance et mettre en œuvre une stratégie d'intervention pertinente. Il est rappelé que la Vallée de l'Aigre avait bénéficié d'études similaires et qui ont été le préalable d'un beau projet écologique, touristique, culturel en cours de réalisation.

Une coopération dans le domaine du tourisme, de la culture :

Initié avec la Route du Blé en Beauce et au travers de leur programme Européen Leader, le pays et la communauté de communes ont toujours travaillé de manière très étroite et en collaboration sur leur stratégie touristique ayant conscience de mettre en avant une destination et non un territoire aux limites administratives non évocatrice pour les touristiques. La continuité et l'identification des itinéraires de randonnées notamment cyclables a été développés dans le cadre des programme Pays à Vélo respectifs.

La coopération entre sites touristiques (les moulins, Bateaux électriques de Bonneval, Maison du tourisme Cœur de Beauce, Musée de Loigny la Bataille, Musée des beaux-arts de Chateaudun...) s'est accentuée avec le Pass Découverte développé en 2014 par Pays Dunois lorsque celui-ci s'est ouvert aux sites de Cœur de Beauce en 2018. Cette extension a permis le développement de nouveaux partenariats et services et de nouveaux projets communs sont à l'étude notamment avec les moulins. La création de bourses touristiques communes par le Grand Chateaudun renforce le travail de partenariat entre les deux territoires.

Sur une idée originale de Jean-Claude Ponçon, écrivain du Dunois et sous l'impulsion du GAL Beauce Dunois, le Pays Dunois a décidé en 2004 de créer le « Prix du manuscrit » et le fonds « mémoire collective ». L'objectif initial de ce prix est de constituer un fonds « mémoire collective » à partir d'ouvrages et de témoignages non publiés qui restent généralement diffusés dans un cercle restreint.

C'est en 2007 que le Pays de Beauce (devenue la Communauté de communes Cœur de Beauce en 2017) a rejoint l'organisation du Prix qui devient alors le « Prix du Manuscrit de la Beauce et du Dunois ».

A ce jour, ce sont un peu plus de 110 manuscrits qui ont été déposés et tous les lauréats ont été édités. Certains sont des succès éditoriaux et bénéficient de rééditions régulières.

L'idée d'un Prix du manuscrit Jeune a été initiée dès 2009 : un Prix spécifique a ainsi été développé avec des critères adaptés et un deuxième jury a été composé spécifiquement.

Le prix étant remis chaque année lors d'un événement littéraire, il a permis d'étoffer l'offre de la Biennale du Livres du Chateaudun mais aussi de créer un salon littéraire unique sur Cœur de Beauce porté par la communauté de communes et le Pays.

Une coopération renforcée grâce au Projet Alimentaire de Territoire :

La Communauté de Communes Cœur de Beauce et le Pays Dunois, sont engagés depuis 2016 dans des démarches de valorisation des circuits courts et de soutien aux agriculteurs dans leurs projets de diversification. Dans la continuité des actions déjà menées et sous l'impulsion de la Région Centre-Val de Loire et du programme européen LEADER, un Projet Alimentaire Territorial (PAT) est en cours d'élaboration à l'échelle des deux territoires. Reconnu en Avril 2021 au niveau national par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en tant que PAT émergent, ce projet vise à favoriser une alimentation saine, locale et durable pour le plus grand nombre.

Le PAT Beauce Dunois est élaboré de manière concertée en rapprochant notamment producteurs et consommateurs.

Pour mener à bien ces actions, une chargée de mission PAT, a été recrutée en avril 2021. Recenser les initiatives locales, accompagner les porteurs de projet, soutenir les initiatives de diversification, faire se rencontrer producteurs et consommateurs à travers une offre lisible sont ses principales missions.

4.4.2 Une coopération avec le Vendômois à conforter

De la coopération touristique ...

La coopération touristique entre le Syndicat du Pays Vendômois et le Syndicat du Pays Dunois remonte à plusieurs années. C'est à la suite de la réalisation de la Véloroute St Jacques de Compostelle (V41) que les deux territoires décident de s'associer en 2014, pour valoriser leurs atouts touristiques et réunir l'ensemble des acteurs autour d'une offre appelée « Destination nature ». L'objectif est de satisfaire la demande croissante des touristes, de plus en plus sensible à la qualité des paysages et du patrimoine, et qui sont à la recherche d'une destination de proximité, dépaysante et authentique.

Pour les satisfaire, les deux Pays ont donc souhaité développer une nouvelle identité attachée au tourisme de nature. De multiples actions de collaboration ont alors été mises en place entre les différents Offices de Tourisme du territoire (salons, promotions...).

Dans le but d'approfondir les efforts engagés et de structurer une véritable offre de destination, la collaboration a pris une nouvelle dynamique en milieu d'année 2016 grâce notamment à l'ouverture de l'itinéraire cyclable « Vallée du Loir à Vélo » et des différentes boucles cyclables présentes sur les deux territoires.

Ainsi, les Pays ont été l'un des 11 lauréats de l'appel à projets SPÔTT de 2015 (Structuration des Pôles Territoriaux Touristiques) et ont pu bénéficier et participer à l'élaboration d'une étude stratégique réalisée par Atout France, agence gouvernementale pour le développement touristique.

L'étude SPÔTT a permis de mieux connaître touristiquement le territoire grâce à un diagnostic. Elle a aussi donné des pistes de positionnement et d'actions pour développer une offre touristique de proximité, s'appuyant sur les ressources, les valeurs et le savoir-faire locaux.

Atout France a proposé de fonder une identité touristique sur « la Vallée du Loir » et non pas sur le Pays Dunois ou le Pays Vendômois, ce qui signifie de décliner une stratégie autour du Loir et du vélo, adossé aux autres formes d'activités de pleine nature (randonnées, canoë-kayak, équitation).

Ainsi, en parallèle de cette étude, le Pays Dunois, le Pays Vendômois et leurs partenaires ont décidé de poursuivre cette coopération en signant le 30 juin 2017 un accord de coopération intégré au programme LEADER 2014-2020. Cette coopération a récemment été prolongée jusqu'en 2023. Elle vise notamment à la réalisation d'actions touristiques partagées comme des supports de communication sur les balades à vélo, le guide du routard, l'organisation d'événementiel comme le Loir en Fête, le développement du Pass Découverte.

Plus récemment, le succès qui couronne les actions citées précédemment amène les deux Pays à poursuivre cette coopération sur le tourisme équestre qui semble pertinente à porter à l'échelle Pays/PNR.

Les deux Pays sont convaincus du potentiel équi-touristique au regard des attraits du territoire, des structures et des itinéraires déjà existants. Ils souhaitent également enrichir l'offre d'itinéraires douces touristiques avec des boucles équestres en complémentarité des boucles cyclables. Ainsi, le Pays Dunois et le Pays Vendômois accompagnés par le Comité Régional Équestre (CRE) et le Conseil Régional Centre-Val de Loire ont lancé l'élaboration d'un Schéma touristique équestre en 2019 en interne afin de mesurer le potentiel du territoire.

Le Pays Dunois est composé de 41 communes dont Chappelle-Guillaume et la Bazoche-Gouet qui appartiennent toutes deux au PNR du Perche. De plus, le cheval percheron étant l'emblème vivant du Perche, l'élaboration d'un Schéma touristique équestre commun entre les Pays Dunois et Vendômois et le PNR du Perche fait sens. Ainsi, le PETR du Perche et le PNR du Perche mesurant l'intérêt de cette démarche ont rejoint le partenariat en juin 2019. La crise sanitaire et le changement de gouvernance des pays ont retardé la réalisation de cette étude. La prochaine étape est la rédaction du cahier des charges.

A la coopération économique avec Territoire d'industrie « Vallée du Loir »

Les liens entre le Dunois et le Vendômois se sont aussi renforcés lorsque le territoire « Vallée du Loir » a été labellisé « Territoires d'industrie » lors du Conseil National de l'Industrie du 22 novembre 2018, confirmé par le comité de pilotage régional du 28 janvier 2019. Son périmètre s'étend sur la communauté d'agglomération Territoires Vendômois, la communauté de communes du Grand Châteaudun et par extension, lors du comité régional du 11 mars 2019, les communautés de communes des Collines du Perche, du Perche et Haut-Vendômois ainsi que du Bonnevalais.

De tradition industrielle, le territoire compte plus de 17 000 établissements dont 319 établissements Industrie, ce qui en fait le deuxième secteur économique par le nombre de salariés. Il pourvoit ainsi sur le territoire d'industrie Vallée du Loir à 37 % des emplois (hors agriculture et services publics) soit 8 096 emplois sans compter l'intérim.

Le tissu économique industriel est caractérisé par une grande diversité d'activités. Il se développe autour de grands pôles, entraînés par des leaders mondiaux dans leur domaine. Ces entreprises d'envergure internationale, fleurons de l'économie territoriale, drainent dans leur sillage un réseau de TPE/PME innovantes :

- automobile (Robert Bosch Automotive Steering, Traven technology, Hutchinson...),
- aéronautique (Thalès Avionics, Zodiac, Honeywell...),
- biens de consommation (Brandt France, Vorwerk...),
- équipements de jardins/loisirs (Trigano...),
- agroalimentaire et équipements agricoles (Ebly, Bel, Ets Denis, René Toy, Le Triangle...),
- fabrication de meubles professionnels, de machines outils (HMY, Caire...),
- fabrication et transformation des métaux (Guerton, Lachant Spring 28, SMC, Project, Precicast, Lajoinie fonderie, Dargaisse...),

ainsi que la transformation des bois, pvc, caoutchouc, polyester particulièrement bien représentée sur le territoire (...).

La dynamique industrielle s'est constituée également à partir d'un pôle de métrologie compétitif et d'un réseau de laboratoires performants (Hexagon Metrology, Trescal, Getinge la Calhène, Cosbionat, Neuro France Implants...) en complément des centres de recherche et développement des groupes Bosch, Bel, Thalès Avionics.

Le pôle innovation agricole contribue fortement au développement économique d'une partie du territoire, en lien avec son caractère agricole et les productions locales. Le pilier à ce jour en est le Campus Les Champs du Possible situé à Châteaudun qui s'est développé à la suite d'une lignée d'agriculteurs qui ont innové jusqu'à devenir des industriels (la Frasem, PMA 28, Ebly...).

Un pôle formation aux métiers de l'industrie complète l'écosystème territorial, principalement autour du Pôle Formation de l'UJMM. Il est complémentaire des sections maintenance des équipements industriels et Electricité électrotechnique du lycée des Métiers Paulsen de Châteaudun. La section pilote de lignes de production du lycée Ampère de Vendôme complète le panorama des formations de ce secteur.

Enfin, il convient de noter le développement en cours d'une industrie du luxe à Vendôme, avec l'installation d'un atelier et d'un pôle de compétences cuirs précieux de la maison Louis Vuitton, faisant de Vendôme une vitrine internationale de la marque.

La présence de grands établissements et d'établissements innovants, d'activités diversifiées, d'une main d'œuvre attachée à la culture d'entreprises assure le maintien d'un dynamisme industriel certain et fait de ce secteur un atout majeur de l'économie territoriale.

Toutefois, le Territoire Vallée du Loir se trouve confronté à certaines fragilités qui peuvent en menacer la croissance.

La dépendance à de grands groupes dont les pouvoirs de décision se trouvent hors territoire et sont pour certains de dimension internationale constitue une de ces principales faiblesses. Même si ces grands comptes représentent un avantage pour le territoire, le tissu de TPE/PME sous-traitantes reste fortement dépendant de ses donneurs d'ordre.

La difficile prise en compte des mutations économiques intégrant des technologies de pointe, la transition écologique, énergétique, numérique, la difficulté des entreprises à recruter leurs collaborateurs, constituent également des freins au maintien et au développement de la plupart d'entre elles.

Les défis à relever :

- redynamiser le tissu économique industriel en favorisant le développement des activités existantes, l'adaptation de l'appareil de production tout en contribuant au développement d'activités nouvelles et l'accès à de nouveaux marchés;
- soutenir l'emploi, maintenir et développer les compétences clés, au regard des besoins actuels en recrutement et en anticipation des mutations économiques à Venir
- répondre aux enjeux de la transition écologique, énergétique, numérique en accompagnant les projets des industriels et en soutenant l'innovation;
- renforcer l'attractivité, la notoriété du territoire et des entreprises, en développant son image.

En s'engageant dans la démarche de Territoire d'industrie, les partenaires se mobilisent dans la mise en œuvre d'un projet d'actions proposé, construit et animé avec et par les acteurs locaux : industriels, élus, acteurs économiques, de l'emploi, de la formation, institutionnels, financeurs. 4 axes d'intervention ont été identifiés :

- Axe 1 - Recruter : attractivité des métiers de l'industrie, recrutement et développement des compétences, de la formation, freins à l'emploi ;
- Axe 2 - Attirer : synergie des acteurs économiques, attractivité territoriale, investissements fonciers et immobiliers ;
- Axe 3 - Innover : nouveaux modes de travail, impact économique environnemental des entreprises, transition écologique énergétique ;
- – Axe 4 - Simplifier.

20 actions ont été retenues, chacune faisant l'objet d'une fiche détaillée, ainsi que 7 projets. Leur mise en œuvre est confiée à différents partenaires tels que les Chambres de commerce et d'industrie d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher, le Cercle des entreprises du Vendômois, les communautés, des entreprises (Ebly, Yacka SAS), Dev'Up, des organismes tel que le CFAI ...

Des sujets de coopération en devenir notamment avec les 2 PAT :

Dernièrement la reconnaissance nationale du Pays Dunois comme territoire disposant d'un Projet Alimentaire Territorial en émergence, a initié des premiers échanges avec le Pays Vendômois sur un rapprochement des deux PAT et la mise en œuvre possible d'actions partagées.

4.4.3 Le comité d'itinéraire Vallée du Loir à Vélo : une coopération extra régionale

La véloroute « La Vallée du Loir à vélo » (V47) parcourt 320 kms de Saint-Éman jusqu'à Angers. C'est une véloroute familiale et bucolique qui traverse 2 régions et 3 départements et autour de laquelle le Pays Dunois a développé ses 8 boucles cyclo-touristiques.

Convaincu de son potentiel économique et touristique et fort d'une première coopération interpays avec la réalisation d'un guide du Routard Vallée du Loir en 2016, le Pays Vallée du Loir et a initié en 2018 la création d'un Comité d'itinéraire « Vallée du Loir à vélo ». Ce Comité est une instance de coordination réunissant l'ensemble des acteurs publics concernés par le développement de cet itinéraire.

L'objectif est de définir une stratégie commune et mettre en œuvre un plan d'actions partagé sur 3 ans pour valoriser l'itinéraire (infrastructures, signalisations, services, observation, communication et promotion). L'Office de Tourisme de la Vallée du Loir est le coordonnateur de la démarche.

La création de ce Comité a été officialisée par la signature d'une convention cadre sur 3 ans avec l'ensemble des partenaires en mars 2020.

Le Pays représentant ses communautés de communes au sein de ce Comité d'itinéraire, y est représenté par les élus référents de chaque communauté de communes en charge du Tourisme.

5 Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie :

- les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...),
- les services déconcentrés de l'Etat,
- les collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...

Cet accompagnement se fera pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Les développeurs « transversaux ou thématiques » le cas échéant financés par la Région pourront être mobilisés pour participer à l'animation et au suivi du CRTE, pour une articulation optimale entre le CRTE et le CRST.

6 Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1 Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2 Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le Pays Dunois assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un(e) directeur(trice) responsable du pilotage du CRTE et à affecter un(e) chef(fe) de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il(Elle) pourra être assisté(e) d'animateur(trice)(s) chargé(e)(s) de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Afin d'animer ce contrat, l'Etat pourra étudier les possibilités de cofinancement des coûts engendrés par la cellule d'animation en fonction de l'organisation qui sera mis en place par le territoire signataire.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 5.

6.4 Engagements de la Région Centre-Val de Loire

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Elle s'engage à participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets, en désignant un élu régional, ainsi que, au sein de ses services un ou des référents.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région accompagne en effet de longue date les programmes de développement intégrés, portés à l'échelle de bassins de vie sur la base d'un projet de territoire.

Un certain nombre de projets sont à ce titre identifiés et ont vocation, quand ils nécessitent la conjugaison des financements Etat-Région, à figurer dans le CRTE.

Son soutien s'exercera principalement au titre sa politique contractuelle avec les territoires qui s'appuie sur des programmes de développement intégrés, portés à l'échelle de bassins de vie sur la base d'un projet de territoire.

Sont en particulier concernées les thématiques suivantes s'inscrivant dans les priorités du CPER :

- Attractivité du Territoire : Atouts touristiques des territoires, projets Alimentaires Territoriaux,
- Cohésion territoriale et sociale : structures d'exercice coordonné, revitalisation et renforcement de la centralité des villes moyennes et petites, renouvellement urbain des quartiers en politique de la Ville, maillage en équipements culturels de proximité, maillage en équipements sportifs structurants, notamment nautiques,
- Transition écologique et énergétique : isolation des bâtiments publics et logements sociaux, biodiversité, mobilités durables, notamment développement du vélo utilitaire, urbanisme durable (friches, renaturation, aménagements urbains favorisant l'adaptation au réchauffement climatique ...

Un certain nombre de projets sont à ce titre identifiés au CRST et ont vocation, quand ils nécessitent la conjugaison des financements Etat-Région, à figurer dans le CRTE.

Les actions inscrites au CRTE pourront ainsi bénéficier des financements d'ores et déjà inscrits dans le CRST 2018-2024 du Dunois en cours, ou à inscrire par simple transfert de crédits ou par avenant, ou à défaut, à inscrire lors d'un prochain Contrat régional à négocier pendant la durée du CRTE.

La Région pourra également, plus ponctuellement, apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE, via ses autres cadres d'intervention ou les dispositifs européens. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier complet. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

6.5 Engagements des opérateurs publics

6.5.1 La Banque des Territoires

Le Groupe Caisse des Dépôts est organisé autour de 5 métiers :

- La gestion d'actifs
- La gestion des participations stratégiques
- Les retraites et la solidarité
- Le financement des entreprises
- Le financement des projets de territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un de ces cinq métiers, à destination de ses clients territoriaux. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour le client, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en

investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales.

La Banque des Territoires du Groupe Caisse des Dépôts poursuit des objectifs d'intérêt général et œuvre en faveur d'une plus grande égalité entre tous les territoires. Elle vise à les rendre plus attractifs, plus durables, plus inclusifs et plus connectés. Elle offre à ses clients, et tout particulièrement aux collectivités territoriales, une palette d'offres sur mesure et adaptée à leurs besoins pour répondre à la transformation de l'ensemble des territoires.

Pour ce faire, la Banque des Territoires mobilise l'ensemble de ses expertises internes et de ses capacités d'intervention à destination des territoires et de leurs projets : conseil et ingénierie, prêts à l'habitat et au secteur public local, investissements en fonds propres, opérateur de logement social, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés pour apporter des solutions sur mesure à ses clients. En fonction du besoin, la Banque des Territoires peut intervenir à toutes les étapes d'un projet, en amont comme en aval.

Dans ce cadre, la Banque des Territoires pourra apporter son concours à l'animation et aux actions visées par le CRTE.

Selon l'avancement des actions et après instruction des sollicitations qui lui seront adressées, la Banque des Territoires pourra mettre à disposition des projets inscrits au CRTE des ressources financières, sur fonds propres ou fonds d'épargne, et d'ingénierie, dans le respect des règles de la commande publique, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées. Les modalités de chaque intervention seront précisées, après accord explicite de la Banque des Territoires, dans des conventions d'application à signer entre la Banque des Territoires et les différents maîtres- d'ouvrage concernés.

La Banque des Territoires s'engage à désigner dans ses services un référent pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6.6 Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Sur le Territoire du Pays Dunois, les citoyens et acteurs socio-économiques sont mobilisés au travers de 2 instances et d'autres implications sont à développer :

6.6.1 Le conseil de développement du Pays Dunois

Créé par la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 25 juin 1999 et renforcé par la loi Habitat et Urbanisme du 2 juillet 2003, le conseil de développement est un organe consultatif auprès des collectivités.

La Région Centre-Val de Loire reconnaît les Conseils de Développement comme des acteurs essentiels au développement des territoires.

Créé le 19 décembre 2001 par délibération, le Conseil de Développement du Pays Dunois rassemble, ce qu'il convient d'appeler, les forces vives du territoire. Il représente la diversité des activités socio-économiques du Pays Dunois (économie, formation, environnement, habitat-cadre de vie, culture, sports-loisirs, services à la personne...). C'est un acteur essentiel au développement des territoires.

Il se compose actuellement de 24 membres. Il est composé d'habitants investis dans la vie locale, de bénévoles inscrits dans l'action collective sur le territoire, d'entrepreneurs, d'acteurs socio-économiques, culturels et associatifs.

Il constitue un lieu de travail, de réflexion, de compétences, d'expériences, d'échanges et de propositions auprès des élus. Il s'organise librement,

Il a toujours occupé un rôle central au sein du Pays Dunois. D'une part, en étant consulté sur l'élaboration puis sur la validation des politiques contractuelles ou stratégiques mises en place par le Pays, et d'autre part de manière continue par son invitation systématique aux réunions du comité syndical pour suivre les avancées du Pays sur les dossiers en cours et politiques qu'il anime. Il est aussi associé de manière plus ciblée sur certaines réunions (coopération avec le Vendômois [SPoTT, pays à vélo...], circuits courts alimentaires, PAT...);

6.6.2 Le Groupe d'action Local Beauce Dunois

Le Groupe d'Action Locale (GAL) Beauce Dunois est la structure de pilotage du programme européen LEADER sur le Pays Dunois et la Communauté de communes Cœur de Beauce.

Le GAL est composé de 26 titulaires et autant de suppléants représentant les acteurs socio-économiques et élus des 2 territoires. Ils sont répartis en 2 collèges afin d'optimiser la représentativité du territoire :

- Un collège d'acteurs privés : 14 membres représentant les différentes thématiques du programme (chambres consulaires, associations, offices de tourisme, regroupements d'agriculteurs...)
- Un collège d'élus et de représentants d'organismes publics du Pays Dunois et de la Communauté de communes Cœur de Beauce : 12 membres.

Un collège consultatif de membres partenaires est également associé à toutes les réunions du GAL. Il est composé des représentants de l'Etat, du Conseil Régional du Centre-Val de Loire, du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir et de toutes personnes qui souhaitent participer aux travaux du GAL.

Au-delà de sa mission d'animation et de gestion du programmes LEADER, il s'attache aussi à :

- mettre en avant le caractère innovant et transférable des projets qui lui sont présentés, en valorisant la démarche globale identitaire du territoire,
- rechercher la complémentarité avec les autres politiques du territoire,
- évaluer l'impact des projets sur le territoire,
- être force de propositions dans diverses thématiques d'aménagement du territoire Beauce-Dunois,
- orienter ses travaux vers une démarche de développement durable et de transition écologique et environnementale,

6.6.3 Les implications citoyennes en devenir et à développer

La mise en place du PAT Beauce Dunois et de sa gouvernance associant acteurs publics et privés va également renforcer la mobilisation des citoyens et acteurs socio-économiques dans les vies du territoire et des prises de décisions des collectivités. A titre d'exemple, une grande consultation citoyenne a été lancée en juillet 2021 afin de connaître les pratiques alimentaires des habitants du territoire.

A noter que les 4 communes principales que sont Bonneval, Châteaudun, Cloyes-les-Trois Rivières et Brou disposent de conseils municipaux de jeunes et le Département a également mis en place des conseillers départementaux jeunes issus des collèges.

Un conseil de jeunes constitue une des réponses possibles en faveur de l'exercice de la citoyenneté et de la participation des enfants et des jeunes, dans le cadre de la l'animation d'un projet de territoire, d'une politique éducative, jeunesse et de démocratie participative pour une collectivité.

En concertation avec les collectivités concernées, il conviendra de réfléchir à des actions favorisant leur consultation.

6.7 Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

La maquette financière du CTRE du Pays Dunois est en annexe 5.1.

7 Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire 20 novembre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1 Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services :

- de l'Etat,
- du Pays Dunois,
- de la Région,
- du Département,
- de la communauté de communes du Grand Châteaudun,
- de la communauté de communes du Bonnevalais,
- des communes de Châteaudun, Bonneval, Brou, Cloyes les Trois Rivières et de la Bazoches-Gouet,
- de la Banque des territoires,

ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2 Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du Pays Dunois. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé d'un représentant technique de chaque institution qui compose le comité de pilotage.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

8 Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

9 Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexes 3 et 4.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 5-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

10 Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

11 Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

12 Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

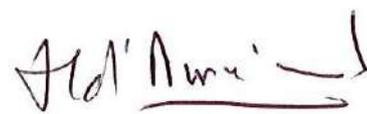
13 Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le Tribunal Administratif d'Orléans

Signé à Sancheville, le 24 novembre 2021,



Françoise SOULIMAN
Préfet d'Eure-et-Loir



Hugues d'AMECOURT
Président du Syndicat du Pays Dunois



Pour le Président de la Région Centre-Val de
Loire et par délégation
Harold HUWART,
Vice-Président

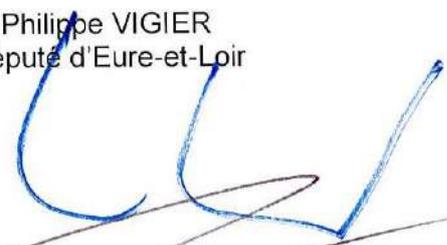


Sophie FERRACCI
Directrice Régionale de la Banque des
Territoires

En Présence de :



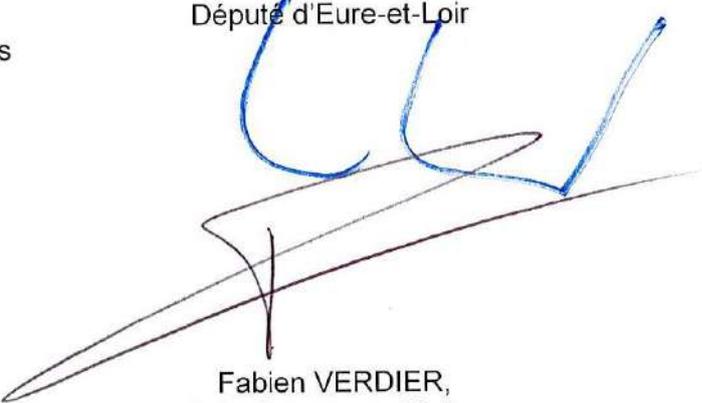
Joel GIRAUD
Secrétaire d'État auprès de la ministre de la
Cohésion des territoires et des Relations avec les
collectivités territoriales, chargé de la Ruralité



Philippe VIGIER
Député d'Eure-et-Loir



Pour le Président de la Communauté de
communes du Bonnevalais
et par délégation,
Dominique IMBAULT
Vice-Président



Fabien VERDIER,
Président de la Communauté de communes
du Grand Châteaudun

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Présentation et enjeux du territoire du Pays Dunois (Communautés de communes du Grand Châteaudun et du Bonnevalais)

Annexe 2 – Le projet de territoire et ses orientations stratégiques.

Annexe 3 – Fiches actions

Annexe 4 – Fiches projets

Annexe 5 – Tableaux et schéma de synthèse du CRTE

5-1 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)

5-2 La transition écologique et énergétique dans le CRTE du Pays Dunois

5-3 Indicateurs de suivi

Annexe 6 – Contribution des établissements publics et opérateurs

6-1 La Banque des Territoires

Annexe 1 : Présentation et enjeux du territoire du Pays Dunois (Communautés de communes du Grand Châteaudun et du Bonnevalais).

1. Présentation générale du territoire

1.1. Le territoire du contrat

Le Pays Dunois : un territoire avec un positionnement stratégique

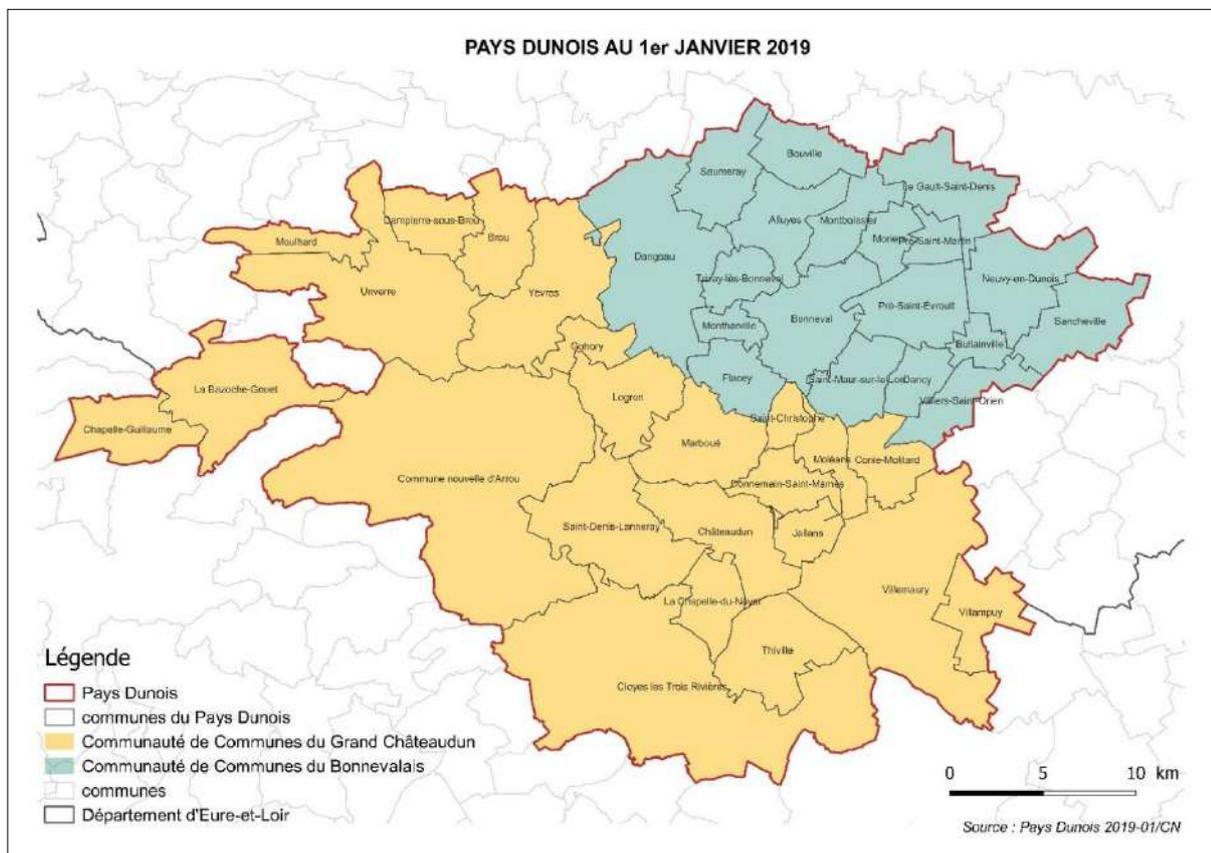
Le Syndicat du Pays Dunois est géographiquement situé dans le sud du Département d'Eure-et-Loir, en Région Centre-Val de Loire. Créé en 1997, il repose actuellement sur 42 communes qui se répartissent en 2 communautés de communes depuis le 1^{er} janvier 2017 :

- la Communauté de communes du Bonnevalais (12 367 habitants) qui se compose des communes de :

Bonneval, Bouville, Le Gault-saint-Denis, Saumeray, Alluyes, Montboissier, Moriers, Pré-Saint Martin, Neuvy-en-Dunois Sancheville, Bullainville, Pré-Saint Evroult, Trizay-lès-Bonneval, Dangeau (3 communes : Dangeau, Bullou et Mézières-au-Perche), Montharville, Flacey, Saint-Maur-sur-le-Loir, Dancy et Villier-Saint-Orien.

- la Communauté de communes du Grand Châteaudun (40 452 habitants) qui se compose des communes de :

Châteaudun, Saint-Denis-Lanneray (2 communes : Saint Denis-les-Ponts et Lanneray), La Chapelle-du-Noyer, Jallans, Logron, Marboué, Saint-Christophe, Moléans, Donnemain-Saint-Mamès, Conie-Molitard, Villampuy, Villemaury (4 communes : Civry, Lutz-en-Dunois, Saint Cloud-en-Dunois, et Ozoir-le-Breuil), Thiville, Commune Nouvelle d'Arrou (6 communes : Arrou, Boisgasson, Châtilon-en-Dunois, Courtalain, Langey, Saint-Pellerin), Cloyes-les-Trois-Rivières (9 communes : Autheuil, Charray, Cloyes-sur-le-Loir, Douy, La Ferté-Villeneuve, Le Mée, Montigny-Le Gannelon, Romilly-sur-Aigre et Saint-Hilaire-sur-Yerre), Gohory, Yèvres, Brou, Unverre, Dampierre-sous-Brou, Moulhard, la Bazoche-Gouët et Chapelle-Guillaume.



Au 1^{er} janvier 2021, le Pays Dunois comptabilise une population de 52 819 habitants (Statistiques INSEE Population municipale) répartis sur une superficie de 1 127.2 km².

Selon les dernières statistiques INSEE, la démographie du territoire a évolué légèrement à la hausse avec 894 habitants de plus entre 2008 et 2018 et 61 habitants supplémentaires entre 2018 et 2019. Cependant depuis

deux ans, le territoire connaît une décroissance (-165 habitants entre 2019-2020 et - 496 habitants entre 2020 et 2021)

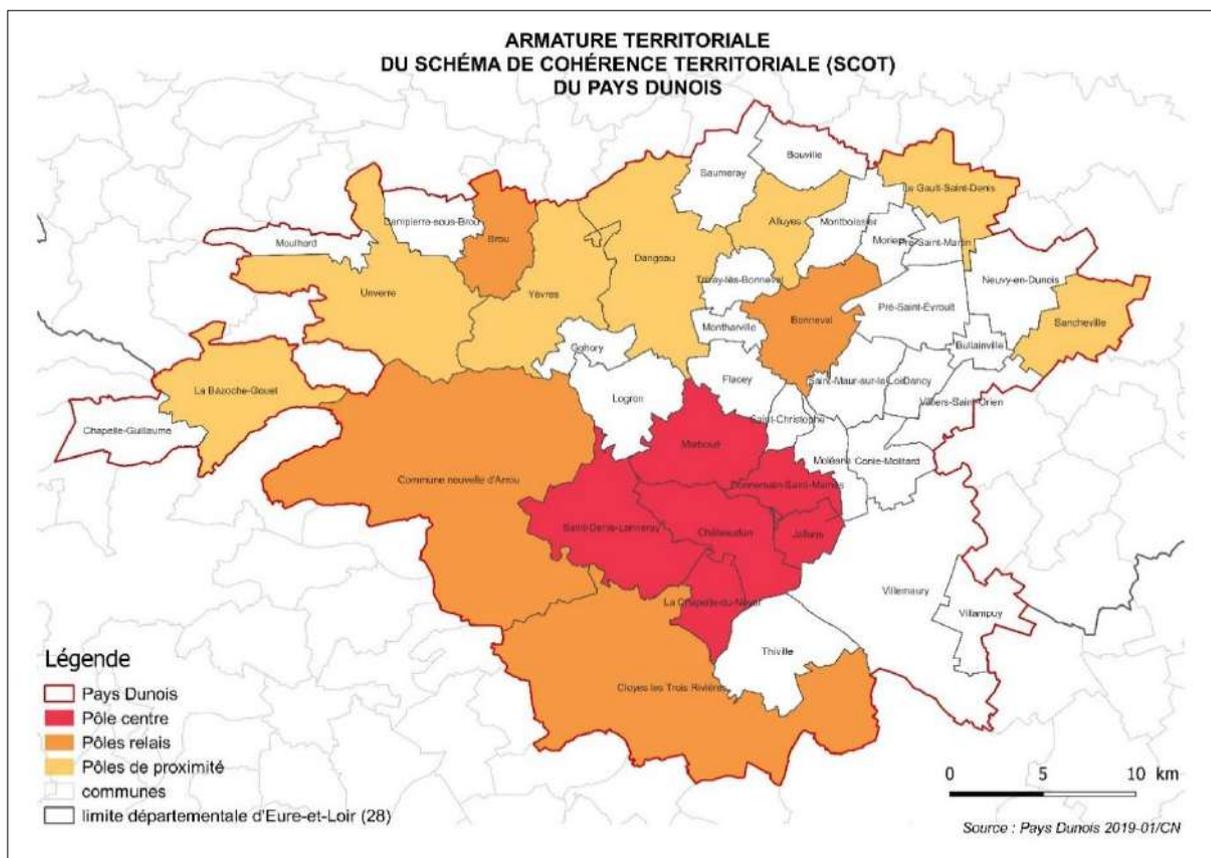
A l'échelle du territoire, on recense :

- 1 commune de plus de 12 500 habitants : Châteaudun,
- 2 communes de plus de 5 000 habitants : Cloyes-les-Trois-Rivières et Bonneval,
- 2 communes de plus de 3 000 habitants : Brou et Commune nouvelle d'Arrou
- 8 communes entre 3 000 et 1 000 habitants : La Chapelle du Noyer, Marboué, Saint Denis-lanneray, Yèvres, Dangeau, La Bazoche-Gouët, Unverre et Villemaury.

Il dispose d'une armature territoriale qui est répartie en différents pôles (sources : PADD du SCoT Pays Dunois) :

- **Un Pôle centre** : Châteaudun et son aire urbaine (Saint Denis-Lanneray, Jallans, La Chapelle du Noyer, Marboué, Donnemain-Saint-Mamès) ;
- **Des Pôles relais**: Bonneval, Cloyes-les-Trois-Rivières, Brou, commune Nouvelle d'Arrou ;
- **Des Pôles de proximité** : La Bazoche-Gouët, Yèvres, Sancheville, Alluyes, Dangeau, Unverre, Le Gault-Saint-Denis ;

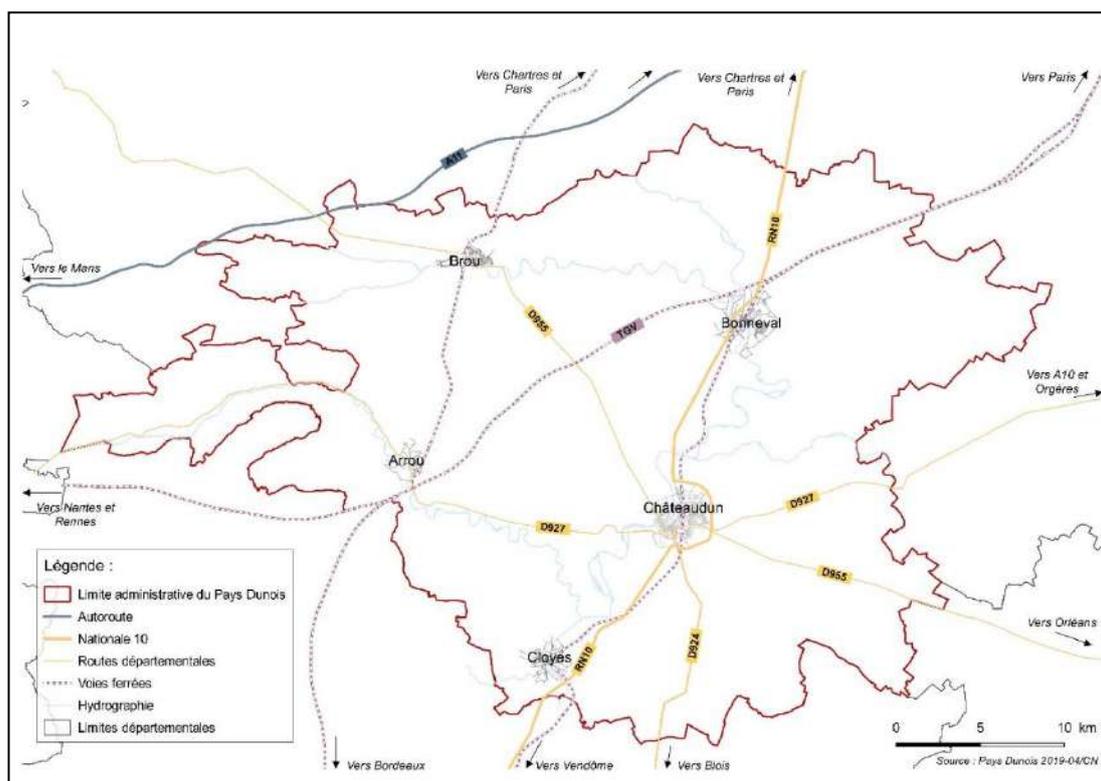
La répartition spatiale des polarités identifiées permet de couvrir l'ensemble du territoire réduisant ainsi les distances à parcourir pour satisfaire les besoins fondamentaux des ménages : emplois, logements, achats, loisirs, espaces naturels et récréatifs, équipements de proximité.



Le territoire est traversé par des axes de transport majeurs permettant d'y accéder, de relier ses différents pôles et de le connecter aux grandes agglomérations régionales (Chartres, Orléans, Le Mans, Tours) :

- Au niveau routier, 5 axes maillent le territoire :
 - L'Autoroute A11 est l'axe autoroutier longeant le nord du territoire, reliant Rennes à Paris, avec une entrée et sortie d'autoroute jouxtant la commune d'Unverre et à Illiers-Combray et permettant un accès rapide à cette partie du territoire (environ 30 minutes de Châteaudun),
 - La Nationale RN10 constitue une véritable liaison nord-sud du territoire, reliant Chartres à Cloyes-les-Trois-Rivières en passant par Bonneval et Châteaudun, et se prolonge jusqu'à Château-Renault dans l'Indre-et-Loire située à 10 km de l'autoroute A10,
 - La Départementale 955 permet de traverser les communes de l'ouest (Brou) au sud-est (Villampuy) en passant par Châteaudun. Elle est la liaison du territoire avec la capitale régionale d'Orléans et constitue le maillon entre l'A11 et l'A10,

- La Départementale 927 relie les communes d'ouest (La Chapelle Guillaume), en est (Villemaury) en passant par Châteaudun, et permet d'atteindre l'A10 et l'A11,
 - La Départementale 924 permettant de relier Châteaudun en passant par la Ferté-Villeneuil (Cloyes les Trois Rivières) à Blois.
- Au niveau ferroviaire, le territoire dispose d'un réseau ferré structurant avec pas moins de 6 gares (Châteaudun, Cloyes-les-Trois-Rivières, Bonneval, Courtalain-Saint Pellerin, Commune Nouvelle d'Arrou et Brou) et des lignes suivantes :
 - La ligne TER Chartres-Courtalain, en cours de rénovation (5^{ème} ligne la plus utilisée de la Région),
 - La ligne TER Paris-Austerlitz-Bonneval-Châteaudun-Tours,
 - Une ligne TGV Paris-Tours traverse mais ne s'arrête pas sur le territoire. L'arrêt le plus proche étant situé à Vendôme à 40 minutes en voiture de Châteaudun. Les élus du territoire manifestent depuis plusieurs années leur souhait de créer un arrêt sur la commune nouvelle d'Arrou. Le territoire se trouverait en effet à seulement 34 minutes de Paris ce qui boosterait très fortement l'attractivité du territoire tout en restreignant le trafic sur les axes routiers.



Le territoire est doté d'une ville d'importance départementale, Châteaudun, qui confère une attractivité économique, touristique et résidentielle aux communes faisant partie intégrante de son aire urbaine.

Le nord du territoire quant à lui plus éloigné de Châteaudun, bénéficie de l'influence chartraine. D'une manière générale, les communes situées le long de la nationale 10 confèrent au territoire une bande Nord-Sud majoritairement dynamique comprenant les communes de Bonneval, Châteaudun, Cloyes-les-Trois-Rivières, et des communes situées de part et d'autre de cet axe majeur.

Le Pays Dunois dans son rôle de coordinateur et de facilitateur

De l'esprit historique de coopération des communes...

Dans les années 80, la présence d'associations de développement local à vocation touristique et économique (comité de bassin d'emplois, Pays d'accueil de la Haute Vallée du Loir) a joué un rôle majeur pour le sud de l'Eure-et-Loir, dans l'émergence de territoires organisés. Ces structures ont forgé une culture du « partenariat de projets », associant collectivités, monde associatif, entreprises, élus locaux, syndicats et partenaires privés.

Depuis plus de 20 ans, les politiques de développement menées sous l'impulsion de l'Union Européenne, de l'Etat, du Conseil Régional Centre-Val de Loire et du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir ont contribué à renforcer ce travail en réseau en dégageant des stratégies de développement et des programmes cohérents

d'actions autour du développement économique et touristique, de la vie sociale, du renforcement de la vie culturelle, des activités de sports et loisirs, et de l'émergence intercommunale.

... à l'émergence d'un territoire de projets

Créé en 1997, le Pays est un espace de projets qui émane d'une volonté des élus souhaitant :

- Mener une politique cohérente à l'échelle d'un bassin de vie autour de Châteaudun sur des thématiques telles que l'économie, le tourisme, les services à la population, et la préservation de l'environnement,
- Favoriser une démarche de projet pour répondre de manière solidaire et forte aux défis complexes rencontrés sur les mutations économiques, la transition écologique et la cohésion sociale. C'est un espace de coopération,
- Mutualiser les réflexions, les moyens humains et financiers pour une action publique toujours plus efficace,
- Capitaliser et développer la culture du travail ensemble préexistante sur le territoire. Un espace de concertation et de construction collective qui fédère à la fois des acteurs publics et privés.

C'est à partir de cette expérience de coordination et de vision stratégique du territoire que dans les années 2 000 ont émergé les projets de communauté de communes. Au nombre de 4 jusqu'en 2017.

Grace à la Loi NOTRE et toujours sous l'impulsion du Pays Dunois, 3 communautés de communes, avec la communauté de communes du Perche-Gouët (anciennement adhérente au PETR du Perche) ont réfléchi à mutualiser leurs moyens. Depuis 2017, le Pays Dunois compte 2 communautés de communes. En effet, 4 communautés de communes ont fusionné pour créer l'intercommunalité du Grand Châteaudun, et constituer aux côtés de celle du Bonnevalais, le nouveau périmètre du Pays.

Dans ce maillage intercommunal, le Pays Dunois garde toute sa place et est reconnu comme un espace de dialogue et de projets à l'échelle d'un bassin de vie qui reste légitime sur des politiques sectorielles, économiques, touristiques, environnementales et en coopération avec des territoires limitrophes. Ainsi, le Pays concentre son intervention sur les domaines suivants :

- Logement, urbanisme, cadre de vie,
- Agriculture, forêt, environnement,
- Activités économiques,
- Activité de loisirs, sociales, culturelles, sportives,
- Services à la population,
- Tourisme, accueil, patrimoine.

Il élabore des programmes d'aménagement et de développement conformément aux objectifs dans le cadre des procédures d'aménagement départementales, régionales, nationales ou européennes, intersectorielles ou thématiques.

Cette mobilisation des élus au sein du Pays avec les communes et communautés de communes adhérentes se traduit par un certain nombre de démarches et d'actions significatives :

- Contractualisations avec la Région Centre-Val de Loire (Contrat 3G, CRST, ...) et l'Etat (fonds FISAC de l'OCMACS, ORAC, CRSD, Contrat de Ruralité),
- Un partenariat exemplaire avec le Département (Contrats Départementaux de développement Rural, puis de Développement intercommunal) et l'Union Européenne (Programme LEADER + puis FEADER-LEADER),
- La réalisation d'études et de toutes actions utiles au développement et à l'aménagement du territoire du Pays en liaison avec les collectivités, syndicats ou groupements concernés : plan de dynamisation économique, études ZPS, création du SMAR 28 (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du Bassin du Loir, en Eure-et-Loir), Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine, Trame Verte et Bleue, Agenda 21, animation du Prix du Manuscrit Beauce-Dunois, Politique en faveur du Cyclotourisme avec Pays à Vélo, Pass' Découverte regourant 30 sites touristiques et de loisirs...,
- Le Pays Dunois avec cette volonté de conduire une politique globale cohérente et de porter des projets collectifs, s'est engagé dans l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale le 20 décembre 2013. Ce SCoT est officiellement entré en vigueur en mars 2018 et vient en articulation avec les PLU, PLUI en place ou en cours d'élaboration,
- Le Conseil de Développement : une vingtaine de membres, représentants du monde associatif, socio-professionnel, culturel... qui est associé aux réflexions du Pays. Il est considéré comme un laboratoire d'idées et comme un organe de consultations et d'analyses bienveillantes de l'action menée par le Pays Dunois.

1.2. Les enjeux du territoire

Les enjeux du territoire peuvent être déclinés suivant les 6 thématiques prioritaires composant le contrat à savoir :

- L'accès aux services et aux soins,
- La revitalisation des centres-bourgs notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs,
- L'attractivité du territoire déclinée en 5 volets Entreprises, Emploi/formation, Tourisme, Agriculture, Numérique,
- Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire,
- La transition écologique et énergétique,
- La cohésion sociale.

Cette présentation du contexte socio-économique du territoire permet de décliner ses atouts, ses faiblesses, ses opportunités et ses menaces tout en mettant en avant les dynamiques d'ensemble.

Grille Atouts/faiblesses – opportunités/menaces

Thème	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux Stratégiques
1- l'accès aux services et aux soins	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire en légère croissance démographique depuis 1968 (+0,2% par an), - Dans les années 90, une croissance due au solde migratoire, - Attractivité résidentielle vis-à-vis des populations urbaines et franciliennes (majorité des entrants), - Un centre hospitalier classé de niveau B par l'HAS à Chateaudun - Des Professionnels de santé dynamiques ayant initié la 1^{ère} Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Département en 2017, - Un effort marqué des collectivités en faveur des regroupements des professionnels de santé : 1 centre de santé municipal (Châteaudun), 3 maisons de santé (Bonneval, Châteaudun, Cloyes Les Trois Rivières), 3 Maisons Médicales (La Bazoches Gouet, Brou et Yèvres) 1 pôle de Santé d'équilibre (Civry-Villemaury), - Des services de proximité bien répartis sur le territoire grâce à l'action des collectivités y compris pour les jeunes actifs (loisirs, petite enfance...), - Présence d'un tissu associatif sportif, culturel, et de loisirs considérables (+ de 1 000 associations), - Densité intéressante en équipements sportifs et culturels bien répartie sur le territoire, - Une offre culturelle de qualité reconnue basée sur des équipements bien identifiés (Théâtre et espace Malraux à Châteaudun, Espace Taugourdeau à Bonneval, espace culturel du prieuré d'Yron à Cloyes les Trois Rivières... - Un réseau de bibliothèques/médiathèques animé par la Bibliothèque Départementale (BDEL). - Un développement récent de pôles administratifs regroupant les services publics transformé depuis en MSAP et Espace France Services (Châteaudun, Cloyes, Brou, Bonneval Commune Nouvelle d'Arrou). 	<ul style="list-style-type: none"> - Une population vieillissante et un nombre de retraités qui a fortement augmenté, - Des revenus médians inférieurs à la moyenne départementale, - Un solde naturel négatif ou nul sur les dernières périodes de recensement, - Un déficit des professionnels de santé, - Déficit au niveau de l'offre de services/loisirs pour la jeunesse. - Offre de services à conforter dans les bourgs-centres, - Des zones blanches de téléphonie à résorber. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation des offres d'habitat, d'équipements et de services aux populations vieillissantes, - Amélioration de la vie quotidienne dans les quartiers dits prioritaires, - Couverture THD à 100% en 2022 facilitant l'accès aux entreprises, aux services et particuliers, - Couverture mobile 4G à réaliser, - Accueil des populations urbaines en valorisant l'offre de services (cadre et qualité de vie propice à l'installation de familles notamment jeunes actifs). - Projet de création de 2 MSP (Bonneval et Yèvres) - Développement de la chirurgie ophtalmique dans l'offre de santé de l'hôpital de Châteaudun - Existence de plusieurs programmes financier (Europe, Etat et Région) en faveur des services à la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Accentuation du vieillissement de la population sur l'ensemble du territoire, - Une désertification médicale en hausse, - Aggravation de la fracture médicale avec la fermeture de la maternité de l'hôpital de Châteaudun en 2018. - Equipements sportifs vieillissants, inadaptés ou insuffisant pour répondre aux nouveaux besoins 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité de vie au quotidien, - Créer les conditions d'un accueil de la population, - Adapter l'offre d'équipements aux populations cibles et en développer l'accès grâce aux usages numériques, - Accueillir dans la mesure du possible la population à proximité des secteurs où les équipements sont déjà existants afin d'optimiser leur utilisation et éviter des coûts supplémentaires, - Renforcer l'accès aux soins pour tous, - Consolider les aides à domicile, - Assurer enfin un accès au THD et à la téléphonie mobile pour tous.

Thème	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux Stratégiques
2- La revitalisation des centre-bourgs notamment à travers la rénovation de l'Habitat et le soutien aux commerces de proximité dans les centres-villes/bourgs	<ul style="list-style-type: none"> - Un faible coût du foncier et des logements, comparativement aux grandes agglomérations voisines et facilitant les primo-accédant, - Un patrimoine bâti ancien attractif marqué de l'identité territoriale, - Une politique de construction, relativement dynamique, - Opération de Rénovation Urbaine (ORU) de Châteaudun, - Des opérations d'aides à la rénovation de l'habitat (OPAH), - Rénovation du parc locatif social par les bailleurs sociaux, - Amélioration continue du cadre de vie des habitants (aménagement qualitatifs d'espaces publics, mise à niveaux/création d'équipements...), - Présence d'un pôle majeur, Châteaudun, consolidé par des pôles secondaires, Brou, Bonneval et Cloyes-sur-le-Loir, - Dispositifs ORAC-OCMACS menés par le Pays, - Plusieurs UCIA locales, - Une offre commerciale de grandes surfaces de plus de 300 m² diversifiée et structurée qui permet d'atténuer les évactions commerciales vers les grandes agglomérations voisines, - Présence de nombreux marchés hebdomadaires, de qualité, réputés et bien équipés qui attirent également des touristes, - Des aides directes aux entreprises, - SCoT approuvé en 2018. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible diversité des types d'habitat (85% de maisons individuelles, une forte proportion de grands logements), - Offre de logements ne répondant pas au parcours résidentiel de la population (en particulier pour les jeunes et personnes âgées), - Augmentation de la vacance résidentielle et commerciale dans certaines communes, - Tissu commercial fragile dans les villes-pôles et en diminution, voire disparition, dans le reste du territoire, - Précarité énergétique : 18 % des ménages éligibles aux aides de l'ANAH, - Espaces tombant en désuétude : logements vacants, friches industrielles et commerciales, - Coût des loyers des cellules commerciales, - Présence d'une organisation d'unions commerciales insuffisamment fédérée, - Politique de soutien aux commerces insuffisante, - Inadéquation entre le foncier commercial disponible et la demande des commerçants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en valeur du patrimoine bâti rural et rénovation thermique des logements, - Requalification et valorisation des centres-bourgs et notamment du pôle de centralité de Châteaudun via l'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) à partir de 2019, - Elaboration de documents d'urbanisme intercommunaux : PLUiH sur le Grand Châteaudun, et de 2 PCAET - Un soutien à la recherche et à l'installation des porteurs de projet en centre-bourg, - Renforcement et organisation du rayonnement commercial dans tous les pôles, - Répondre au vieillissement de la population (moins mobilité) à travers un maillage suffisant d'offre de services (tournées alimentaires, marchés...), - Développement des circuits courts en lien avec le PAT Beauce Dunois - Existence d'un zonage ZRR - Volonté des 5 UCIA à travailler ensemble - Cloyes les Trois Rivières, Brou, Bonneval, Commune Nouvelle d'Arrou et La Bazoche Gouet disposent du programme départemental Bourg Centre - Cloyes les Trois Rivières, Brou et La Bazoche Gouet reconnues « Petite Ville de Demain » 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépeuplement de la ville de Châteaudun au profit de la périphérie, - Risque d'une accentuation du nombre de logements vétustes devenant des passoires énergétiques, - Fragilisation des commerces au sein des centralités et des bourgs (fermetures progressives et vacances croissantes). 	<ul style="list-style-type: none"> - Revitaliser les centres-bourgs par la requalification commerciale, - Réhabiliter le parc résidentiel (désuétude, inconfort des logements anciens) et l'adapter au parcours résidentiel notamment pour les jeunes et les seniors, - Dynamiser et fédérer l'action des commerçants par une diversification des animations, de la promotion et par une mutualisation de moyens - Améliorer la formation à destination des commerçants, - Avoir une approche globale et transversale pour intervenir sur les questions de centralité (commerces, logements, services, architecture, déplacements, etc.), - Veiller à conserver un équilibre centre-périphérie. - Réhabiliter le parc résidentiel (désuétude, inconfort des logements anciens) afin de conserver le patrimoine local et l'adapter au parcours résidentiel notamment pour les jeunes et les seniors,
3- L'attractivité du territoire Entreprises	<ul style="list-style-type: none"> - Proximité géographique de l'Île-de-France et des pôles urbains majeurs (Chartres, Orléans, etc.), - Présence d'acteurs économiques importante sur le territoire : industries de pointe avec Paulstra, industries agroalimentaires avec Ebly, industrie aéronautique avec Zodiacs Hydraulics (Safran), - Existence d'une Agence régionale de Développement économique (DEV Up), - Campus Les Champs du Possible-Xavier Beulin – village de Start-ups à vocation essentiellement agricole, - Foncier et locaux disponibles dans les zones d'activité, - La présence d'une zone d'activité grande capacité de 50 ha pratiquement entièrement vendue 	<ul style="list-style-type: none"> - Un territoire en « concurrence » avec les territoires voisins (Orléans, Chartres, Vendôme) qui doit s'affirmer et se démarquer dans le paysage économique départemental et régional, - Un accès routier et ferroviaire qui doit être amélioré en adéquation avec l'activité économique, - Fermeture et réduction des effectifs des entreprises, - Difficulté de reprise et transmission des entreprises, - Difficultés à recruter des cadres du fait de la proximité de villes majeures. - Le Bonnevalais n'est pas en zone ZRR contrairement au Grand Châteaudun 	<ul style="list-style-type: none"> - Libération d'un foncier de 450 ha liée à la fermeture définitive de la base aérienne (EAR 279) de Châteaudun en 2021, disponible à l'accueil de nouvelles activités économiques, - Etude en cours sur la reconversion de la base aérienne, - Le Programme national de Territoires d'Industries en 2019 (Dunois-Vendômois.), - Couverture THD à 100% en 2022 - Réserve de 30 ha (SCoT) pour accueillir une entreprise à fort rayonnement. - Existence d'un zonage ZRR 	<ul style="list-style-type: none"> - Fragilité du territoire avec la montée en puissance d'agglomérations proches, - Mutations économiques importantes sur le bassin dunois, - Reconversion de friches industrielles (dépollution, portage financier...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Affirmer le positionnement stratégique du territoire comme maillon fort de l'organisation départementale, - S'appuyer sur les ressources du territoire pour bâtir une stratégie de développement économique, - Soutenir les filières en devenir et développer les filières locales, - Encourager la création de tiers-lieu, - Achever le déploiement du Très Haut débit.

Thème	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux Stratégiques
L'attractivité du territoire (suite) Emploi/ Formation	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'axes routiers et ferroviaires à proximité, - Un rapport emplois-actifs presque à l'équilibre sur le territoire, - Une offre de formations de base, de qualité, à conforter (Lycée de Nermont, Lycée Emile Zola, Lycée Paulsen), - Une offre de formations d'enseignement supérieur qui se renforce (BTS Numérique, BTS AGPP, CPI, CRCI, CRSA Ecole d'Infirmières, Ecole d'Aides-Soignantes...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés de recrutement dans les entreprises, - Eloignement des centres de formations et déficit d'équipements adéquats, - Perte d'emplois entre 2008 et 2017 : vague de désindustrialisation, - Des emplois peu qualifiés et peu rémunérés, - Des filières d'enseignement longues durées inexistantes, - Manque de formations sur les filières artisanales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement du vieillissement de la population par la création de nouveaux emplois et par des formations spécialisées, - Développement du lycée de Nermont proposant des formations courte durée (formations supérieures de type BTS), en partenariat avec « les champs du Possible », - Le Programme national de Territoires d'Industries en 2019 (Dunois-Vendômois), - Appuyer la création de métiers non délocalisables (services, agriculture, circuits courts...), - Un réseau d'acteurs de l'emploi et de la formation (Pole-emploi, Mission locale, BGE, chambres consulaires...). - Couverture THD à 100% en 2022 permettant le télétravail 	<ul style="list-style-type: none"> - Une concurrence avec les pôles de formation voisins peut fragiliser le territoire (Chartres, Orléans, Tours), - Impact lié à la fermeture définitive de la base aérienne sur l'emploi, - Un taux de chômage important pour les séniors et les jeunes, - Des revenus faibles, entraînant un faible pouvoir d'achats. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en adéquation l'offre de formations et les besoins des entreprises, - Encourager à la culture de l'entrepreneuriat et à la création/reprise d'entreprise, - Poursuivre les politiques d'installations d'activités et d'actifs, - Améliorer l'accès à l'emploi.
L'attractivité du territoire (suite) Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Proximité du Bassin parisien et de l'axe ligérien, - Présence d'une offre de loisirs de nature, - Présence d'itinéraires de randonnées locales (cyclo, pédestres) et nationales (le Loir à Vélo, Saint-Jacques), - Edition d'un guide du Routard « Vallée du Loir » en 2018, - Présence de sites touristiques d'intérêt (Château de Châteaudun, les Grottes du Foulon, les Bateaux électriques à Bonneval...), - Présence d'une politique volontariste en matière de développement touristique : le Pass' Découverte, Pays à Vélo, - Territoire offrant une diversité et une qualité paysagère environnementale et patrimoniale, - Présence de villes/villages labellisés : « Plus beaux Détours », « Village étape », « Station verte », « Station pêche », - Patrimoine vernaculaire important, - Offre d'hébergements diversifiée (campings, gîtes, insolites...), - Espaces évènementiels (salles de spectacles, théâtre...) support d'une programmation culturelle diversifiée et de qualité, - Maillage des offices de tourisme, - Fortes représentations associatives culturelles et sportives, - Mise en place de la taxe de séjour en 2019 à l'échelle du Grand 	<ul style="list-style-type: none"> - Zone de passages entre Paris et les Châteaux de la Loire, - Relatif éloignement des sorties d'autoroutes, - Entrées de ville ne présentant pas de caractère attractif, - Pas d'équipement structurant à forte capacité d'accueil, - Nombre limité de structures très qualitatives vitrines du territoire, - Absence d'identité touristique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Positionnement par rapport au bassin parisien, - Travail sur une destination de tourisme dans la nature, - Diversification de l'offre de sites de visites avec la reconversion de l'EAR 279 intégrant de 2 projets muséaux (Canopée et déménagement du Compa) et la création d'un musée autour des pompiers sur Bonneval - Développement d'itinérances douces (vélo, canoë, cheval...), - Création d'un Comité d'itinéraire Vallée du Loir à vélo, - Amélioration de la desserte du territoire pour conforter un développement endogène et exogène, - Création d'une gare TGV à Arrou. - Amélioration du temps de parcours de 15 minutes Paris et Châteaudun (Ligne TER), - Valorisation des produits du terroir, - Montée en puissance du numérique, - Aménagement d'aires d'accueil cyclistes sur les itinéraires, - Couverture THD à 100% en 2022, - Révision du PDIPR (Plan départementale des Itinéraires de promenades et de randonnées), - Amélioration qualitative de l'hébergement (labellisation Accueil à Vélo, Tourisme Et Handicap, qualité tourisme) et adaptation de l'offre aux besoins des touristes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des touristes uniquement de passage, - Un territoire positionné et identifié en zone de transition et de passage, - Diminution du bénévolat dans les structures d'accueil et les activités de découvertes estivales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire émerger l'identité touristique autour de la Vallée du Loir, - Appuyer la destination touristique sur la diversité et la préservation du patrimoine bâti, culturel, naturel, - Accompagner et structurer le réseau des acteurs du tourisme, - Structurer la destination autour et avec les offices du tourisme en permettant d'allonger l'offre de séjour, - Structurer numériquement les acteurs touristiques dans leur visibilité sur le web et pour qualifier leur offre touristique, - Poursuivre la coopération touristique avec le Pays Vendômois et la communauté de communes Cœur de Beauce (suite SPoTT, coopération LEADER), - Faciliter le déplacement de la clientèle touristique. - Favoriser l'implantation d'un pôle fort d'attraction moteur du tourisme comme le musée de l'aviation

Thème	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux Stratégiques
	Châteaudun et en 2021 à l'échelle du Bonnevalais.				
L'attractivité du territoire (suite) Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Une identité agricole forte : la Beauce, un bassin de production, de diversification, dynamique et de qualité, - Un territoire actif sur l'innovation agricole, - Présence d'opérateurs agricoles innovants : coopératives, semenciers, - Création en 2016 du Campus les Champs du Possible- Xavier Beulin pour l'accompagnement de start-ups dans l'innovation agricole, - Le renforcement de la formation continue au travers du développement de l'offre de formations du lycée de Nermont et avec le Campus « Les Champs du possible », - Bon potentiel agronomique des terres agricoles, 80% du territoire en SAU - Système d'aides à la diversification, à la vente directe et à la conversion au bio, - Reconquête de la biodiversité à travers diverses actions associant les agriculteurs (Trame Verte et Bleu, ZPS, Natura 2000...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu d'exploitations agricoles associant une activité touristique, - La pénibilité de certaines activités et le poids des normes, - Faible transformation locale des productions agricoles, - Fragilité de la ressource en eau (qualité et quantité). 	<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt de plus en plus fort de la population pour les circuits courts (élevage, maraîchage) notamment depuis la crise sanitaire, - Développement de l'agriculture, numérique favorisant l'innovation, - Création d'un GIEE valorisant une agriculture de conservation - Développement de l'agriculture biologique, - Diversification de l'agriculture avec culture de plantes aromatiques/médicinales, - Développement des énergies renouvelables issues de la production agricole. - Mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial avec la Communauté de communes Coeur de Beauce labellisé de niveau 1 en 2021 	<ul style="list-style-type: none"> - Des chefs d'exploitation vieillissants, - Diminution de l'élevage, - Regroupement d'exploitations, - D'importantes difficultés pour les jeunes agriculteurs à s'installer au vu du contexte économique actuel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les agriculteurs dans leurs projets (innovation, diversification, équipements favorables à la biodiversité et à la ressource en eau, à la transformation et à la commercialisation...), - Favoriser le développement de filières courtes, - Maintenir le bon fonctionnement et la pérennité des exploitations agricoles, - Poursuivre l'innovation technologique au service de l'activité agricole, - Favoriser une mise en réseau pérenne des producteurs locaux pour valoriser leurs produits. - Fédérer tous les acteurs autour du Projet Alimentaire Territorial Beauce Dunois - Favoriser le développement de nouvelles filières moins sensibles au marché mondial et amenant un revenu plus stable pour favoriser la transmission de l'outil agricole aux jeunes.
L'attractivité du territoire (suite) Numérique	<ul style="list-style-type: none"> - Couverture THD à 100% en 2022, - Existence de Eure-et-Loir Numérique. - Parcs d'activités progressivement équipés en THD, - Bon nombre d'écoles équipées en TBI (Tableaux Blancs Interactifs). 	<ul style="list-style-type: none"> - Usages numériques trop peu développés, - Zones blanches encore trop nombreuses. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le numérique pour travailler, consommer, partager autrement, - Développement du télétravail (en lien avec l'enjeu de réduire les trajets domicile-travail) de la télémédecine, et du numérique en milieu scolaire, - Le numérique comme accélérateur pour développer le territoire, moderniser l'économie locale et favoriser l'innovation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de laisser de côté les publics fragiles face à la révolution des usages numériques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Résorber la fracture numérique pour renforcer l'attractivité du territoire, - Favoriser l'appropriation des usages numériques et collaboratifs des entreprises et de tous les publics, - Développer l'économie numérique en lien avec le territoire (tourisme, agriculture, commerce, services...).
4- Les mobilités et l'accessibilité au territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Un positionnement géographique stratégique à proximité d'agglomérations structurantes et de la région Ile-de-France (A10, A14, A19), - Territoire situé à 35 minutes d'axes routiers structurants et traversé par un réseau ferré reliant Paris à Tours, - Territoire traversé par la RN 10, - Territoire irrigué par 2 voies ferrées et 6 gares, - Des axes routiers secondaires à l'échelle du territoire bien structurés, - Une offre de transport en commun de qualité à Châteaudun. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une forte dépendance aux transports individuels pour les déplacements quotidiens, - Une part importante de poids-lourds traversant le territoire et causant d'importantes nuisances, - Des transports en commun peu adaptés aux actifs (itinéraires et horaires), - Une offre ferroviaire insuffisante en temps de parcours et en nombre de dessertes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des transports alternatifs : transport à la demande, co-voiturage, - Développement de la mobilité douce, - Un projet de ligne TGV (Arrêt Arrou), - Projet de réduction de la durée des trajets TER vers Paris et d'augmentation des dessertes ferroviaires, - Des lignes de fret existantes sous-exploitées ou abandonnées. - Projet de reconversion de l'EAR 279 avec une activité aéronautique 	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation de la RN10 terriblement accidentogène (8 millions d'euros de travaux prévus sur la période 2019-2022), - Poursuite de la rénovation de la ligne TER Chartres-Cortalain (2^{ème} tranche de travaux), - Déplacements rendus difficiles avec la hausse du coût de l'énergie, - Isolation de la population qui rencontre des difficultés de mobilité (jeunes, demandeurs d'emploi, personnes âgées...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'intermodalité : parkings à vélo, aires dédiées au covoiturage, articulation entre réseaux de bus, réseaux routiers et ferroviaires, - Appliquer la transition énergétique aux déplacements du quotidien, - Encourager les alternatives à la voiture individuelle, - Maintenir et développer le réseau ferroviaire par les travaux de rénovation qui s'imposent sur la ligne Chartres-Cortalain, la création d'un arrêt de la ligne TGV Paris-Le-Mans à Arrou, - Améliorer les temps de parcours ferroviaires

Thème	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux Stratégiques
	<ul style="list-style-type: none"> - 20 bornes de recharges électriques pour des véhicules sur les 112 du départements et 6 pour des Vélos 				<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'amélioration du maillage routier notamment en améliorant la RN10 par la création de zones de dépassement, la fluidification du trafic, la déviation à Marboué, aménagement de giratoires (exemple à Bonneval), marquage au sol, signalétiques, îlots centraux... - Conserver et développer une activité aéronautique dans le projet de reconversion de l'EAR 279
5- La transition écologique et énergétique	<ul style="list-style-type: none"> - Projets accompagnés par le Contrat Régional, le programme LEADER et le plan mares : études, aménagements et valorisation écologique d'espaces naturels, aménagements d'espaces publics en réintroduisant la Nature en centre bourg - Présence d'espaces naturels à forts enjeux écologiques (ZPS/ZSC/Natura 2000, ZNIEFF, milieux humides), - 2 communes appartiennent au PNR du Perche - Reconquête de la biodiversité à travers diverses actions (Trame Verte et Bleue, ZPS, Natura 2000...), - SMAR 28 (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du Bassin du Loir, en Eure-et-Loir) - Une agriculture toujours plus respectueuse de l'environnement, - Développement de l'agriculture biologique, - Réhabilitation thermique de bâtiments publics (Plan ISO), - Une usine de méthanisation à Marboué et de 2 unités individuelles à Dampierre sous Brou et La Bazoches Gouet - Développement de la Géothermie sur des projets de construction publiques (Piscine de Bonneval, Groupe scolaire de Cloyes les Trois Rivières) - Un réseau de Chaleur sur Châteaudun avec une chaudière biomasse 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de structuration d'une filière d'approvisionnement des unités de méthanisation et plus généralement absence d'économie circulaire, - Un retard de développement des énergies renouvelables, - Zone vulnérable aux nitrates. - Pas de démarche volontariste autour des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) et sur Ecologie Industrielles et Territoriales (EIT) - Territoire du Bonnevalais en retard pour la rénovation thermique des bâtiments publics 	<ul style="list-style-type: none"> - Un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en cours d'élaboration sur les 2 intercommunalités, - Projet de ferme photovoltaïque, - Des ressources à valoriser pour la production d'énergies renouvelables (bois, méthanisation, géothermie...), - Poursuite du développement d'une agriculture durable et développement des modèles alternatifs : agriculture de conversation, - Permaculture, agroforesterie..., - Développement de filières autour des ressources naturelles locales, - Intérêt grandissant des producteurs pour les circuits courts, - Amélioration de la qualité thermique des bâtiments, - Développement de la sensibilisation des publics avec des sentiers pédagogiques dans les espaces naturels à forts enjeux de biodiversité. - La possibilité de pouvoir travailler sur la transition énergétique avec des acteurs comme GRDF au sein du living lab du Campus les champs du possible 	<ul style="list-style-type: none"> - Vulnérabilité énergétique des ménages liée au coût des transports par l'éloignement et des constructions dans les pôles primaires du territoire, - Artificialisation des sols, - Précarité énergétique, - Transports et activités agricoles : principaux secteurs d'émission de GES et de PES. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire de la qualité environnementale et des paysages des facteurs d'attractivité, - Développer et valoriser la biodiversité locale en s'appuyant sur la TVB, - Encourager et accompagner les collectivités et les acteurs du territoire dans des projets plus vertueux au niveau énergétique, agricole, à vocation d'habitat ou de services au public..., - Rechercher une plus grande autonomie énergétique du territoire en soutenant des énergies renouvelables et l'exploitation des ressources locales, - Encourager l'économie circulaire notamment dans le cadre du recyclage ou la valorisation des matériaux résiduels/non utilisés, - Réduire les déchets et l'impact des activités humaines sur l'environnement, - Atteindre un bon état des eaux.
6- la cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Une attractivité pour les familles avec enfants, - Des services de proximité complémentaires et répartis sur le territoire grâce à l'action des collectivités y compris pour les jeunes actifs (loisirs, petite enfance...), 	<ul style="list-style-type: none"> - Une population vieillissante et un nombre de retraités qui a fortement augmenté, - Perte d'emplois entre 2008 et 2017 : vague de désindustrialisation, - Des emplois peu qualifiés et rémunérés, - Déficit au niveau de l'offre de services/loisirs pour la jeunesse, 	<ul style="list-style-type: none"> - Refonte du conseil de développement comme un espace de concertation et un laboratoire d'idées, - Accueil des populations urbaines en valorisant l'offre de services (cadre et qualité de vie propices à l'installation de familles notamment jeunes actifs). - Création de conseil des jeunes au sein des communes principales du Pays 	<ul style="list-style-type: none"> - Isolation de la population qui rencontre des difficultés de mobilité (jeunes, demandeurs d'emploi, personnes âgées...), - Risque de laisser de côté les publics fragiles face à la révolution des usages numériques, 	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à la population et aux visiteurs de disposer de biens et services attractifs et à minima de 1ère nécessité, - Maintenir et accueillir des jeunes actifs pour conserver une dynamique démographique, - Favoriser les usages numériques des habitants et des entreprises,

Thème	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces	Enjeux Stratégiques
	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un tissu associatif sportif, culturel, et de loisirs considérable (+ de 1 000 associations), - Maillage satisfaisant en EHPAD. - Présence d'un foyer de jeunes travailleurs nécessitant des travaux, - Construction de nouveaux quartiers incluant de la mixité sociale et intergénérationnelle, - Construction de logements pour étudiants et jeunes travailleurs (Caserne Kellermann). 	<ul style="list-style-type: none"> - Offre de services à conforter dans les bourgs-centres, - Des zones blanches à résorber. 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une politique de la ville en faveur des quartiers prioritaires et la mixité sociale sur la commune de Châteaudun 	<ul style="list-style-type: none"> - Aggravation de la fracture médicale avec la fermeture de la maternité de l'hôpital de Châteaudun en 2018, - Précarité énergétique des ménages, - Un vieillissement et essoufflement de ses bénévoles qui s'est accentué avec la crise sanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les aménagements et les équipements favorisant la convivialité et la cohésion sociale, le « vivre-ensemble », l'intergénérationnel, - Adapter l'offre d'équipements aux populations cibles et en développer l'accès grâce aux usages numériques, - Réhabiliter le parc résidentiel (désuétude, inconfort des logements anciens) et l'adapter au parcours résidentiel notamment pour les jeunes et les seniors, - Améliorer l'accès à l'emploi et à la formation. - Pouvoir renouveler et de mobiliser de nouveau bénévoles associatif afin de maintenir l'offre et le dynamisme associatif reconnu par tous les acteurs

2. Objectifs et plan d'actions opérationnel

Le Syndicat du Pays Dunois porte des stratégies d'avenir pour son bassin de vie à travers le SCoT et les autres schémas thématiques. Il œuvre également pour le développement et l'attractivité du territoire grâce à des politiques locales et des programmes contractuels à l'appui (CRST, Programme LEADER...).

Dans le cadre de la mise en œuvre du présent Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique, le syndicat du Pays Dunois propose de décliner les 6 axes thématiques dans les 3 axes stratégiques locaux. Ainsi le territoire du Pays souhaite :

- Le développement de l'offre de services à la population, de logements réhabilités et adaptés, des conditions globales d'accueil de populations nouvelles afin d'**améliorer la qualité de vie au quotidien pour tous.**
- Mettre en réseau la ville-pôle de Châteaudun et les bourgs-centre aux côtés des plus petites communes pour **renforcer l'équilibre territorial** en matière de commerces, de services, de politiques de déplacements et de valorisation des paysages,
- Créer les conditions pour conforter et accueillir de nouvelles activités économiques, promouvoir un développement commercial garant des complémentarités centre-périphéries, affirmer une identité touristique et conforter le rôle de l'agriculture sur le territoire dans le but de **générer une nouvelle dynamique économique et sociale,**

Avec ces trois axes stratégiques locaux, le territoire du Pays Dunois répond aux trois composantes du Développement Durable et engage l'ensemble de ses projets et de ses acteurs du territoire dans le défi de la transition écologique et énergétique.

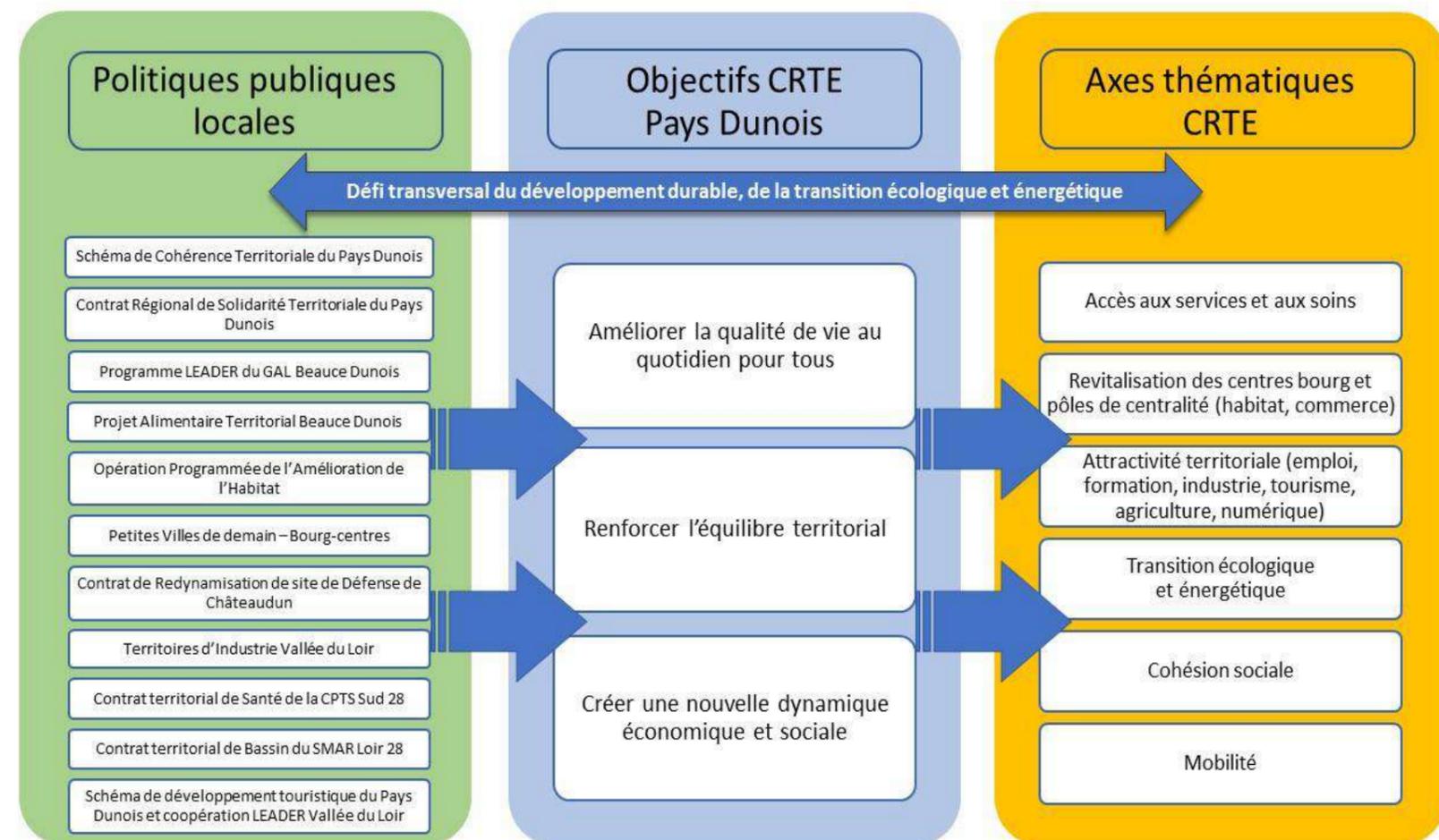


Schéma synthétique mettant en perspective les politiques mises en œuvre localement, les enjeux de développement identifiés et les axes thématiques du Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique



Le Projet de Territoire



Un projet de territoire pour le Pays Dunois !

UN PROJET DE TERRITOIRE, pourquoi faire?

on parle de l'horizon 2035 !

Le **Projet de Territoire** expose le projet politique porté par les élus du Pays Dunois en matière de développement et d'aménagement du territoire.

Véritable instrument de mise en cohérence des politiques publiques, il est la déclinaison du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** du SCoT validé en janvier 2018. Il fixe les grands objectifs que doivent poursuivre les politiques locales en matière d'habitat, de mobilité, d'environnement, d'économie... pour les 15 à 20 prochaines années.

Produit par les élus, les acteurs institutionnels et la société civile lors de l'élaboration du SCoT, le projet de territoire est le fruit d'une démarche de dialogue et de coopération sans précédent.

Ces grands objectifs sont ensuite traduits dans les différentes politiques contractuelles à travers des actions plus concrètes. Il définit ainsi des espaces prioritaires à protéger ou la manière de maintenir les équilibres entre espaces urbains, agricoles et naturels...

4 ETAPES incontournables

1 OBSERVER LE TERRITOIRE

Le diagnostic territorial et environnemental

- Un état des lieux du territoire sous plusieurs thématiques : économie, tourisme, commerce, habitat, démographie, transport, patrimoine, environnement... afin de mieux comprendre le fonctionnement du territoire et mettre en avant ses enjeux.

2 CHOISIR UN CAP

Le Projet de Territoire et sa stratégie territoriale

- Il s'agit du projet politique du territoire que les élus élaborent en se basant sur les éléments du diagnostic territorial et environnemental. Ce projet de territoire sert de feuille de route pour les prochaines années à venir.

3 VALIDER LE PROJET

Un travail issu du SCoT

- La base du Projet de Territoire a été validé lors de l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Dunois en janvier 2017. Elle est reprise et mise à jour dans les documents de planification proposés à l'échelle du Pays Dunois.

4 DÉFINIR LES ACTIONS

Les Programmes de financement

- Les programmes de financement des différents partenaires du Pays Dunois viennent affiner les éléments définis dans le projet politique (projets concrets). Ils constituent les documents opérationnels du Projet et de Territoire.

4 OBJECTIFS à suivre

Garantir la cohérence de l'organisation territoriale et une bonne articulation entre les différentes politiques

Accueillir durablement les populations et les entreprises, tout en préservant un cadre de vie de qualité

Équilibrer et organiser le bassin de vie, en terme de complémentarités ville-campagne

Répondre aux impératifs environnementaux

UN TERRITOIRE



• INFORMEZ-VOUS

au Syndicat du Pays Dunois ou sur le site internet www.pays-dunois.fr

• CONTACT

Syndicat du Pays Dunois
11 rue de la Madeleine
28200 - Châteaudun
02 37 96 63 96

LE PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS DUNOIS

a été approuvé avec le SCoT le 15 janvier 2018 et réactualisé en 2021 pour le CRTE !

LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Comprendre les dynamiques actuelles pour mieux penser demain

Le diagnostic le plus approfondi du territoire a été réalisé entre 2016 et 2017 lors de l'élaobartion du SCoT. Les données sur cette fiche correspondent à la situation de cette époque, mises à jour en partie en 2021. Cet état des lieux avait permis aux élus de construire leur projet de territoire pour les années à venir.

POPULATION



Un regain démographique en cours

L'analyse des caractéristiques sociales et de l'évolution démographique du territoire a permis d'appréhender la structure de la population locale et les interactions qu'elle entretenait avec son territoire.

- Une faible croissance démographique toutefois en augmentation (0,2%/an en moyenne)
- Des communes qui regagnent des habitants notamment dans la partie Nord du territoire : Bonneval (+ 200 habitants), Meslay-le-Vidame, Châteaudun (+ 112 habitants) grâce à un solde migratoire positif. Le territoire attire des populations.
- Un solde naturel négatif ou nul sur les dernières périodes de recensement
- Un vieillissement de la population qui ralentit depuis 1999 mais un nombre de retraités en augmentation constante
- Les personnes sans activité diminuent fortement passant de 17,0 % à 12,0 % entre 1999 et 2015 (- 2 011 personnes)

52 819

C'est le nombre d'habitants en 2021 sur le territoire. Un chiffre en légère augmentation chaque année depuis 1990 qui représente 13% de la population d'Eure-et-Loir.



46.8 habitants par km²

C'est la densité moyenne de population sur le territoire qui est cependant inégale avec des écarts allant de 458 habitants par km² sur Châteaudun à 9 habitants au km² sur La Chapelle Guillaume



35.9 %

C'est la part des retraités dans la population en 2016 (INSEE 2013) qui a augmenté de plus de 2 660 personnes depuis 5 ans.

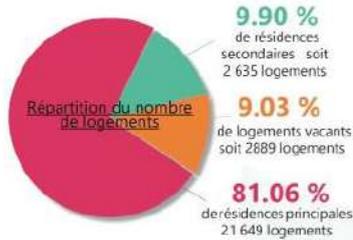


33.6 %

de la population est représentée par des couples sans enfant ; 32,7 % par des ménages d'une personne et 26,1 % par des couples avec enfants.



HABITAT



64.2 %

des ménages du territoire du Pays Dunois sont propriétaires (contre 57,3 % à l'échelle du Département).

29 173 logements

9.9 %

La part des logements vacants aujourd'hui sur le territoire du SCoT, contre 5,8 % il y a 5 ans (équivalent à + 1 030 logements vacants).



Un parc de logements à diversifier et à protéger

L'analyse du parc de logements, de son évolution, des différents dispositifs d'aides ainsi que du marché actuel a permis de mettre en avant une photographie actualisée en matière d'habitat.

- Une croissance du parc de logements : en moyenne ce sont 200 nouveaux logements qui sont construits par an
- Le logement individuel prédomine avec 85,3% en 2015 devant les logements collectifs avec 14,7%
- Une taille moyenne des logements construits de 123,7 m² entre 2004-2016 contre 108,2 m² au sein du département
- Des logements de 3 et 4 pièces prédominants (50,4 % en 2015), suivi par les logements de 5 pièces et plus (40,1 %)
- Une part de logements locatifs aidés qui diminue passant de 13,7% en 1999 à 9,8% en 2015
- Un faible coût du foncier/logements, comparativement aux agglomérations voisines, facilitant les primo-accédants

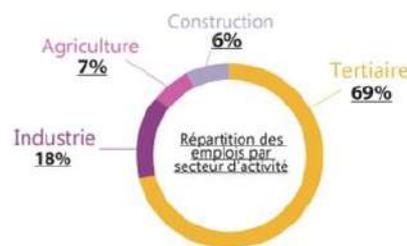
ECONOMIE



Une activité économique à conforter

L'analyse de l'armature économique du territoire a permis de cibler les secteurs porteurs d'enjeux pour le développement territorial futur.

- Une économie marquée par le poids de l'activité agricole (29 % des établissements concernés)
- Des actifs en diminution depuis 2007 mais un taux de chômage qui tend à légèrement diminuer
- Des entreprises qui se développent (PAULSTRA, IN-LHC/Zodiac, Vorwerk, Roller Grill...)
- Une main d'œuvre qualifiée et fidélisée
- 77% des emplois sont occupés par des actifs résidants sur le territoire du Pays Dunois
- Des filières d'excellence (Les Champs du Possible)



21 000 actifs

20 zones économiques et commerciales

18 700 emplois

4 300 établissements actifs
750 entreprises artisanales

MOBILITÉ



Une mobilité à améliorer

L'analyse des déplacements et de l'organisation des échanges permet d'avoir une vision plus fine sur les dynamiques actuelles, qu'elles soient matérielles ou immatérielles (numérique, mobile, 3G, 4G), internes ou externes au territoire.

- Un réseau routier développé qui converge vers Châteaudun, mais à la qualité perfectible associée à des axes secondaires structurés favorisant l'accessibilité de l'ensemble des communes.
- Un territoire traversé par la Nationale 10 du Nord au Sud qui occasionne d'importants flux de poids lourds, sources de multiples nuisances (sonores, olfactives, visuelles, congestions, accidents).
- 10% de la population rejoint quotidiennement Chartres pour y travailler et 3% se dirige vers l'Ile-de-France.
- Des réseaux de transports en commun diversifiés (Transbeauce, Transbeauce à la demande, réseau C'Bus) mais inégalement développés (concentrés sur Châteaudun) et mal adaptés (horaires, fréquences...).
- Des modes doux (marche, vélo) trop peu développés et principalement utilisés pour les loisirs.
- Le déploiement du très haut débit et de la fibre d'ici 2025 pour l'ensemble du territoire.

86.4 % de la population détient au moins un véhicule



64.3 %

de la population travaille dans une commune différente de son lieu de résidence.

6

gares SNCF mais une offre ferroviaire insuffisante en nombre de dessertes et en temps de parcours.

DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

Analyser les éléments naturels et paysagers pour mieux préserver l'environnement

Le diagnostic environnemental le plus approfondi du territoire a été réalisé entre 2016 et 2017 lors de l'élaboartion du SCoT. Les données sur cette fiche correspondent à la situation de cette époque, mises à jour en partie en 2021. Cet état des lieux avait permis aux élus de construire leur projet de territoire pour les années à venir.

UN TERRITOIRE D'INTERFACES

4 entités paysagères

Le territoire du SCoT s'inscrit à la rencontre de plusieurs éléments géographiques : la Beauce, le Perche, le Perche-Gouët et la Vallée du Loir ce qui lui procure une richesse considérable, gage d'attractivité du territoire. Cette diversité paysagère constitue un caractère fort de l'identité locale.

La Beauce

La Beauce est un vaste plateau entièrement voué à l'agriculture (openfields) ponctué par des vallées sèches qui apportent une diversité végétale (pelouses calcicoles, bois de chênes, marais...)

Le Perche

Le Perche est un paysage de collines et de vallées avec trois structures végétales qui fondent l'identité perchonne : les bois, le bocage entourant l'herbage et les vergers.

Le Perche-Gouët

Il s'agit d'un paysage de transition entre la Beauce et le Perche. Il se situe entre les openfields et les plateaux de la Beauce et les bocages et les collines du Perche. Le relief y est donc plus ou moins marqué.

La Vallée du Loir

Cette entité permet d'organiser la transition entre le Perche-Gouët et la Beauce. Elle constitue une réelle « oasis » au sein du Pays Dunois. Arbres isolés, boisements et forêts se succèdent le long du Loir.

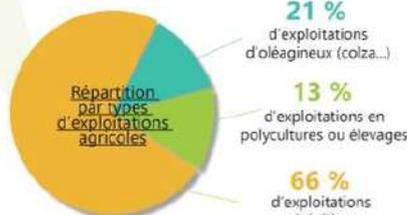


DES MILIEUX NATURELS DIVERSIFIÉS

80% du territoire sont des **espaces agricoles**

9% du territoire sont des **espaces boisés**

1 **réseau hydrographique** qui structure le territoire



DES DISPOSITIFS POUR PROTÉGER LA NATURE

3 **SITES NATURA 2000**
Ils permettent la conservation des habitats naturels ainsi que le maintien de la flore et de la faune sauvages. 13 570 hectares soit 11,7% du territoire, sont localisés au niveau de la Vallée du Loir et de ses affluents ainsi que sur les coteaux du Perche.

26 **ZNIEFF**
Une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est l'identification scientifique d'un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique. 22 d'entre elles recensent des espèces rares et remarquables.

1 **ENS**
Un Espace Naturel Sensible (ENS) est un site considéré pour sa richesse écologique et paysagère. Sur le territoire du SCoT, il se situe au niveau de la Vallée de l'Aigre.

1 **PNR**
Un Parc Naturel Régional (PNR) est l'outil qui désigne un territoire rural à forte valeur paysagère et patrimoniale, organisé dans un but de développement durable. Il est créé par l'adhésion à une charte des différentes collectivités locales qui constituent le Parc. 2 communes du SCoT sont concernées : La Bazoches-Gouët et Chapelle-Guillaume.

UN POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE



UNE STRATÉGIE TERRITORIALE POUR LE PAYS DUNOIS

Des orientations pour définir l'avenir

3 AXES STRATÉGIQUES

- 1 Développer l'offre de services à la population, de logements réhabilités et adaptés, des conditions globales d'accueil de populations nouvelles afin d'**AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU QUOTIDIEN POUR TOUS**.
- 2 Mettre en réseau la ville-pôle de Châteaudun et les bourgs-centre aux côtés des plus petites communes pour **RENFORCER L'ÉQUILIBRE TERRITORIAL** en matière de commerces, de services, de politiques de déplacements et de valorisation des paysages,
- 3 Créer les conditions pour conforter et accueillir de nouvelles activités économiques, promouvoir un développement commercial garant des complémentarités centre-périphéries, affirmer une identité touristique et conforter le rôle de l'agriculture sur le territoire dans le but de **GÉNÉRER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE**,

1 AMÉLIORER LA QUALITE DE VIE AU QUOTIDIEN POUR TOUS

Objectif 1 : Accueillir une population nouvelle

Depuis une dizaine d'années, le Pays Dunois dispose d'une dynamique démographique en légère hausse.

- ▶ Afin de répondre à cette évolution, le SCoT intègre une perspective démographique renforcée, évaluée à 300 habitants supplémentaires par an sur la période des vingt prochaines années.
- ▶ Cet accueil de populations devra être accompagné d'une amélioration de l'offre en équipements et services en relation avec le principe de renforcement des polarités du territoire.

6 000
habitants
supplémentaires
en 20 ans



Objectif 2 : Renforcer l'attractivité résidentielle à travers une augmentation de l'offre de logements

- ▶ Face à la dynamique démographique et dans le but de préserver l'attractivité résidentielle sur l'ensemble des communes, une reprise du rythme de production de logements est envisagée pour les prochaines années : de l'ordre de 250 logements par an en moyenne sur vingt ans seront ainsi construits.
- ▶ Cette nouvelle programmation se fera progressivement, de manière raisonnée et concertée en privilégiant les polarités et l'économie du foncier.

5 000
nouveaux
logements
en 20 ans



Objectifs 3 : Permettre un parcours résidentiel plus complet et réhabiliter le parc de logements vacants

- ▶ Il sera également important de pouvoir offrir aux habitants des formes de logements diversifiées (maison individuelle, logement en résidence, appartement...), mais également des statuts variés (accession, location) ou encore des modes de financement adaptés aux divers revenus (logement aidé, privé).
- ▶ Le double enjeu est de pouvoir répondre, d'une part à la demande des habitants qui, en raison de leurs revenus, ne peuvent accéder à la propriété mais également d'apporter des solutions aux publics spécifiques (personnes âgées, jeunes, primo-accédants...) en construisant et/ou en réhabilitant des logements adaptés à leurs besoins et moins énergivore.

Demain
Des logements adaptés
et moins énergivores

Objectif 4 : Développer les services à la population

- ▶ Pour améliorer le cadre de vie des habitants, les élus souhaitent développer les équipements et les services à la population (commerces de proximité, équipements de santé, culturels et sportifs...). Chaque niveau territorial suscite alors des attentes distinctes et complémentaires.
 - * Face au vieillissement de la population, les élus souhaitent par exemple, conforter les maisons de santé à proximité des centres bourgs afin de maintenir une offre de qualité facilement accessible.

Plus de services
et équipements

- ▶ Le Projet de Terrioire s'inscrit également dans une démarche de développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) : ADSL, fibre optique, 3G et 4G mobile.

- * Pour cela, il réaffirme les objectifs inscrits au Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) et identifie les zones mal desservies.



UNE STRATÉGIE TERRITORIALE POUR LE PAYS DUNOIS

Des orientations pour définir l'avenir

2 RENFORCER L'EQUILIBRE TERRITORIAL

Objectif 1 : Renforcer la visibilité du Pays Dunois dans l'espace départemental et régional tout en équilibrant le développement territorial autour de plusieurs polarités

Au contact de plusieurs agglomérations (Chartres, Orléans, Blois, Le Mans, Vendôme) offrant un haut niveau de services et d'emplois, le territoire du Pays Dunois dispose d'atouts susceptibles de favoriser son développement et de contribuer au développement du sud de l'Eure-et-Loir. Véritable carrefour de par sa position stratégique, le territoire possède de nombreuses connexions avec les territoires limitrophes qu'il faut maîtriser afin de ne pas constituer un simple territoire de passage mais bien une véritable destination et un territoire d'accueil.

Renforcer ses spécificités économiques

- ▶ Affirmer et renforcer le rôle stratégique du territoire dans l'économie agricole
- ▶ Soutenir le développement économique du territoire par une animation économique coordonnée
- ▶ Accompagner l'émergence de nouvelles filières
- ▶ Conforter les entreprises industrielles stratégiques historiques et récentes

Une armature territoriale déclinée en polarités

Le SCOt s'appuie sur un principe d'aménagement équilibré du territoire en respectant les spécificités des espaces afin de garantir le maintien du cadre de vie. L'armature territoriale est ainsi déclinée comme suit :

- ▶ Pôle niveau 1 : Châteaudun et son aire urbaine (Saint-Denis-Lanneray, Jallans, La Chapelle-du-Noyer, Marboué, Donnemain-Saint-Mamès)
- ▶ Pôles niveau 2 : Bonneval, Cloyes-les-Trois-Rivières, Brou, commune nouvelle d'Arrou
- ▶ Pôles niveau 3 : La Bazoche-Gouët, Yèvres, Sancheville, Alluyes, Dangeau, Unverre, Le Gault-Saint-Denis
- ▶ Les villages

Être un territoire bien connecté à ses voisins

- ▶ Mise en place d'un plan de liaisons rapides routières avec les agglomérations « voisines » de Chartres, Orléans, Blois et Vendôme
- ▶ Améliorer les liaisons ferroviaires avec la région Ile-de-France



Objectif 2 : Organiser les déplacements sur le territoire et avec l'extérieur

La question des déplacements est une préoccupation grandissante et un facteur déterminant de qualité de vie. Au regard du temps et des moyens financiers qui y sont consacrés mais aussi de l'accentuation des déplacements, une dégradation progressive du cadre de vie peut être soulevée. Le Projet de Territoire se doit d'agir pour atténuer les effets des déplacements et proposer des solutions alternatives.

Maintenir et développer le réseau ferroviaire

- ▶ **Améliorer les temps de parcours**
Rénover totalement les voies et la signalisation (ligne Chartres-Cortalain-St-Pellerin)
Mettre en place une voie d'évitement pour fluidifier l'entrée dans le trafic RER parisien
- ▶ **Placer le territoire à 34 minutes de Paris**
Créer une gare TGV sur la commune nouvelle d'Arrou
- ▶ **Maintenir et renforcer le transport de marchandises par le fret ferroviaire**

Poursuivre l'amélioration du maillage routier et encourager le développement des transports collectifs

- ▶ **Réguler et maîtriser le trafic routier en améliorant ponctuellement le réseau**
Amélioration de la liaison Nord-Sud du territoire en faisant de la RN 10 un véritable axe structurant (aménagement de zones de dépassements, fluidification du trafic, déviation de Marboué...)
 limiter les nuisances liées au trafic (problèmes d'engorgements et de sécurité) grâce à des contournements (Marboué, Brou, Arrou, Saint-Denis-les-Ponts)
- ▶ **Améliorer l'offre en transports collectifs**
Optimiser le réseau de bus actuel et renforcer l'offre de transports à la demande (amplifier les horaires de service pour mieux répondre à la demande)
Encourager le covoiturage (bornes, aires de covoiturage)

Renforcer le lien entre urbanisme et déplacements

- ▶ Développer des liaisons douces (vélo, marche) et les pôles d'échanges
- ▶ Intégrer une réflexion opération urbaine/desserte dans les nouveaux chantiers
- ▶ Renforcer le maillage du territoire au niveau des polarités pour éviter des déplacements lointains

Objectif 3 : Valoriser les paysages tout en préservant la biodiversité

Les paysages reposent sur l'histoire du territoire et participent aux fondements de son identité locale. Le Pays Dunois est fortement marqué par la présence des paysages agricoles. Le SCOt du Pays Dunois vise la préservation et la mise en valeur de ces paysages caractéristiques. L'objectif de l'approche paysagère est donc de s'appuyer sur les spécificités naturelles, urbaines, historiques et culturelles pour construire le projet territorial.

- ▶ Préserver les vues emblématiques et renforcer la nature dans les bourgs
- ▶ Préserver et valoriser les paysages urbains, les coeurs des villes et villages tout en maîtrisant les paysages d'interface (entrées de bourgs)
- ▶ Préserver la biodiversité et maintenir une Trame Verte et Bleue fonctionnelle
- ▶ Conserver les espaces naturels remarquables (zones humides, espaces de nature ordinaires) et améliorer la connaissance de ses espaces
- ▶ Maintenir les haies et garantir la continuité des cours d'eau
- ▶ Renforcer la nature en ville



Objectif 4 : Concevoir un développement urbain maîtrisé préservant les ressources et en limitant les risques, les pollutions et les nuisances

- ▶ Renforcer le lien entre urbanisme et déplacements pour lutter contre l'étalement urbain
- ▶ Préserver la ressource en eau en protégeant le réseau hydrographique des pollutions et de l'imperméabilisation, en poursuivant les efforts sur l'assainissement et en gérant de manière alternative les eaux pluviales
- ▶ Réduire la dépendance énergétique de tous les usagers en recherchant l'efficacité énergétique du bâti et en développant les énergies renouvelables
- ▶ Conforter la gestion performante des déchets
- ▶ Limiter l'exposition des habitants aux nuisances sonores et améliorer la qualité de l'air
- ▶ Prendre en compte les risques naturels et technologiques



UNE STRATÉGIE TERRITORIALE POUR LE PAYS DUNOIS

Des orientations pour définir l'avenir

3 GÉNÉRER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Objectif 1 : Développer l'emploi en organisant l'accueil de nouvelles activités économiques et conforter celles déjà existantes

Développer l'emploi en lien avec l'accueil de nouvelles populations



Malgré une perte d'emplois constatée entre 2006 et 2012 (7% liée à une conjoncture économique nationale), le Pays Dunois affiche une ambition forte en matière de développement de l'emploi sur le territoire. Dans l'optique de 6000 nouveaux habitants en 20 ans, les élus souhaitent proposer des emplois et services adaptés à cette nouvelle population :

- ▶ Développer l'emploi en s'appuyant sur les clusters existants pour créer des filières de développement qui s'appuient sur les dynamiques actuelles
- ▶ Accompagner et soutenir les entreprises existantes (PMI/PME/GMI) et mettre en place des formations qualifiantes
- ▶ S'appuyer sur les filières identitaires du territoire pour favoriser les dynamiques de création d'emplois en :
 - Confortant l'activité agricole et promouvant les activités connexes (transformation agricole, logistique, filières courtes...)
 - Accompagnant le développement de l'activité touristique du territoire (hébergements, restaurations, commerces, activités de loisirs)

75 à 100 nouveaux emplois/an

Développer des zones d'activités attractives et adaptées aux besoins des entreprises



Le territoire dispose aujourd'hui de nombreux espaces disponibles pour accueillir des activités économiques. Pourtant, il apparaît que le Pays Dunois ne dispose pas d'espace foncier d'un seul tenant suffisant pour accueillir des activités de grandes envergures (industries, etc...). Il nous faut alors :

- ▶ Identifier un futur parc d'activités d'environ 30 hectares, connecté aux axes de circulation et capable d'accueillir de grosses entreprises
- ▶ Privilégier le développement d'activités dans le tissu urbain existant (ou en continuité immédiate) et préférer les espaces reculés (friches, dents creuses...) pour celles génératrices de nuisances
- ▶ Mettre en place des services capables d'élaborer et de définir une véritable stratégie de développement économique
- ▶ Développer un travail de marketing territorial dans le but de rendre attractif le territoire pour de nouvelles entreprises
- ▶ Renforcer l'accès au numérique, travailler au développement des services adaptés aux entreprises et développer les espaces de co-working et les Tiers Lieux

Objectif 2 : Promouvoir un développement commercial garant des complémentarités centre-périphérie

Afin de construire une stratégie d'aménagement commercial permettant de répondre aux enjeux d'aménagement du territoire et de développement durable, les réflexions ont été conduites en distinguant les commerces selon la fréquence d'achats à laquelle ils répondent.

- ▶ Renforcer l'armature commerciale en lien avec la répartition des pôles, dans une logique de desserte optimale de la population actuelle et future
 - Développer les fonctions commerciales, artisanales et de services du pôle majeur en particulier pour le centre-ville de Châteaudun (redynamisation)
 - Privilégier l'offre de proximité au cœur des centralités urbaines et rurales pour revitaliser les coeurs marchands et répondre aux besoins quotidiens
 - Renforcer les fonctions commerciales existantes des pôles relais
 - Mailler le territoire pour conforter les pôles de proximité et les pôles les plus ruraux

- ▶ Encourager la diversification des formes de vente (marchés, commerces ambulants, circuits courts... en lien avec le PAT Beauce Dunois)
- ▶ Privilégier l'offre de proximité dans les centralités urbaines (animation centres bourgs) et les secteurs périphériques pour les commerces de plus de 300 m²



Objectif 3 : Affirmer une identité de territoire à travers une stratégie de développement touristique partagée

Les élus souhaitent que le Pays Dunois ne soit plus un territoire de passage mais bien un territoire de destination. La réponse à cet enjeu, doit s'appuyer sur un travail de marketing territorial, une mise en relation des acteurs, la mise en place de projets d'ampleurs et le développement d'une offre en matière d'hébergements et de restaurations adaptés. Cela passera par un travail sur :

- ▶ la création et l'affirmation d'une identité propre au territoire accompagnée d'une collaboration avec les territoires voisins
- ▶ l'utilisation du digital pour développer un marketing territorial adapté et moderne
- ▶ la valorisation du patrimoine culturel local et des activités touristiques (circuits vélo, pédestres, équestres, canoës...)
- ▶ le renforcement de l'offre commerciale, de restauration et de services ainsi que l'amélioration qualitative des hébergements et l'accueil courts séjours
- ▶ la création d'un événement annuel fort de renommée nationale



Objectif 4 : Conforter le rôle de l'agriculture sur le territoire

Caractérisé par une activité agricole au potentiel agronomique et au rôle économique reconnu, le territoire doit faire face à une évolution permanente de l'agriculture (exploitants vieillissants, restructuration des exploitations, diminution du nombre d'exploitations...). Pour s'appuyer sur un développement innovant en lien avec l'agriculture, le Pays Dunois a créé en 2010 le Cluster Agrodynamique et Développement Durable qui est devenu en 2016 l'Association Les Champs du Possible. Il est également reconnu avec la Communauté de Communes Coeur de Beauce, territoire en émergence pour élaborer un Projet Alimentaire Territorial.

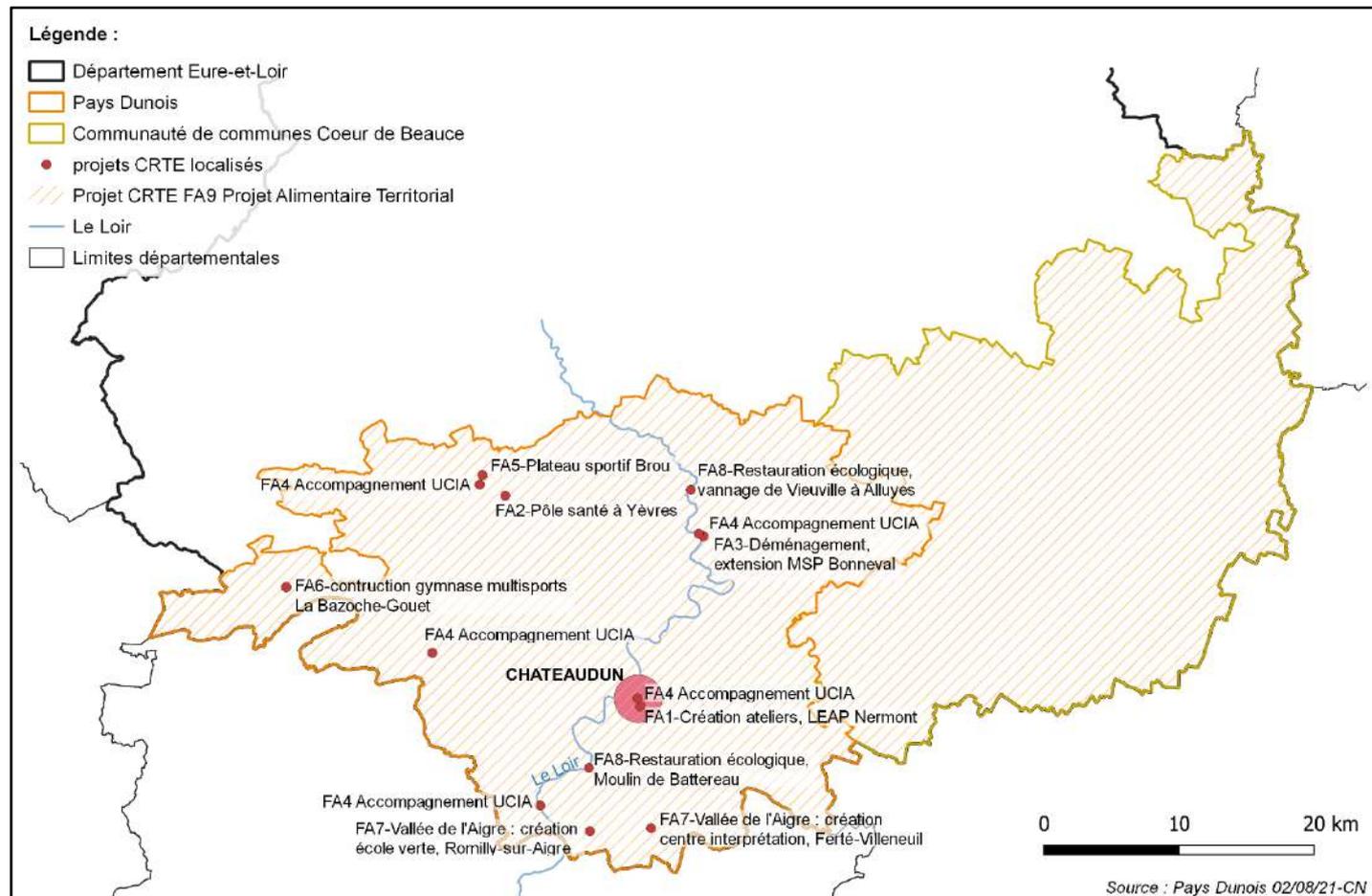
- ▶ Maintenir la pérennité des exploitations agricoles en recherchant la préservation des terres agricoles stratégiques
- ▶ Limiter autant que possible l'urbanisation des terres agricoles tout en permettant une évolution de bâtiments agricoles non utilisés
- ▶ Maintenir de bonnes conditions de fonctionnement des exploitations
- ▶ Favoriser le développement de filières courtes



Annexe 3 – Fiches actions (court terme 2021-2022)

Les projets suivants ont été retenus lors des différentes réunions de préparation du CRTE (copil, réunions de bureau...) et les maitres d'ouvrage se sont engagés à engager ces travaux d'ici fin 2022.

Numéro de l'Action	Intitulé	Maitre d'ouvrage	Localisation
FA1	Création des nouveaux ateliers de formation	LEAP Nermont Châteaudun	Com com Grd Chateaudun
FA2	Pole de santé	Yèvres	Com com Grd Chateaudun
FA3	Déménagement et extension de la MSP	Bonneval	Com com du Bonnevalais
FA4	De la mise en réseau des UCIA à la création d'un observatoire du commerce	Pays Dunois	Com com Grd Chateaudun Com com du Bonnevalais
FA5	Plateau sportif	Brou	Com com Grd Chateaudun
FA6	Construction d'un gymnase multisports	La Bazoche-Gouët	Com com Grd Chateaudun
FA7	Projet global de valorisation de la Vallée de l'Aigre - phase 3 : création d'une école verte a Romilly-sur-Aigre et d'une maison d'interprétation de la Vallée de l'Aigre à la Ferté-Villeneuil	Commune Nouvelle de Cloyes-Les-Trois-Rivieres	Com com Grd Chateaudun
FA8	Programme de travaux 2022 conciliant la restauration écologique et de préservation du patrimoine et des usages du Loir	SMAR Loir 28	Com com Grd Chateaudun Com com du Bonnevalais
FA9	Emergence du Projet Alimentaire Territorial	Communauté de communes Cœur De Beauce	Com com Grd Chateaudun Com com du Bonnevalais
FA10	Soutien à l'ingénierie	Pays Dunois	Com com Grd Chateaudun Com com du Bonnevalais



**FICHE ACTION n°FA1
CRTE DU PAYS DUNOIS**

Intitulé du projet	CREATION DES NOUVEAUX ATELIERS DE FORMATION
Maitre d'ouvrage	LEAP DE NERMONT 2, rue de Nermont, 28200 Châteaudun Xavier MARIN, Directeur – directeur@nermont.fr – 02 37 44 60 60 Laura AUXANT, Responsable apprentissage – laura.auxant@nermont.fr – 06 03 76 21 03
Orientations stratégiques du Projet de Territoire	A2 : Renforcer l'équilibre territorial <i>Obj 2.1 : Renforcer la visibilité du Pays Dunois dans l'espace départemental et régional tout en équilibrant le développement territorial autour de plusieurs polarités</i> <i>Obj 2.4 : Concevoir un développement urbain maîtrisé préservant les ressources et en limitant les risques, les pollutions et les nuisances</i> A3 : Générer une nouvelle dynamique économique <i>Obj 3.1 : Développer l'emploi en organisant l'accueil de nouvelles activités économiques et conforter celles déjà existantes</i> <i>Obj 3.4 : Conforter le rôle de l'agriculture sur le territoire</i>
Axes stratégiques du CRTE	Attractivité territoriale (emploi, formation, industrie, tourisme, agriculture, numérique) Transition écologique et énergétique (accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et circuits courts, promotion des énergies renouvelables)
Descriptif et objectifs attendus	<p>Le lycée de Nermont est un établissement agricole créé en 1929 par le syndicat agricole du Dunois. Il comporte un lycée, sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture, une section de formation par apprentissage en convention avec le CFA MTA (Métiers des Territoires et de l'Agriculture) et assure des actions de formations continues (CFPC de Nermont). Une partie des formations est délocalisée sur le site de Nogent le Rotrou. Le LEAP de Nermont accueille au total 480 élèves, 80 apprentis et 50 stagiaires en formation continue.</p> <p>Le lycée de Nermont souhaite développer, élargir et actualiser son offre de formations en relation avec l'agriculture, ses territoires. L'établissement désire proposer aux jeunes issus de son territoire, une filière agroéquipement, en réponse à la profession. Le lycée de Nermont bénéficie d'un emplacement géographique adapté à cette formation puisque de nombreux concessionnaires agricoles, sont situés à moins d'un kilomètre de notre école.</p> <p>Le lycée de Nermont ambitionne, grâce à la nouvelle structure, de proposer des modules de formations continues dont les contenus seront élaborés avec les représentants des professions agricoles mais également des formations par apprentissage. L'objectif est de faire du site ainsi développé un pôle d'excellence et de référence en matière de formation professionnelle lié aux évolutions des pratiques et techniques agricoles.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div data-bbox="284 1563 821 1930">  </div> <div data-bbox="853 1572 1500 1904">  </div> </div> <p>Les ateliers existants ne permettent pas au lycée de pouvoir développer ces formations. Aujourd'hui, les ateliers sont saturés et obsolètes. Une grande partie des bâtiments abritant les activités manuelles (mécanique, soudure, menuiserie) a été construite entre la 2^{de} guerre mondiale et la fin du 20^{ème} siècle. L'obsolescence qui les caractérise concerne aussi bien la structure et le confort thermique que les</p>

conditions d'enseignement et les exigences d'hygiène et d'intimité. La solution est de construire un nouvel espace qui répond à la demande de notre territoire.
 Le parti pris architectural choisi pour ce bâtiment est la serre. Ce choix architectural est en cohérence avec l'esprit de notre lycée puisque depuis quelques années, le lycée de Nermont applique la charte « Mon Lycée au Naturel ».

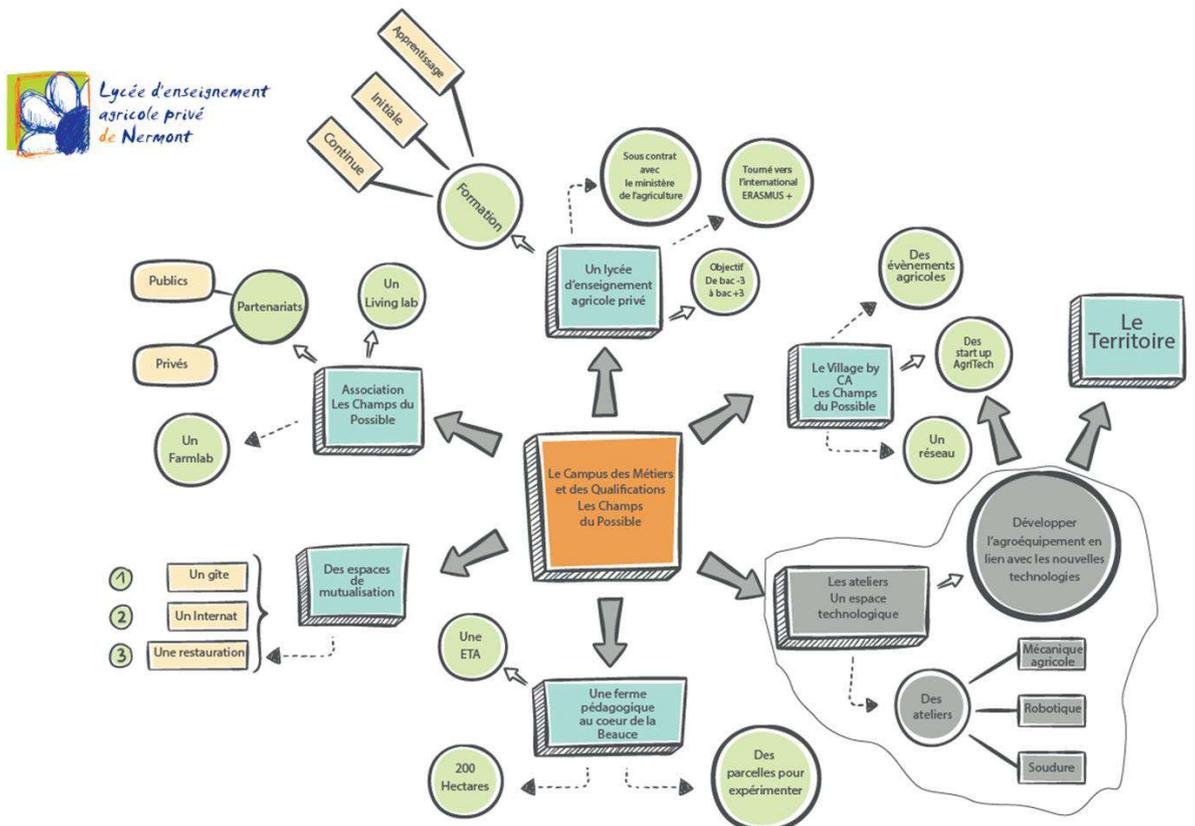
Les principales caractéristiques environnementales sont :

- Le projet respectera le référentiel RT2012.
- Le nouveau bâtiment est une bio-sphère : il comportera une première enveloppe de type serre agricole eco-climatique : régulation et gestion automatique du climat, indépendant des systèmes classiques du bâtiment qui est utilisé par l'ensemble des professionnels de la production horticole, centre de recherche (INRA), serre de collection, pour qui un besoin de température constante, avec une variation de quelques degrés
- Production d'électricité par une centrale de panneaux photovoltaïque en autoconsommation
- Récupération de l'eau de pluie
- Valorisation des rebuts des ateliers : fabrication de briquettes de bois avec les sciures, récupération des déchets ferreux vers des filières de traitement en partenariat avec le lycée, recyclage et tri des DIB en aval des ateliers
- Production de biomasse sur la ferme pédagogique de Mondoucet pour produire notre énergie renouvelable (Miscanthus).

Le projet retenu par le LEAP de Nermont est en cohérence avec le schéma directeur du site. Le futur bâtiment s'inscrit dans la continuité de la réhabilitation du siège d'Axérial.

Partenaires

Région
 Association Les Champs du Possible, Village By CA
 CUMA, ETA, Machinistes du terroire



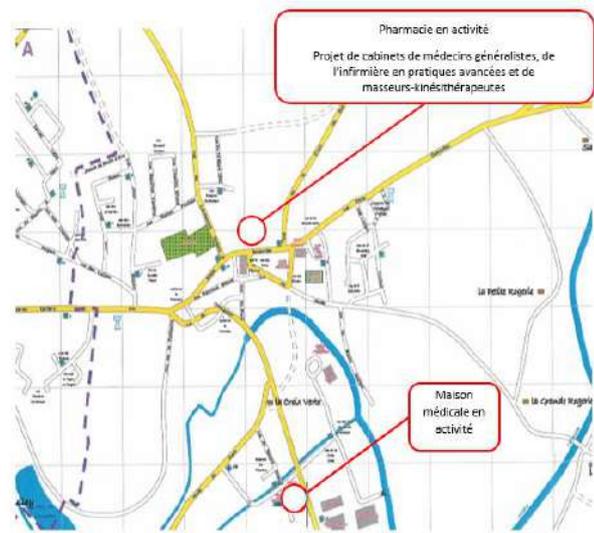
Moyens humains et financiers

- Moyens humains :
- Moyens financiers : *Les coûts doivent être en hors taxe. Les montants de subvention non actés et non notifiés sont indicatifs. Chaque financeur est le seul compétent pour l'attribution de ses subventions, après instruction des dossiers complets permettant de vérifier leur éligibilité aux modalités de ses dispositifs.*

	Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT	%	Stade de la demande
	Batiment	2 480 000,00 €	Etat - CRTE	1 000 000,00 €	30%	
	Aménagements extérieurs (voierie, éclairage, intégration dans l'existant)	130 000,00 €	Conseil Régional - PPI	1 089 000,00 €	33%	acté
	Valeurs ajoutées environnementales, bat bioclimatique	150 000,00 €	Conseil Départemental		0%	
	Démolition	135 000,00 €	Europe (FEADER-LEADER Gal Beauce dunois)	100 000,00 €	3%	en cours
	Equipement (mobilier, matériel, établis...)	109 886,00 €	Autofinancement	1 116 125,00 €	34%	
	Etudes honoraires	300 239,00 €				
	TOTAL DEPENSES	3 305 125,00 €	TOTAL RECETTE	3 305 125,00 €		
Calendrier	sept 2021: appel d'offre nov-déc 2021: debut des travaux					
Contrat(s) déjà passé(s) ?	PC déposé, stade AVP					
Indicateurs dévaluation proposés	Evolution du nb d'apprentis Nb de formation continue Production annuelle d'électricité par la centrale de panneaux photovoltaïques Production annuelle d'énergie issue de la biomasse					

**FICHE ACTION n°FA2
 CRTE DU PAYS DUNOIS**

Intitulé du projet	POLE DE SANTE
Maitre d'ouvrage	YEVRES Mairie - 30, Rue Émile Delavallée - 28160 YÈVRES Bruno PERRY, Maire, bruno.perry@yevres.fr , 02 37 47 48 39
Orientations stratégiques du Projet de Territoire	A1 : Améliorer la qualité de vie au quotidien pour tous <i>Obj 1.4 : Développer les services à la population</i> A2 : Renforcer l'équilibre territorial <i>Obj 2.1 : Renforcer la visibilité du Pays Dunois dans l'espace départemental et régional tout en équilibrant le développement territorial autour de plusieurs polarités</i> <i>Obj 2.4 : Concevoir un développement urbain maîtrisé préservant les ressources et en limitant les risques, les pollutions et les nuisances</i>
Axes stratégiques du CRTE	Renforcement des Centralités Transition écologique et énergétique (Rénovation énergétique des bâtiments)
Descriptif et objectifs attendus	<p>En 2015, la commune a acquis un bâtiment à usage médical dans la zone d'activité de la Croix Verte. Des travaux d'agrandissement ont été entrepris. Ainsi, à ce jour, cet établissement est composé comme suit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 Cabinets de médecin généraliste - 2 Cabinets infirmiers - 1 Cabinet de psychologue - 3 Cabinets de masseur-kinésithérapeute - 2 Salles d'attente - 1 Espace commun, avec cuisine, à tous les praticiens <p>Ces locaux sont occupés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le docteur Marion GEOFFROY-DULIGNEE qui utilise les 2 cabinets de médecins généralistes, puisqu'elle a recruté une assistante médicale, qui est en exercice à compter du 1er avril 2021 ; - Les infirmiers Laure MAHÉ et Guillaume DEMAUX - La psychologue-clinicienne Karine FETTER - La kinésithérapeute Laëtitia Riant (qui recherche un collaborateur <p>Une orthophoniste officie actuellement dans un bâtiment qui sera rénové. D'autre part, un logement pour étudiant en profession de santé, situé en centre-bourg a été rénové. Celui-ci est mis à disposition gratuitement.</p> <p>Mais l'offre de santé actuelle du bassin de vie de Yèvres et de Brou ne répond pas aux besoins de la population car il manque des médecins généralistes et des kinés. De plus, 3 médecins généralistes vont partir à la retraite en 2021.</p> <p>C'est pourquoi, la Commune a mis en œuvre le projet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recruter 1 ou 2 médecins généralistes, ainsi qu'un(e) infirmier(e) en pratiques avancées, et un(e) assistant(e) médical(e) ; - Recruter 1 ou 2 masseurs-kinésithérapeutes ; - Rénover 2 maisons pouvant accueillir les médecins, l'infirmier(e) en pratiques avancées et l'assistant(e) médical(e), une orthophoniste ainsi qu'un logement pour un étudiant en profession de santé ; - Rénover un bâtiment pouvant accueillir le(s) masseur(s)-kinésithérapeute(s).



	<p>A ce stade, 2 medecins généralistes, 2 Kinés, 1 orthophoniste et 1 IPA viendront renforcer l'équipe déjà en place constituée d'un medecin, de 2 infirmières , d'1 psychologue, 1 orthophoniste et 1 kiné.</p> <p>Le projet de santé est en cours avec comme médecin référent le Docteur Marion GEOFFROY-DULIGNÉE.</p> <p>Afin de répondre aux exigences des financeurs, des diagnostics énergétiques des bâtiments seront réalisés avant travaux afin d'atteindre les performances énergétiques minimales après travaux : étiquette énergétique B ou, à défaut, atteindre l'étiquette énergétique C conjuguée à un gain de 100 Kwh/m²/an.</p>																																																																		
Partenaires	<p>Région, Pays Dunois, ARS Les praticiens Prochaine étape : projet de santé</p>																																																																		
Moyens humains et financiers	<p>- Moyens humains : - Moyens financiers : <i>Les coûts doivent être en hors taxe.</i> <i>Les montants de subvention non actés et non notifiés sont indicatifs. Chaque financeur est le seul compétent pour l'attribution de ses subventions, après instruction des dossiers complets permettant de vérifier leur éligibilité aux modalités de ses dispositifs.</i></p> <table border="1" data-bbox="284 864 1522 1603"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>€ HT</th> <th>Recettes</th> <th>€ HT</th> <th>%</th> <th>Stade de la demande</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux cabinets medecins généralistes</td> <td>284 500,00 €</td> <td>Etat DSIL renov therm 2021 (base éligible 66 000 € cabinet mec </td> <td>18 093,00 €</td> <td>3%</td> <td>notifiée</td> </tr> <tr> <td>Travaux cabinets masseurs kinés</td> <td>308 800,00 €</td> <td>Etat DSIL renov therm 2022 (base éligible 60 000 €) </td> <td>18 000,00 €</td> <td>3%</td> <td>à déposer</td> </tr> <tr> <td>AMO cabinets medecins généralistes</td> <td>39 009,85 €</td> <td>Etat CPER - Volet territorial</td> <td>140 000,00 €</td> <td>21%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>AMO cabinets masseurs kiné</td> <td>41 957,44 €</td> <td>Conseil Régional CPER*</td> <td>28 000,00 €</td> <td>4%</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Conseil Régional CRST Pays Dunois *</td> <td>112 000,00 €</td> <td>17%</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Conseil Départemental - FDI 2021**</td> <td>60 000,00 €</td> <td>9%</td> <td>accordé</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Conseil Départemental - FDI 2022</td> <td>105 227,23 €</td> <td>16%</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Europe</td> <td></td> <td>0%</td> <td>à voir</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>192 947,06 €</td> <td>29%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL DEPENSES</td> <td>674 267,29 €</td> <td>TOTAL RECETTE</td> <td>674 267,29 €</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>* sous réserve de la disponibilité des crédits et du vote de la subvention en Commission Permanente Régionale, seule compétente pour l'attribution des subventions régionales. ** sous réserve de la disponibilité des crédits et du vote de la subvention en Commission Permanente Départementale, seule compétente pour l'attribution des subventions départementales.</p> <p>A noter que l'intervention de l'Etat et de la Région dans le Cadre du CPER et du CRST est conditionnée à la réalisation d'un projet de Santé défini par les praticiens de la MSP et qui sera à transmettre à l'ARS pour avis.</p> <p>Attention plan de financement avec ancien chiffrage estimatif et cadre d'intervention des CPER, en attente nouveau projet d'ici fin 2021 suite à l'arrivée de professionnels de santé en plus.</p>	Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT	%	Stade de la demande	Travaux cabinets medecins généralistes	284 500,00 €	Etat DSIL renov therm 2021 (base éligible 66 000 € cabinet mec 	18 093,00 €	3%	notifiée	Travaux cabinets masseurs kinés	308 800,00 €	Etat DSIL renov therm 2022 (base éligible 60 000 €) 	18 000,00 €	3%	à déposer	AMO cabinets medecins généralistes	39 009,85 €	Etat CPER - Volet territorial	140 000,00 €	21%		AMO cabinets masseurs kiné	41 957,44 €	Conseil Régional CPER*	28 000,00 €	4%				Conseil Régional CRST Pays Dunois *	112 000,00 €	17%				Conseil Départemental - FDI 2021**	60 000,00 €	9%	accordé			Conseil Départemental - FDI 2022	105 227,23 €	16%				Europe		0%	à voir			Autofinancement	192 947,06 €	29%		TOTAL DEPENSES	674 267,29 €	TOTAL RECETTE	674 267,29 €		
Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT	%	Stade de la demande																																																														
Travaux cabinets medecins généralistes	284 500,00 €	Etat DSIL renov therm 2021 (base éligible 66 000 € cabinet mec 	18 093,00 €	3%	notifiée																																																														
Travaux cabinets masseurs kinés	308 800,00 €	Etat DSIL renov therm 2022 (base éligible 60 000 €) 	18 000,00 €	3%	à déposer																																																														
AMO cabinets medecins généralistes	39 009,85 €	Etat CPER - Volet territorial	140 000,00 €	21%																																																															
AMO cabinets masseurs kiné	41 957,44 €	Conseil Régional CPER*	28 000,00 €	4%																																																															
		Conseil Régional CRST Pays Dunois *	112 000,00 €	17%																																																															
		Conseil Départemental - FDI 2021**	60 000,00 €	9%	accordé																																																														
		Conseil Départemental - FDI 2022	105 227,23 €	16%																																																															
		Europe		0%	à voir																																																														
		Autofinancement	192 947,06 €	29%																																																															
TOTAL DEPENSES	674 267,29 €	TOTAL RECETTE	674 267,29 €																																																																
Calendrier	Début travaux janv 2022																																																																		
Contrat(s) déjà passé(s) ?	Stade APS																																																																		

Indicateurs dévaluation proposés	Nb de nouveaux professionnels installés, par profession de santé Nb de locaux réhabilités Nb de KWh économisés /an Nb de GES évités /an Evolution des classes énergétiques et GES des batiments
---	---

**FICHE ACTION n°FA3
CRTE DU PAYS DUNOIS**

Intitulé du projet	DEMENAGEMENT ET EXTENSION DE LA MSP
Maitre d'ouvrage	BONNEVAL Hôtel de ville - 19 rue Saint Roch - 28800 BONNEVAL Joël BILLARD, Maire – 02.37.47.23.91 Sophie TOUDY-CLEMENT, Secrétaire générale de la CDC du Bonnevalais et de la Ville de Bonneval - sophie.toudy-clement@cdcdubonnevalais.fr , 06.31.64.26.91
Orientations stratégiques du Projet de Territoire	A1 : Améliorer la qualité de vie au quotidien pour tous <i>Obj 1.4 : Développer les services à la population</i> A2 : Renforcer l'équilibre territorial <i>Obj 2.1 : Renforcer la visibilité du Pays Dunois dans l'espace départemental et regional tout en équilibrant le développement territorial autour de plusieurs polarités</i> <i>Obj 2.4 : Concevoir un développement urbain maîtrisé préservant les ressources et en limitant les risques, les pollutions et les nuisances</i>
Axes stratégiques du CRTE	Renforcement des Centralités Transition écologique et énergétique (Rénovation énergétique des batiments)
Descriptif et objectifs attendus	<p>La commune souhaite acquérir le cabinet du vétérinaire placé à proximité du laboratoire d'analyses et du parking des sports.</p> <p>La commune souhaite également transférer une partie de la maison médicale actuelle située rue de Chartres, trop petite et qui manque cruellement de parking.</p> <p>Elle regrouperait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 Médecins, 1 interne, 1 Kiné et 3 infirmières. Une sage-femme pourrait peut-être intégrer également la structure. Des contacts sont en cours - 1 studio pour l'accueil d'internes - 1 salle de réunion - 1 cafétéria <p>Cette nouvelle maison médicale a une vocation intercommunale malgré un portage communal.</p> <p>L'objectif est d'offrir à la population, en un même lieu, un ensemble de services de santé de proximité tant en matière de soins que de prévention et d'éducation pour la santé. Ce projet constitue aussi une réponse à l'évolution des modes d'exercice souhaitée par de nombreux professionnels de santé. Il permettra d'en attirer de nouveau ce qui n'est pas possible sur la MSP actuelle rue de Chartres. De plus, la nouvelle MSP sera également plus accessible avec un parking calibré pour accueillir les praticiens et les patients et, dont l'usage sera uniquement réservé à la MSP, ce qui n'est pas le cas rue de Chartres.</p> <p>Cette opération rentre aussi dans le programme de renovation énergétique des batiments public . La surface actuelle est de 100 m². La commune souhaite également construire 250m² supplémentaires avec les dernières évolutions environnementales.</p> <p>Passage de la classe énergétique C et de la GES aux classes B.</p> <p>Une première étude a permis d'envisager des loyers à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 400 €/mois pour les cabinets de base - 800 €/mois pour les cabinets des Kinés
Partenaires	Région, Pays Dunois, ARS en discussion Les praticiens, Prochaine étape : projet de santé
Moyens humains et financiers	- Moyens humains : - Moyens financiers : <i>Les coûts doivent être en hors taxe.</i>

Les montants de subvention non actés et non notifiés sont indicatifs. Chaque financeur est le seul compétent pour l'attribution de ses subventions, après instruction des dossiers complets permettant de vérifier leur éligibilité aux modalités de ses dispositifs.

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT	%	Stade de la demande
Acquisition	85 000,00 €	Etat, DETR 2021 (Brg centre)	90 000,00 €	10%	accordé
Travaux	700 000,00 €	Etat CRTE	189 970,00 €	22%	à déposer
AMO	80 000,00 €	Conseil Départemental (Brg Centre)	412 030,00 €	48%	accordé
		Autofinancement	173 000,00 €	20%	
TOTAL DEPENSES	865 000,00 €	TOTAL RECETTE	865 000,00 €	100%	

A noter que l'intervention de l'Etat et de la Région dans le Cadre du CPER et du CRST est conditionnée à la réalisation d'un projet de Santé défini par les praticiens de la MSP et qui sera à transmettre à l'ARS pour avis.

Calendrier	Décembre 2021: début travaux
Contrat(s) déjà passé(s) ?	SPS niveau II délibération du 11/03/2021 Contrôle technique délibération du 11/03/ 2021 Maitrise d'œuvre pour la création d'une maison médicale : délibération du 11/03/2021 (non notifiée) Acquisition prévue en décembre 2021 Appel d'offre : début 2022
Indicateurs dévaluation proposés	Nb de nouveaux professionnels installés, par profession de santé Nb de locaux réhabilités Nb de KWh économisés /an Nb de GES évités /an Evolution des classes énergétiques et GES du bâtiment

**FICHE ACTION n°FA4
CRTE DU PAYS DUNOIS**

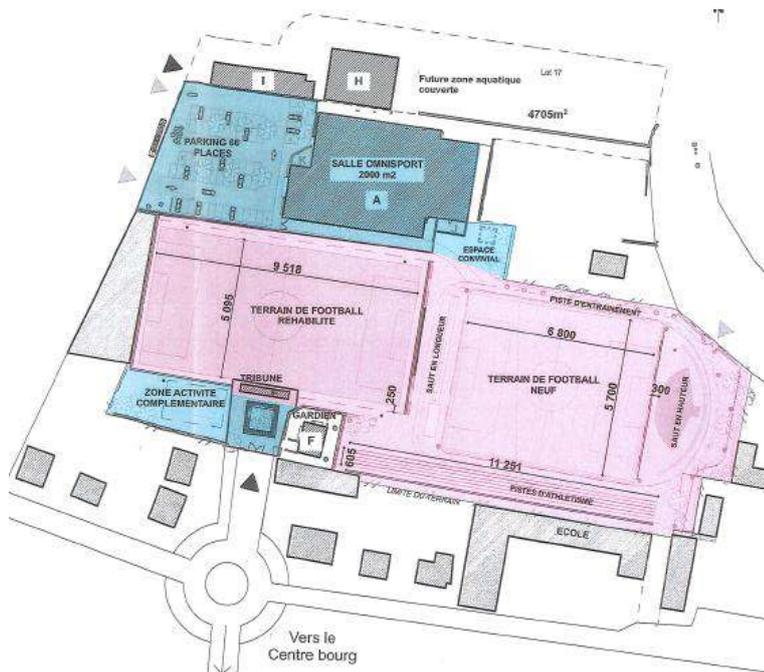
Intitulé du projet	DE LA MISE EN RESEAU DES UCIA A LA CREATION D'UN OBSERVATOIRE DU COMMERCE
Maitre d'ouvrage	PAYS DUNOIS 11 rue de la Madeleine – 28200 Chateaudun Hugues d'AMECOURT, Président, president@pays-dunois.fr Clémence PETITDEMANGE, Directrice, direction@pays-dunois.fr , 02 37 96 63 96
Orientations stratégiques du Projet de Territoire	A2 : Renforcer l'équilibre territorial <i>Obj 2.1 : Renforcer la visibilité du Pays Dunois dans l'espace départemental et regional tout en équilibrant le développement territorial autour de plusieurs polarités</i> A3 : Générer une nouvelle dynamique économique <i>Obj. 3.1 : Développer l'emploi en organisant l'accueil de nouvelles activités économique et conforter celles déjà existantes</i> <i>Obj 3.2 : Promouvoir un développement commercial garant des complémentarités centre-périphéries</i> <i>Obj 3.4 : Conforter le rôle de l'agriculture sur le territoire</i>
Axes stratégiques du CRTE	Renforcement des centralités Industrie commerce Transition écologique et énergétique (développement de l'économie circulaire, accompagnement de nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts)
Descriptif et objectifs attendus	<p>En 2020, le Pays Dunois a mobilisé les acteurs et les financements pour la création d'un poste de manager de commerce au sein de l'UCIA de Châteaudun. Cette action a permis de renforcer la visibilité des commerces et des artisans, de soutenir leurs actions et a fait écho auprès des autres UCIA.</p> <p>Une première rencontre entre le Pays, les 5 UCIA du territoire ainsi que la BGE a eu lieu le 25 novembre 2020. A cette occasion, il a été souligné l'esprit collectif et l'envie de mutualisation qui les animent. L'idée d'un projet commun répondant aux besoins de chacun était lancé.</p> <p>L'ensemble des acteurs réunis à Bonneval le 11 mai dernier a une nouvelle fois confirmé cette volonté où chaque structure aura un rôle à jouer. Il ressort le besoin de personnes dédiées qui accompagnent les UCIA dans la mise en œuvre de ces actions mais qu'en tant associations, les UCIA ne disposent pas de moyens humains et financiers pour financer la création d'un poste.</p> <p>Avec son retour d'expérience sur les opérations collectives de son OCMACS et afin d'accompagner et d'animer ces actions en cours de définition, le Pays Dunois a fait la proposition d'amplifier cette coordination par le renforcement des managers de commerce mutualisés entre les UCIA pour garantir cette vision globale sur tout le territoire. L'objectif serait d'être prêt pour la sortie de la crise, d'ici la fin de l'été 2021.</p> <p>Les réflexions en cours sur la gouvernance de cette action d'animation mutualisée en faveur des commerçants et de leur UCIA permettent d'envisager la mise en place d'une feuille de route annuelle et d'un comité de pilotage réunissant toutes les parties prenantes pour faire un bilan des actions et donner les orientations. Une convention avec tous les partenaires sera à mettre en place pour asseoir juridiquement l'intervention et les engagements de chacun sur une période de 3 ans.</p> <p>La phase de recrutement s'effectuera avec un jury composé des différentes instances, avec un choix concerté sur les personnes retenues. Cette démarche doit être collective dès le départ et s'appuyer sur les ressources de chacun. Ainsi, le plan de financement prévisionnel intègre également des actions commerciales, et plus largement de formation et d'accompagnement pour un montant estimé à 50 000€ par an, à adapter en fonction des besoins. Cette période de trois ans est l'occasion d'expérimenter ce qui pourrait se faire sur le long terme.</p> <p>Quelques pistes d'actions qui pourraient être envisagées à l'échelle du Pays Dunois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la présence numérique des commerces : création d'un site internet commun et d'une application pour un meilleur référencement (développement du site et application de l'UCIA de Châteaudun) - Mise en place d'outils de fidélisation des clients afin d'éviter l'évasion commerciale.

	<ul style="list-style-type: none"> - Adhésion à Vitrine de France : fédération accompagnant les commerces sur une diversité de sujets - Développement de chèques cadeaux utilisables dans les commerces. L'expérience de L'UCIA de Châteaudun a ainsi permis d'investir 70 000€ de chèques cadeaux dans l'économie locale en 2020 - Formation et professionnalisation des commerçants, - Assurer une veille économique et stratégique via un observatoire des commerces - Plus largement, assurer une visibilité commerciale via des événements et animations commerciales (braderies...) - Création de « boutiques à l'essai » et/ou « boutique école » afin de favoriser l'installation de nouveaux commerces - Réduire les commerces vacances en diversifiant l'offre. - Accompagner les installations/reprises de commerces sur le territoire 																																																																						
Partenaires	<p>5 UCIA (Chateaudun, Brou Cloyes les Trois Rivières, Bonneval, Arrou) CMA 28 CCI 28 BGE 28 Les communes de Brou, Cloyes les Trois Rivières, Bonneval Comcom du Bonnevalais</p>																																																																						
Moyens humains et financiers	<p>- Moyens humains :</p> <p>- Moyens financiers : <i>Les coûts doivent être en hors taxe.</i> <i>Les montants de subvention non actés et non notifiés sont indicatifs. Chaque financeur est le seul compétent pour l'attribution de ses subventions, après instruction des dossiers complets permettant de vérifier leur éligibilité aux modalités de ses dispositifs.</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>année 1</th> <th>année 2</th> <th>année 3</th> <th>total</th> </tr> <tr> <th></th> <th>janv - dec 2022</th> <th>janv - dec 2023</th> <th>janv - dec 2024</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5">DEPENSES</td> </tr> <tr> <td>2 postes de manager (salaire brut chargé mensuel: 2 916 €)</td> <td>70 000,00 €</td> <td>70 000,00 €</td> <td>70 000,00 €</td> <td>210 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>frais de déplacement</td> <td>3 000,00 €</td> <td>3 000,00 €</td> <td>3 000,00 €</td> <td>9 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Forfait cout indirect de fonctionnement (15% salaires)</td> <td>10 500,00 €</td> <td>10 500,00 €</td> <td>10 500,00 €</td> <td>31 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>2 Ordinateurs/ licences / 2 telephones...</td> <td>4 000,00 €</td> <td>- €</td> <td>- €</td> <td>4 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Actions mutualisées (communication, formation commerçant, coaching managers, evenementiel)</td> <td>50 000,00 €</td> <td>50 000,00 €</td> <td>50 000,00 €</td> <td>150 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Total dépenses</td> <td>137 500,00 €</td> <td>133 500,00 €</td> <td>133 500,00 €</td> <td>404 500,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="5">RECETTES</td> </tr> <tr> <td>Etat (forfait 20 000 € /an par poste sur 2 ans) </td> <td>40 000,00 €</td> <td>40 000,00 €</td> <td>- €</td> <td>80 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Région A vos ID*</td> <td>70 000,00 €</td> <td>66 800,00 €</td> <td>106 800,00 €</td> <td>243 600,00 €</td> </tr> <tr> <td>Reste à charge (20%) à répartir entre partenaires</td> <td>27 500,00 €</td> <td>26 700,00 €</td> <td>26 700,00 €</td> <td>80 900,00 €</td> </tr> <tr> <td>Total recettes</td> <td>137 500,00 €</td> <td>133 500,00 €</td> <td>133 500,00 €</td> <td>404 500,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>* sous réserve de la disponibilité des crédits et du vote de la subvention en Commission Permanente Régionale, seule compétente pour l'attribution des subventions régionales</p> <p>Autofinancement sera partagé avec l'ensemble des participants à cette action (Com com, communes, UCIA, répartition en cours de définition : accord de principe de Bonneval, Brou et Cloyes les Trois Rivières)</p>		année 1	année 2	année 3	total		janv - dec 2022	janv - dec 2023	janv - dec 2024		DEPENSES					2 postes de manager (salaire brut chargé mensuel: 2 916 €)	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	210 000,00 €	frais de déplacement	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	9 000,00 €	Forfait cout indirect de fonctionnement (15% salaires)	10 500,00 €	10 500,00 €	10 500,00 €	31 500,00 €	2 Ordinateurs/ licences / 2 telephones...	4 000,00 €	- €	- €	4 000,00 €	Actions mutualisées (communication, formation commerçant, coaching managers, evenementiel)	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	150 000,00 €	Total dépenses	137 500,00 €	133 500,00 €	133 500,00 €	404 500,00 €	RECETTES					Etat (forfait 20 000 € /an par poste sur 2 ans) 	40 000,00 €	40 000,00 €	- €	80 000,00 €	Région A vos ID*	70 000,00 €	66 800,00 €	106 800,00 €	243 600,00 €	Reste à charge (20%) à répartir entre partenaires	27 500,00 €	26 700,00 €	26 700,00 €	80 900,00 €	Total recettes	137 500,00 €	133 500,00 €	133 500,00 €	404 500,00 €
	année 1	année 2	année 3	total																																																																			
	janv - dec 2022	janv - dec 2023	janv - dec 2024																																																																				
DEPENSES																																																																							
2 postes de manager (salaire brut chargé mensuel: 2 916 €)	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	210 000,00 €																																																																			
frais de déplacement	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	9 000,00 €																																																																			
Forfait cout indirect de fonctionnement (15% salaires)	10 500,00 €	10 500,00 €	10 500,00 €	31 500,00 €																																																																			
2 Ordinateurs/ licences / 2 telephones...	4 000,00 €	- €	- €	4 000,00 €																																																																			
Actions mutualisées (communication, formation commerçant, coaching managers, evenementiel)	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	150 000,00 €																																																																			
Total dépenses	137 500,00 €	133 500,00 €	133 500,00 €	404 500,00 €																																																																			
RECETTES																																																																							
Etat (forfait 20 000 € /an par poste sur 2 ans) 	40 000,00 €	40 000,00 €	- €	80 000,00 €																																																																			
Région A vos ID*	70 000,00 €	66 800,00 €	106 800,00 €	243 600,00 €																																																																			
Reste à charge (20%) à répartir entre partenaires	27 500,00 €	26 700,00 €	26 700,00 €	80 900,00 €																																																																			
Total recettes	137 500,00 €	133 500,00 €	133 500,00 €	404 500,00 €																																																																			
Calendrier	<p>juin-juillet 2021: élaboration du programme d'actions en fonction des attentes des UCIA juillet 2021 : création de 2 postes de managers de commerce au sein du Pays Dunois fin 2021-début 2022 : recrutement de 2 managers de commerce 2022-2024 : mise en oeuvre du programme d'actions</p>																																																																						

Contrat(s) déjà passé(s) ?	délibération ouverture de 2 postes le 8/07/2021
Indicateurs dévaluation proposés	Nb d'emplois créés Evolution du nombre d'adhérents dans les 5 UCIA Nb d'actions mutualisées réalisées Nb d'outils de fidélisation des clients créés Nb de formations réalisées Evolution des commerces vacants Nb de commerçants accompagnés

**FICHE ACTION n°FA5
 CRTE DU PAYS DUNOIS**

Intitulé du projet	PLATEAU SPORTIF
Maitre d'ouvrage	BROU Mairie, Place de l'Hôtel de ville, 28160 BROU Lydie LALUQUE, DGS, dgs@brou28.com, 02 37 47 70 87
Orientations stratégiques du Projet de Territoire	A1 : Améliorer la qualité de vie au quotidien pour tous <i>Obj 1.4 : Développer les services à la population</i> A2 : Renforcer l'équilibre territorial <i>Obj 2.1 : Renforcer la visibilité du Pays Dunois dans l'espace départemental et regional tout en équilibrant le développement territorial autour de plusieurs polarités</i>
Axes stratégiques du CRTE	Renforcement des Centralités
Descriptif et objectifs attendus	<p>La commune a entrepris un vaste programme d'amélioration de son offre en matière d'équipements sportifs. Il est apparu que ses structures sportives existantes étaient devenues tantôt insuffisantes pour répondre à l'ensemble des demandes de créneaux horaires émanant du public associatif ou scolaire (écoles, collèges), tantôt inadaptées à certaines pratiques sportives comme celle du tir à l'arc, tantôt vétustes et nécessitant des travaux d'isolation thermique ou bien de mise aux normes.</p> <p>Après la construction d'une salle multisport en 2019, la rénovation du gymnase en 2021, la phase 3 consiste à la restructuration du plateau sportif. Cette 3^{ème} phase s'est révélée plus que nécessaire car la commune a récupéré la compétence scolaire en 2020 et qu'elle se doit de mettre à disposition des écoles et du collège des équipements sportifs adaptés et sécurisés. Ce plateau contribuera également au rayonnement de la commune car il sera le support de rencontres interclubs ou de compétitions sportives.</p> <p><u>Programme de travaux :</u> Une phase de démolition est d'abord nécessaire concernant le hangar et le terrain multi-activités existant. Une phase d'abattage de haies, de tilleuls et d'autres arbres préalablement aux travaux de remblais, de terrassement et installation du revêtement de sols sur les espaces dédiés est ensuite envisagée.</p> <p>Puis les travaux suivants devront suivre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La réhabilitation du terrain de football d'entraînement construit il y a 60 ans avec le rafraîchissement de la tribune, - La création d'un terrain de football neuf homologué (gazon artificiel) avec la pose d'une clôture pare-ballon sur 2 cotés, d'une main courante, d'éclairage complémentaires et autres équipements, - La création d'une piste d'athlétisme de 110m à 5 couloirs, - La Création d'une aire de saut en longueur, - La Création d'une aire de saut en hauteur, - L'aménagement d'une piste d'échauffement autour du terrain de football neuf,



	<ul style="list-style-type: none"> - L'accès à la zone sportive - La réalisation d'une liaison piétonne douce, - La végétalisation du site, - Les équipements (projecteurs, signalétiques...) - Les matériels d'entretien des extérieurs (brosse universelles pour le gazon, traineau scarifiant multiusages...) - Le cout des honoraires (maitrise d'œuvre, bureau de contrôle technique et coordination « santé et sécurité »...)
--	---

Partenaires

Moyens humains et financiers

- Moyens humains :
- Moyens financiers : *Les coûts doivent être en hors taxe.*
Les montants de subvention non actés et non notifiés sont indicatifs. Chaque financeur est le seul compétent pour l'attribution de ses subventions, après instruction des dossiers complets permettant de vérifier leur éligibilité aux modalités de ses dispositifs.
 Coûts définis lors de l'étude préalable

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT	%	Stade de la demande
Démolition du hangar en friche	80 000,00 €	Etat - DETR 2022 (20 % de 450 000 €)	90 000,00 €	4,2%	à demander
Démolition du terrain multi-activités	40 000,00 €	Etat - CRTE	400 000,00 €	18,8%	
Zone sportive - accès	388 450,00 €	Conseil Départemental - FDI 2022 (30% de 500 000 €)**	150 000,00 €	7,0%	à demander
Liaison piétoe douce	41 475,00 €				
Réhabilitation du terrain de foot (gazon naturel)	332 510,00 €	Agence National du sport	?		à voir
Création d'un terrain foot (gazon synthétique)	548 110,00 €	Autofinancement	1 490 240,00 €	70,0%	
Rénovation de la tribune	10 000,00 €				
Création d'une piste d'athlétisme	116 870,00 €				
Création d'une aire de saut en hauteur	48 960,00 €				
Création d'une aire de saut en longueur	27 580,00 €				
Aménagement d'une piste d'échauffement	66 000,00 €				
Cloture + pare-ballon + mur de soutènement	84 800,00 €				
Végétalisation du site	135 060,00 €				
Sous-total travaux	1 919 815,00 €				
Mobiliers divers	18 500,00 €				
Matériel d'entretien des extérieurs	12 340,00 €				
Sous-total Petit équipement	30 840,00 €				
Honoraires de maitrise d'œuvre (estimé à 8%)	153 585,00 €				
autres honoraires (contrôle technique, handi, SPS, études)	26 000,00 €				
Sous total honoraires études	179 585,00 €				
TOTAL DEPENSES	2 130 240,00 €	TOTAL RECETTE	2 130 240,00 €		

** sous réserve de la disponibilité des crédits et du vote de la subvention en Commission Permanente Départementale, seule compétente pour l'attribution des subventions départementales.

Calendrier	2021: AMO (lancement marché juillet, attribution du marché pour septembre) Janv 2022: AVP 2022: travaux
Contrat(s) déjà passé(s) ?	étude de faisabilité, mission AMO
Indicateurs dévaluation proposés	Nb d'équipements sportifs créés au sein du site Nb de pratiques sportives possible sur le site Nb d'associations sportives utilisant le site Nb de pratiquants sportifs utilisant le site Nb d'heure par semaine réservées aux associations Nb d'heure par semaine réservées aux scolaires

**FICHE ACTION n°FA6
 CRTE DU PAYS DUNOIS**

Intitulé du projet	CONSTRUCTION D'UN GYMNASE MULTISPORTS
Maitre d'ouvrage	LA BAZOCHE-GOUËT Mairie – Place du marché – 28 330 LA BAZOCHE-GOUËT Jean-Paul BOUDET, Maire, commune-bazoche-gouet-28330@wanadoo.fr , 02 37 49 20 25
Orientations stratégiques du Projet de Territoire	A1 : Améliorer la qualité de vie au quotidien pour tous <i>Obj 1.4 : Développer les services à la population</i> A2 : Renforcer l'équilibre territorial <i>Obj 2.1 : Renforcer la visibilité du Pays Dunois dans l'espace départemental et régional tout en équilibrant le développement territorial autour de plusieurs polarités</i>
Axes stratégiques du CRTE	Renforcement des Centralités
Descriptif et objectifs attendus	<p> La création de ce gymnase polyvalent et modulable, permet de répondre à la forte demande des associations sportives en améliorant les conditions d'accueil de leurs adhérents et du public scolaire. Cet équipement structurant, facilitera la pratique sportive pour tous et ainsi favorisera le lien social. Il est le garant de l'équilibre territorial en lien avec le Schéma Départemental des Equipements Sportifs en Eure et Loir. Il compléterait ainsi l'offre sportive déjà présente sur la commune, et permettrait aux élèves, à l'accueil de loisirs, aux membres des clubs existants de pratiquer leur sport tout au long de l'année et dans de meilleures conditions. L'objectif est d'attirer de nouveaux pratiquants. </p>  <p> Ce gymnase multi-sports est conforme aux règlements fédéraux, il mesure 44 x 24 m soit une superficie de 1056 m2, plus un local accueil, un local rangement et un local annexe. Il est construit en utilisant des matériaux naturels et pérennes, la structure est en bois. Les vestiaires répondent à la norme RT 2012. Les coûts de fonctionnement sont maîtrisés grâce à la qualité des matériaux. </p> <p> La gestion du gymnase se fera en régie. </p>

Partenaires																																											
Moyens humains et financiers	<p>- Moyens humains :</p> <p>- Moyens financiers : <i>Les coûts doivent être en hors taxe.</i> <i>Les montants de subvention non actés et non notifiés sont indicatifs. Chaque financeur est le seul compétent pour l'attribution de ses subventions, après instruction des dossiers complets permettant de vérifier leur éligibilité aux modalités de ses dispositifs.</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>€ HT</th> <th>Recettes</th> <th>€ HT</th> <th>%</th> <th>Stade de la demande</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Travaux et AMO</td> <td>1 661 500,00</td> <td>Etat - DETR</td> <td>90 000,00 €</td> <td>4,29%</td> <td>à demander</td> </tr> <tr> <td>VRD et aménagements extérieurs</td> <td>438 500,00</td> <td>Etat - CRTE</td> <td>400 000,00 €</td> <td>19,05%</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Conseil Départemental (Brg centre)</td> <td>500 000,00 €</td> <td>23,81%</td> <td>accordé</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>ANS</td> <td>?</td> <td></td> <td>déposé</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>1 110 000,00 €</td> <td>52,86%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL DÉPENSES</td> <td>2 100 000,00 €</td> <td>TOTAL RECETTE</td> <td>2 100 000,00 €</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT	%	Stade de la demande	Travaux et AMO	1 661 500,00	Etat - DETR	90 000,00 €	4,29%	à demander	VRD et aménagements extérieurs	438 500,00	Etat - CRTE	400 000,00 €	19,05%				Conseil Départemental (Brg centre)	500 000,00 €	23,81%	accordé			ANS	?		déposé			Autofinancement	1 110 000,00 €	52,86%		TOTAL DÉPENSES	2 100 000,00 €	TOTAL RECETTE	2 100 000,00 €		
Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT	%	Stade de la demande																																						
Travaux et AMO	1 661 500,00	Etat - DETR	90 000,00 €	4,29%	à demander																																						
VRD et aménagements extérieurs	438 500,00	Etat - CRTE	400 000,00 €	19,05%																																							
		Conseil Départemental (Brg centre)	500 000,00 €	23,81%	accordé																																						
		ANS	?		déposé																																						
		Autofinancement	1 110 000,00 €	52,86%																																							
TOTAL DÉPENSES	2 100 000,00 €	TOTAL RECETTE	2 100 000,00 €																																								
Calendrier	<p>4^{ème} trim 2021 : appel d'offres</p> <p>2^{ème} trim 2022 : Travaux</p> <p>1^{er} trim 2023 : réception des travaux</p>																																										
Contrat(s) déjà passé(s) ?																																											
Indicateurs dévaluation proposés	<p>Nb d'équipements sportifs créés au sein du site</p> <p>Nb de pratiques sportives possible sur le site</p> <p>Nb d'associations sportives utilisant le site</p> <p>Nb de pratiquants sportifs utilisant le site</p> <p>Nb d'heure par semaine réservées aux associations</p> <p>Nb d'heure par semaine réservées aux scolaires</p>																																										

**FICHE ACTION n°FA7
CRTE DU PAYS DUNOIS**

Intitulé du projet	PROJET GLOBAL DE VALORISATION DE LA VALLEE DE L'AIGRE - PHASE 3 : CREATION D'UNE ECOLE VERTE A ROMILLY ET D'UNE MAISON D'INTERPRETATION DE LA VALLEE DE L'AIGRE A LA FERTE VILLENEUIL
Maitre d'ouvrage	COMMUNE NOUVELLE DE CLOYES LES 3 RIVIERES 1, Place Gambetta - Cloyes sur le Loir - 28220 CLOYES LES TROIS RIVIERES Didier RENVOISE, Maire Christine PEUVREL, DGS, "Christine Peuvrel - christine.peuvrel@cloyeslestroisrivieres.fr , 02.37.98.53.18
Orientations stratégiques du Projet de Territoire	A2 : Renforcer l'équilibre territorial <i>Obj 2.3 : Valoriser les paysages tout en préservant la biodiversité</i> <i>Obj 2.4 : Concevoir un développement urbain maîtrisé préservant les ressources et en limitant les risques, les pollutions et les nuisances</i> A3 : Générer une nouvelle dynamique économique <i>Obj 3.3 : Affirmer une identité de territoire à travers une stratégie de développement touristique partagée.</i>
Axes stratégiques du CRTE	Transition écologique et énergétique (la rénovation énergétique des bâtiments, préservation de la biodiversité et de la ressource en eau)
Descriptif et objectifs attendus	<p>Le projet de valorisation globale de la vallée de l'Aigre porté par Cloyes-les-Trois-Rivières se décline en trois phases.</p> <p>La 1^{ère} Phase correspond aux travaux remarquables conduits par le SMAR Loir 28 en 2017. Ils ont permis de restaurer le libre écoulement des eaux, la circulation des poissons et de lutter contre les crues, en créant un nouveau bras de rivière dans le fond de vallée, sur un linéaire de 650m. Pour comprendre et valoriser ces travaux, le SMAR a positionné tout au long du Parcours Nature des installations ludiques et pédagogiques - totems, pupitres et bornes. Ils ponctuent le cheminement et invitent les visiteurs à appréhender le milieu naturel, riche et diversifié de l'Aigre.</p> <p>La 2^{ème} phase est portée par la Commune de Cloyes les Trois Rivières qui a travaillé à la mise en place d'un projet global de valorisation de la Vallée de l'Aigre avec notamment la poursuite des aménagements sur « l'île pédagogique » à Romilly sur Aigre (travaux 2021) et la création d'un cheminement pédagogique à vocation touristique intitulé « Au fil de l'Aigre » (réalisation 2022), pour faire découvrir la faune et la flore dans une approche artistique et ludique. Ce tracé « Au fil de l'Aigre » qui reliera les 4 villages de Romilly-sur-Aigre, Charray, La Ferté-Villeneuve et Le Mée.</p> <p>La 3^{ème} phase consiste à restructurer et animer l'offre touristique et pédagogique de la vallée de l'Aigre avec 2 structures complémentaires à destination du public. Cela passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La transformation de l'écomusée de la Vallée de l'Aigre en Maison d'interprétation de la Vallée de l'aigre à la Ferté Villeneuve (Patrimoine historique, artistique, culturel du terroir local) - La création d'une école Verte à Romilly-sur-Aigre dans l'école maternelle du groupe scolaire Roger Bellon. <p><u>La transformation de l'écomusée de la Vallée de l'Aigre en Maison d'interprétation de la Vallée de l'aigre à la Ferté Villeneuve</u></p> <p>L'Ecomusée de la Vallée de l'Aigre a été créé en 1989. Il occupe une ancienne bâtisse du XIX^{ème} siècle, ancien presbytère, rénové à plusieurs reprises, agrandi et isolé en 1996, restée en l'état depuis. Il fédère des communes, des acteurs du territoire, des bénévoles partageant la même volonté de faire connaître et animer la vallée de l'Aigre.</p> <p>Animé par une structure associative, la Maison du Tourisme des Trois rivières et du Perche, il fait largement appel à la participation active des habitants et des bénévoles (notamment pour le prêt d'objets). Avec ses expositions et animations proposées d'avril à novembre, la fréquentation a bien évolué : environ 600 dans les années 2000, elle a dépassé les 1000, voire 1500 ces dernières années.</p> <p>Mais il s'agit d'une structure limitée, avec des moyens limités, inadaptés aux besoins du public accueilli et un bâtiment dont la vocation doit évoluer.</p>

En effet, l'espace attribué est très limité : deux espaces pour les expositions temporaires 50m² en RC et 40m² à l'étage, un bureau, des combles accueillant dans des conditions de sécurité aléatoires les collections permanentes (préhistoire et fouilles archéologiques de la fontaine) et une grange attenante de 15m² environ. Les espaces expositions n'ont pas de chauffage, seul le bureau est chauffé (chauffage électrique d'appoint). La réalisation d'une exposition temporaire chaque année sur des thèmes pertinents, avec des contenus de qualité et une démarche participative efficace, reste très en deçà des potentialités faute de moyens suffisants.

La présence d'une animatrice en « cap asso » a permis de développer les périodes d'ouverture, l'accueil de groupes scolaire et de groupes d'adultes. Les conditions d'accueil des groupes sont également très insuffisantes.

L'Ecomusée ne répond plus à l'attente du public habitué à des structures, plus spacieuses mais les insuffisances sont compensées par la chaleur de l'accueil de l'animatrice et des bénévoles.

L'Ecomusée doit évoluer et réinventer ses missions pour les 30 prochaines années. Dans le cadre du projet de valorisation de la Vallée de l'Aigre, ce lieu est légitime pour devenir le « phare » du projet, le lieu principal d'accueil, de découvertes, d'apprentissage, de création. Pour cela, le bâtiment doit évoluer dans sa destination tout en respectant ses missions passées, son histoire et ses succès mais il doit s'inscrire dans la modernité (Digitalisation, salle dédiée à une classe nature immersive et numérique, transition « green », parti pris des matériaux durables).

La transformation de cet écomusée en lieu plus global d'interprétation de la Vallée de l'Aigre à vocation touristique, pédagogique, collaborative et artistique passe par quelques inputs :

- Agrandir l'espace en utilisant tout le rez-de-chaussée, créer une entrée plus visible et créer une extension qui permette la tenue d'ateliers, des conférences... d'actions à destination des publics scolaires
- Créer un espace dédié pour la partie archéologique qui la mette en valeur et ne plus utiliser les combles (suppression de l'accès de l'escalier pour le public)
- Défendre le local, la ruralité par la mise en avant des produits locaux au sein de l'espace d'accueil avec une boutique)
- Rendre les expositions beaucoup plus interactives avec les moyens modernes du numérique, une scénographie évolutive avec des éclairages adaptés pour la mise en valeur.
- Garder l'idée majeure d'une exposition fixe et une ou plusieurs expositions temporaires avec la création d'une exposition permanente consacrée à l'Aigre et sa vallée ainsi qu'un ensemble d'actions sur la thématique de la rivière à destination des scolaires
- Créer un pont avec le gîte de la vallée de l'aigre, la maison au bord de l'aigre pour imaginer le concept de classe nature avec la prise en charge globale de classes (logement, lieu de travail, transport au fil de l'aigre vers Romilly, restauration des enfants etc...)



La rénovation de ce bâtiment répondra aux différentes normes en vigueur dont la haute qualité environnementale, l'accessibilité handicapés et le label tourisme et handicap.

Des initiatives architecturales existent : à la demande de l'équipe actuelle, une vision existe de la part de E Bourgeois et O N Guyen qui ont bénévolement apporté une contribution intéressante. Les études d'aménagement sont en cours de finalisation.

Création d'une école Verte à Romilly-sur-Aigre

Cette école pourrait recevoir avec l'agrément des services administratifs concernés (Éducation Nationale, Jeunesse et Sports), en accueil à la journée, des groupes d'enfants ou d'adultes dans des locaux adaptés et dans un cadre naturel sécurisé, à proximité immédiate de l'île de la Vallée de l'Aigre, du Jardin des Cultures, de l'Arboretum, de la Ferme pédagogique de la Grand'Cour et des nombreux chemins parcourant le village et les champs.

La proximité avec le futur Groupe scolaire de Cloyes-sur-le-Loir permettrait l'émergence de projets pédagogiques suivis tout au long de l'année. L'École « Verte » ou « de la Nature et de la Rivière » deviendrait une véritable école annexe pour des immersions en pleine nature. Dans cette salle dédiée, seront exposés

	<p>sur les murs toutes les documentations liées à l'histoire et à l'aménagement du site (panneaux, plans, planches photographiques...). Plusieurs types d'accompagnements sont envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des classes nature ou classes vertes : L'enseignant accompagne sa classe. Le matin peut être consacré au travail en salle sur des thèmes locaux et l'après-midi se déroulent des activités de découverte du milieu naturel et aquatique (faune, flore) ou création. - des classes découvertes : Les enseignants organisent la sortie qui est préparée d'abord en classe sur un thème en lien avec le projet de l'école. Cette sortie contribue au développement et à l'apprentissage de l'autonomie chez les enfants, en leur permettant de découvrir d'autres lieux et d'autres manières de faire l'école. - des classes d'eau ou rivières : Il s'agit d'un dispositif de sensibilisation à l'environnement et au développement durable qui peut fonctionner en partenariat avec les syndicats de rivières et qui amène les enfants à découvrir les problématiques du territoire : le manque d'eau, la qualité de l'eau, le fonctionnement de la Rivière et la biodiversité. A partir de livrets pédagogiques, les élèves découvrent les différentes facettes de leur sujet d'étude grâce à la réalisation d'expérience scientifiques et à la découverte de la rivière l'Aigre à proximité immédiate. - des écoles spécialisées : L'accès relativement aisé à l'école et aux espaces naturels attenants permettra de recevoir des enfants ou adultes en situation de handicap qui ont rarement accès à ce type d'équipement. - des centres de loisirs : L'équipement mis à disposition permettra d'accueillir des groupes sur un ou plusieurs jours et offrira une large palette d'activités allant du rallye découverte au jeu de piste. - des groupes constitués : souhaitant découvrir sur une journée les ressources de cette École Nature dans un objectif de découverte ou de création scientifique ou artistique. - des séjours « camping à l'école » sur le terrain attenant. <p>Une synergie avec l'Écomusée de la Vallée de l'Aigre de La Ferté Villeneuve et le Gîte de la Vallée de l'Aigre pour l'hébergement sur plusieurs nuits est également recherchée.</p> <p>Le groupe scolaire Roger Bellon est composé de 2 parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'école maternelle accueillera l'école de la nature. Il s'agit d'un bâtiment rénové dans lequel peu de travaux sont à prévoir. - L'école élémentaire comprend actuellement 2 salles de classe, sur une surface de 150m² environ. Cet espace sera réaménagé et dédié pour la prise des repas ou pour les animations nécessitant plus d'espace qu'une salle de classe.
<p>Partenaires</p>	<p>Éducation nationale Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports Pays Dunois SMAR Loir 28 Communauté de communes du Grand Chateaudun Agence de l'Eau Loire Bretagne Conservatoire des Espaces Naturels de la Région Centre Val de Loire, Eure-et-Loir Nature, Fédération de la Pêche 28 Les Associations locales, Fondation Roger Bellon, Dame Léopold Bellan (Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif) Chambre d'Agriculture</p>
<p>Moyens humains et financiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens humains : création de poste d'animateurs, gestion communale et associative - Moyens financiers : <i>Les coûts doivent être en hors taxe. Les montants de subvention non actés et non notifiés sont indicatifs. Chaque financeur est le seul compétent pour l'attribution de ses subventions, après instruction des dossiers complets permettant de vérifier leur éligibilité aux modalités de ses dispositifs.</i>

	Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT	%	Stade de la demande
	Transformation de l'écomusée	500 000,00 €	Etat - CRTE	250 000,00 €	33,33%	
	Création de l'école verte	250 000,00 €	Conseil Régional - A vos ID investissement*	200 000,00 €	26,67%	
			Conseil Départemental - Brg centre	90 000,00 €	12,00%	accordé
			Europe - Leader	?		à voir
			Autofinancement	210 000,00 €	28,00%	
	TOTAL DEPENSES	750 000,00 €	TOTAL RECETTE	750 000,00 €		
<i>* sous réserve de la disponibilité des crédits et du vote de la subvention en Commission Permanente Régionale, seule compétente pour l'attribution des subventions régionales</i>						
Calendrier	2021: Etude, Projet architectural 2022-2024 : réalisation travaux					
Contrat(s) déjà passé(s) ?	Convention étude architecte					
Indicateurs dévaluation proposés	Nombre d'emplois créés Nombre de visiteurs par an (dont scolaires) Nombre de séjours à destination des jeunes (classes verte, découvertes, natures...) par an Nombre d'expositions réalisées par an Nombre d'animations réalisées par an Evolution de la surface d'accueil destinée aux expositions et aux animations Nb de locaux réhabilités Nb de KWh économisés /an Nb de GES évités /an Evolution des classes énergétiques et GES du bâtiment					

**FICHE ACTION n°FA8
CRTE DU PAYS DUNOIS**

Intitulé du projet	PROGRAMME DE TRAVAUX 2022 CONCILIANT LA RESTAURATION ECOLOGIQUE ET DE PRESERVATION DU PATRIMOINE ET DES USAGES DU LOIR																
Maitre d'ouvrage	SMAR LOIR 28 72, rue de Chartres - 28 800 BONNEVAL Patrick MARTIN, Président Céline MORIN, directrice, responsablestructure@smar-loir28.fr, 09 67 07 82 00 / 06 47 08 34 62																
Orientations stratégiques du Projet de Territoire	A2 : Renforcer l'équilibre territorial <i>Obj 2.3 : Valoriser les paysages tout en préservant la biodiversité</i> <i>Obj 2.4 : Concevoir un développement urbain maîtrisé préservant les ressources et en limitant les risques, les pollutions et les nuisances</i> A3 : Générer une nouvelle dynamique économique <i>Obj 3.3 : Affirmer une identité de territoire à travers une stratégie de développement touristique partagée.</i>																
Axes stratégiques du CRTE	Transition écologique et énergétique (la rénovation énergétique des bâtiments, préservation de la biodiversité et de la ressource en eau)																
Descriptif et objectifs attendus	<p>La restauration de la continuité écologique est une partie intégrante du second contrat territorial du Loir amont 2020-2022. La stratégie de territoire identifie cette restauration coordonnée comme un enjeu majeur :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Enjeux du territoire</th> <th>Objectifs associés</th> <th>Sous-objectifs</th> <th>Maître d'ouvrage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Restaurer la continuité écologique de manière coordonnée</td> <td>Réduire le taux d'étagement des masses d'eau</td> <td>Atteindre les objectifs de taux d'étagement du SAGE Loir fixés sur le Loir et ses affluents à l'horizon 2021 et 2027 en réalisant des actions de restauration de la continuité</td> <td>SMAR Loir 28</td> </tr> <tr> <td>Diminuer le taux de fractionnement des cours d'eau</td> <td>Favoriser le cycle global de vie des espèces piscicoles en permettant l'accès aux zones de reproduction des têtes de bassin</td> <td>SMAR Loir 28 FDPPMA 28</td> </tr> <tr> <td>Veiller au respect des débits réservés en sortie d'ouvrage</td> <td>Faire respecter la réglementation Concilier la continuité écologique, les usages et le patrimoine lié à l'eau</td> <td>Etat / AFB</td> </tr> </tbody> </table> <p>Dans cet objectif, depuis 2021, le syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du Loir et de ses affluents en Eure-et-Loir (SMAR Loir 28) a lancé plusieurs études et réalisé des travaux afin de diminuer le taux d'étagement du Loir et de ses affluents dans le respect des objectifs du SAGE Loir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - taux d'étagement de 75 % au maximum sur le Loir à l'horizon 2021 et à 50 % d'ici 2027, - taux d'étagement de 50 % au maximum sur les affluents à l'horizon 2021 et à 30 % d'ici 2027. <p>Pour 2022, le SMAR Loir 28 prévoit des travaux de restauration de continuité écologique du Loir sur 2 sites, non programmés au contrat territorial, mais dont les bénéfices attendus visent les mêmes objectifs de bon état des eaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la commune d'Alluyes, - au moulin de Battereau à Douy (Cloyes les Trois Rivières). <p><u>Restauration de la continuité écologique sur la commune d'Alluyes</u></p> <p>Située en aval des pairies d'Ambrayes et de plusieurs sites gérés par le conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire, le clapet d'Alluyes a été installé dans les années 1970 pour protéger le bourg de la commune des crues du Loir. Il se situe sur le bras de la fausse rivière servant maintenant de bras de décharge. Trois clapets ont été implantés sur la commune sur le bras de décharge et le Loir pour relever la ligne d'eau l'été : celle-ci était insuffisante au vu des travaux de recalibrage et d'élargissement réalisés.</p>			Enjeux du territoire	Objectifs associés	Sous-objectifs	Maître d'ouvrage	Restaurer la continuité écologique de manière coordonnée	Réduire le taux d'étagement des masses d'eau	Atteindre les objectifs de taux d'étagement du SAGE Loir fixés sur le Loir et ses affluents à l'horizon 2021 et 2027 en réalisant des actions de restauration de la continuité	SMAR Loir 28	Diminuer le taux de fractionnement des cours d'eau	Favoriser le cycle global de vie des espèces piscicoles en permettant l'accès aux zones de reproduction des têtes de bassin	SMAR Loir 28 FDPPMA 28	Veiller au respect des débits réservés en sortie d'ouvrage	Faire respecter la réglementation Concilier la continuité écologique, les usages et le patrimoine lié à l'eau	Etat / AFB
Enjeux du territoire	Objectifs associés	Sous-objectifs	Maître d'ouvrage														
Restaurer la continuité écologique de manière coordonnée	Réduire le taux d'étagement des masses d'eau	Atteindre les objectifs de taux d'étagement du SAGE Loir fixés sur le Loir et ses affluents à l'horizon 2021 et 2027 en réalisant des actions de restauration de la continuité	SMAR Loir 28														
	Diminuer le taux de fractionnement des cours d'eau	Favoriser le cycle global de vie des espèces piscicoles en permettant l'accès aux zones de reproduction des têtes de bassin	SMAR Loir 28 FDPPMA 28														
	Veiller au respect des débits réservés en sortie d'ouvrage	Faire respecter la réglementation Concilier la continuité écologique, les usages et le patrimoine lié à l'eau	Etat / AFB														

Aujourd'hui, le clapet est en en très mauvais état. Son armoire électrique permettant sa gestion automatique ne fonctionne plus. Il est donc géré manuellement par les services techniques de la commune d'Alluyes.

De nombreuses réparations ont été réalisées sur celui-ci par le Syndical de la vallée du Loir puis par le SMAR Loir 28 (issu de la fusion de ce syndicat avec 3 autres). Pour autant le clapet ne fonctionne toujours pas. La durée de vie de ces ouvrages est d'une cinquantaine d'année. Face à cette vétusté « normale » sur ce type d'ouvrage, et afin d'optimiser les fonds publics engagés, la rénovation complète du clapet doit être envisagée.

Par ailleurs, en 1970, le clapet a été construit sur des parcelles privées sans convention ni mise à jour du foncier. D'après l'article 552 du code civil, la propriété du sol emportant la propriété du dessus et du dessous, cet ouvrage appartient dans les faits aux propriétaires privés des parcelles attenantes.

Des démarches ont donc été engagées par la commune d'Alluyes afin de régulariser la situation foncière de l'ouvrage pour qu'elle-même et le syndicat puisse intervenir et investir en toute légalité sur des parcelles publiques.

⇒ **Les enjeux sur la continuité écologique**

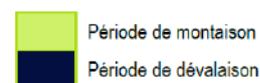
La porte du clapet présente une hauteur de chute de 1,30 m. Ce type d'ouvrage a la particularité d'une gestion « tout ou rien » ; c'est-à-dire :

- qu'il est soit levé empêchant toute circulation piscicole et sédimentaire,
- soit baissé donc complètement transparent.

Aucune gestion intermédiaire n'est possible permettant de satisfaire les exigences des espèces piscicoles du Loir telles que présentées ci-après.

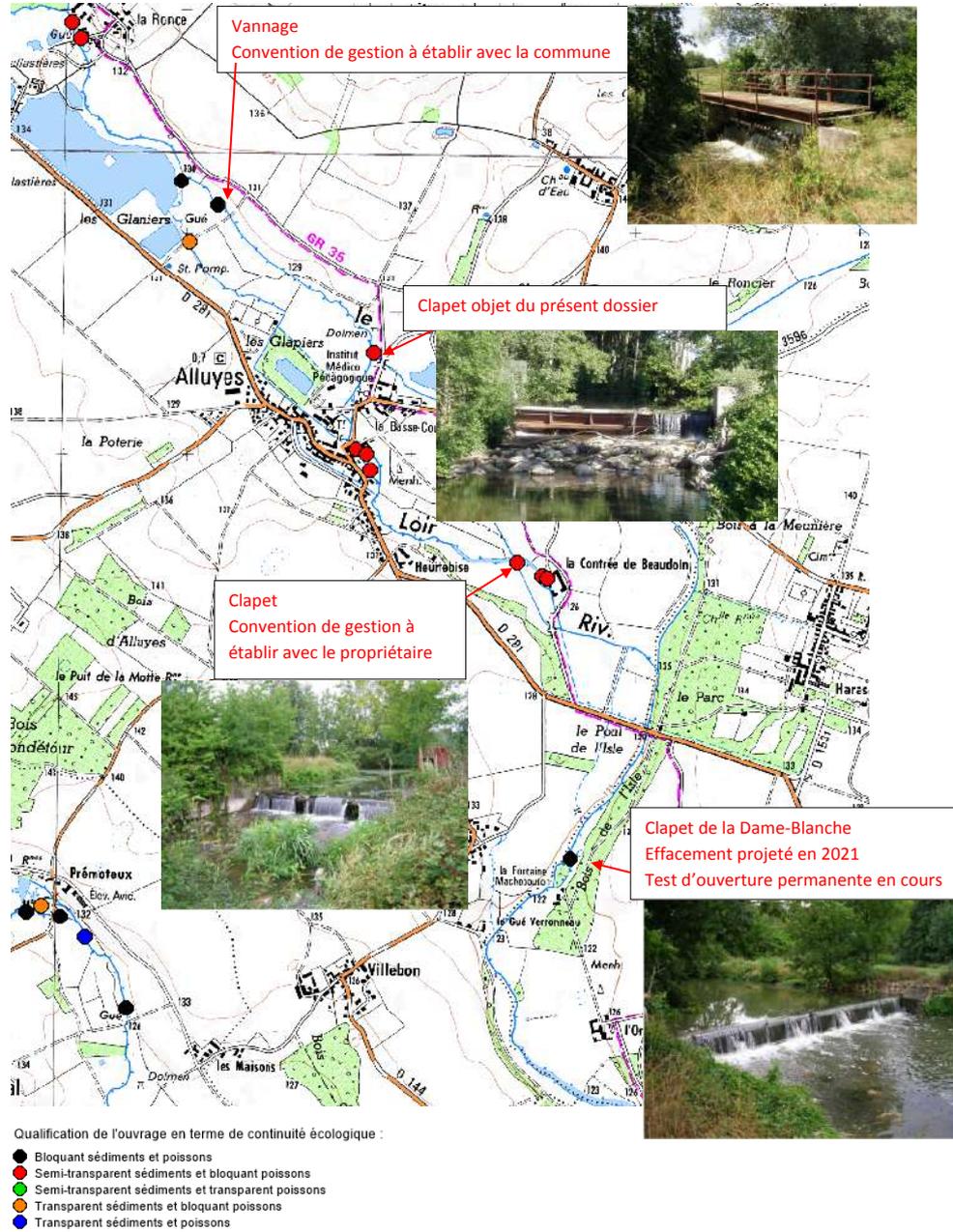
Cycles de vie des espèces cibles sur le Loir

	Hiver			Printemps			Eté			Automne		
Anguille												
Brochet												
Truite fario												
Lamproie de Planer												
Vandoise												
Chabot												
Barbeau												
Hotu												



L'objectif est de mettre en place une opération pilote de gestion coordonnée des vannages sur le territoire de la commune sans destruction systématique. Le syndicat intervient actuellement sur plusieurs ouvrages dans le secteur d'Alluyes. La restauration de la continuité écologique par le bras de décharge constitue l'axe préférentiel de circulation piscicole.

Chemin préférentiel de restauration de la continuité écologique



Un parcours de pêche est présent en amont du clapet de la basse-cour. Le maintien du niveau d'eau permettra aux pêcheurs de bénéficier de plusieurs types de parcours : influencé et non influencé.

⇒ **les enjeux sur le patrimoine bâti et naturel**

Le clapet se situe dans plusieurs périmètres de monuments classés au titre des monuments historiques empêchant la mise à sec du Loir et de ses différents canaux dans la traversée d'Alluyes. De plus, les incidences d'une mise à sec au niveau des maçonneries, murs, bâtiments et ponts pourraient engendrer des risques pour leur fondation et mettre en péril leur stabilité. Les coûts d'études géotechniques à engager dépasseraient largement le coût des travaux présentés ci-après ; auxquels viendraient s'ajouter les coûts de confortement.

La ligne d'eau maintenue par le clapet permet également la conservation de l'hygrométrie des « prairies d'Ambrayes », site naturaliste en amont, géré par l'association du même nom. Un parcours pédagogique est en cours d'aménagement sur ce site.

⇒ La gestion du risque d'inondation

L'intérêt du clapet dans la gestion des crues sur la commune n'est pas remis en cause : sans celui-ci plusieurs habitations seraient inondées. Le site est concerné par le Plan de prévention du Risque Inondation de la vallée du Loir de Saumeray à Romilly-sur-Aigre adopté par arrêté préfectoral en date du 23 février 2015.

Les cartes des enjeux et aléas ont été définies au vu de la présence de ce clapet et de l'alimentation du bras de décharge.

⇒ les travaux envisagés

En réponse aux différents enjeux précédemment décrits, le syndicat, en accord avec la commune d'Alluyes, envisage de remplacer le clapet par la mise en place d'un vannage équipé de 4 vannes guillotines de type PANAVAL. Ces vannes s'auto-régulent pour les petites crues limitant les contraintes de gestion pour la commune. **Elles sont brevetées et construites dans le département d'Eure-et-Loir.**

Sur la base d'une convention ou d'une Obligation Réelle Environnementale établie avec la commune, une ou plusieurs vannes seront partiellement ou totalement ouvertes pour permettre la libre circulation piscicole. Le transport sédimentaire ne sera plus bloqué par le clapet. Le remplacement du clapet par ce type d'ouvrage permettra un gain écologique dans le respect des enjeux et usages du site.

Restauration de la continuité écologique au moulin de Battereau, sur la commune de Cloyes les Trois Rivières, commune historique de Douy

Le moulin est règlementé par l'arrêté préfectoral du 19 janvier 1858. Il est localisé sur le cours principal du Loir. Les ouvrages suivants subsistent encore aujourd'hui :

- La bâtisse du moulin inoccupée,
- Le vannage ouvrier sur le cours principal du Loir, avec 3 vannes dont 1 vanne où demeure des vestiges de l'ancienne roue (rive droite).
- Le vannage de décharge en rive droite du Loir, constitué de 2 vannes.
- Un déversoir en rive droite du Loir qui n'est plus surversé.
- Le vannage au lieu-dit « la Guimande » constitué de 4 vannes. Celui-ci est en mauvais état.



Ces ouvrages engendrent une dégradation de la qualité du Loir :

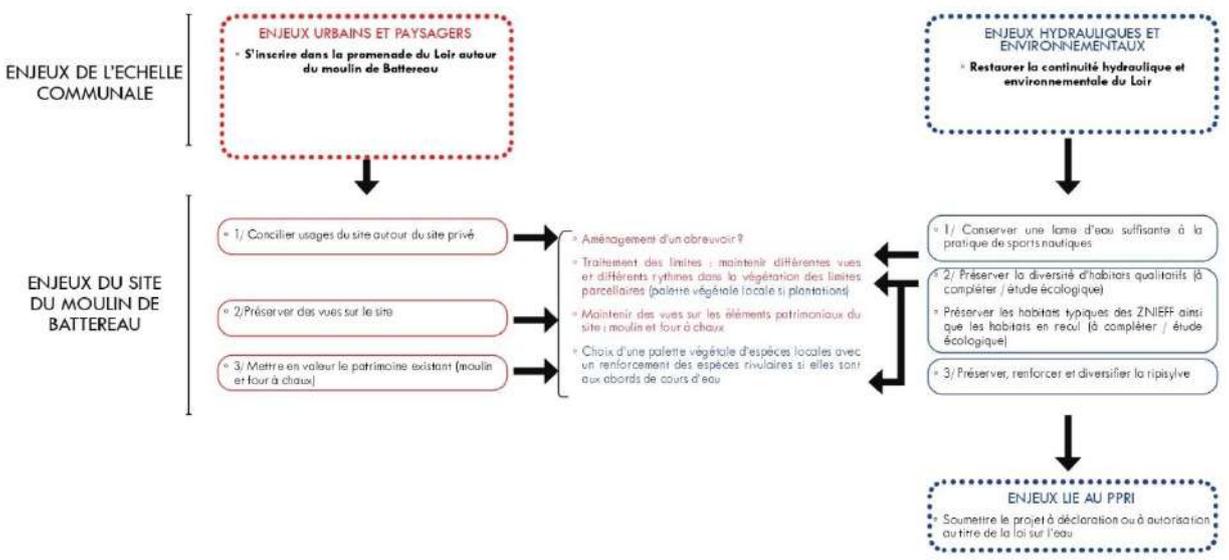
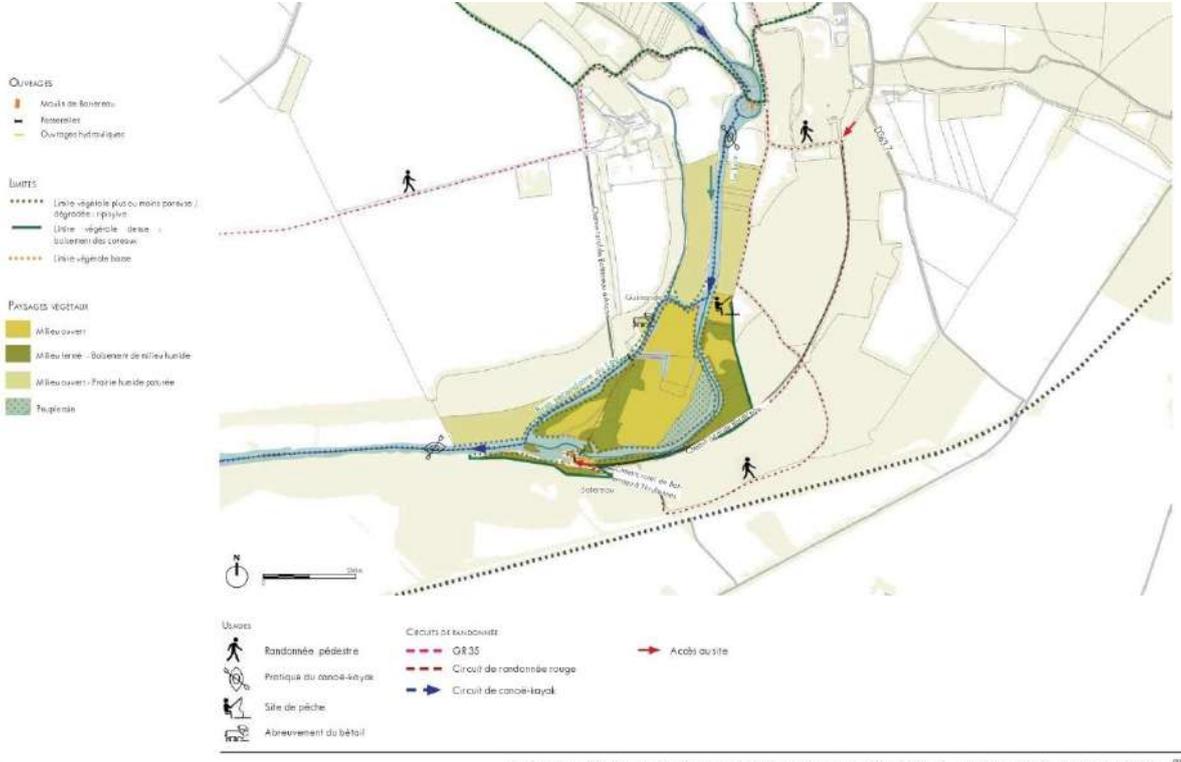
- Rupture de la continuité écologique compte-tenu des ouvrages infranchissables ;
- Obstacle aux écoulements du Loir.

La ripisylve est également vieillissante sur le secteur avec de nombreux arbres tombés sur le Loir. Ceux-ci gênent la circulation des canoës.

Par ailleurs, dans son courrier en date du 24 juin 2020, le propriétaire du moulin de Battereau a informé le syndicat qu'il souhaitait supprimer ses ouvrages. La procédure de renonciation aux droits d'eau a abouti en septembre 2020 et demande le démantèlement des ouvrages.

Les objectifs de ce projet sont donc de :

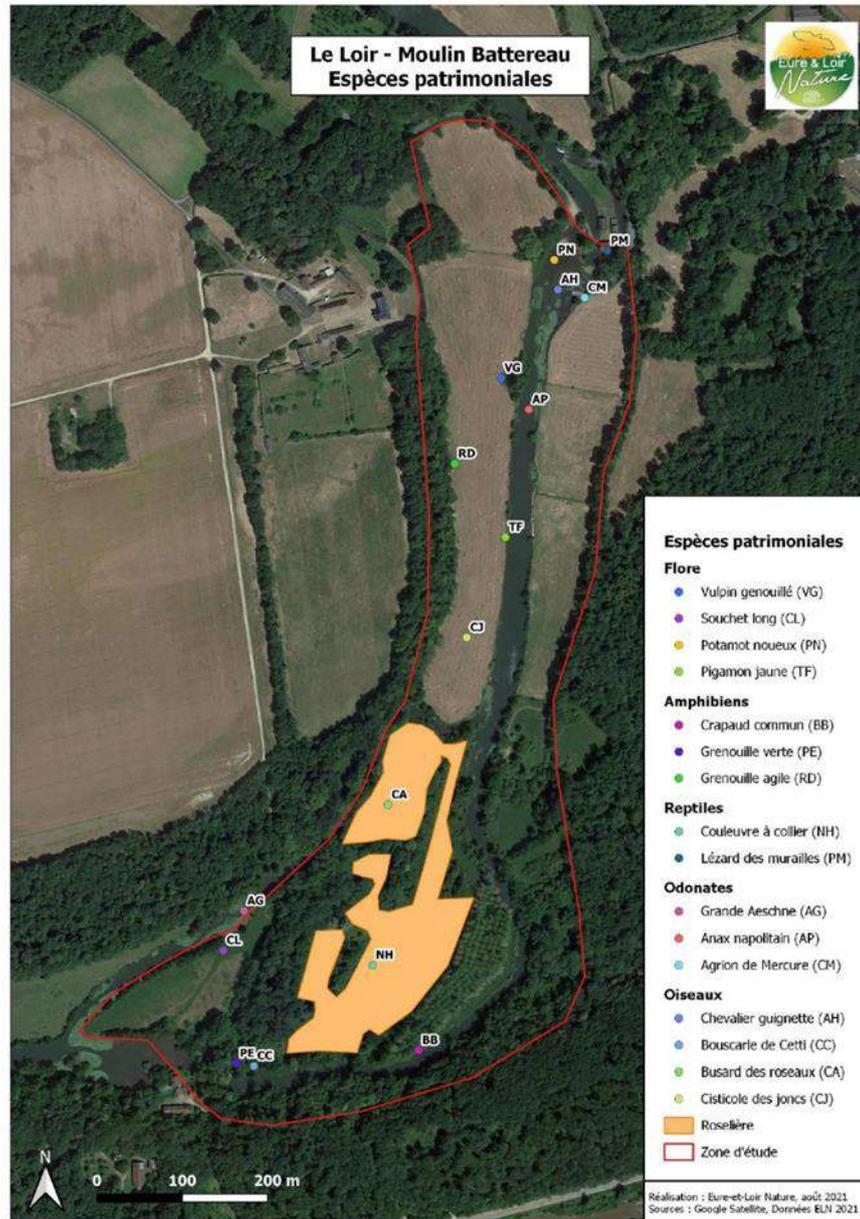
- Dégager le propriétaire de ses obligations de gestion des ouvrages existants
- Restaurer un bon état des eaux
 - Pour retrouver une rivière plus naturelle et diversifiée ;
 - Pour restaurer une ripisylve en bon état ;
 - Pour rétablir le libre et le bon écoulement des eaux ;
 - Pour restaurer une lame d'eau et un débit suffisant l'été ;
- Conserver les usages très présents sur ce site (cf carte et schéma ci-après)



Le site se situe en ZNIEFF et en zone Natura 2000. Ainsi, en rive gauche, dans les coteaux calcaires surplombant le Loir, des cavités sont présentes : elles sont intéressantes pour les chiroptères.

Le site a fait l'objet d'un inventaire faune flore réalisé par l'association Eure-et-Loir Nature : 14 espèces patrimoniales ont été recensées.

Les travaux consistent à restaurer les fonctionnalités naturelles du cours d'eau tout en veillant à conserver la biodiversité du site.



⇒ Les travaux envisagés

L'étude de faisabilité réalisée par le bureau d'études SAFEGE – SUEZ a proposé différentes solutions d'aménagement pouvant être mises en œuvre sur le site en tenant compte des usages présents.

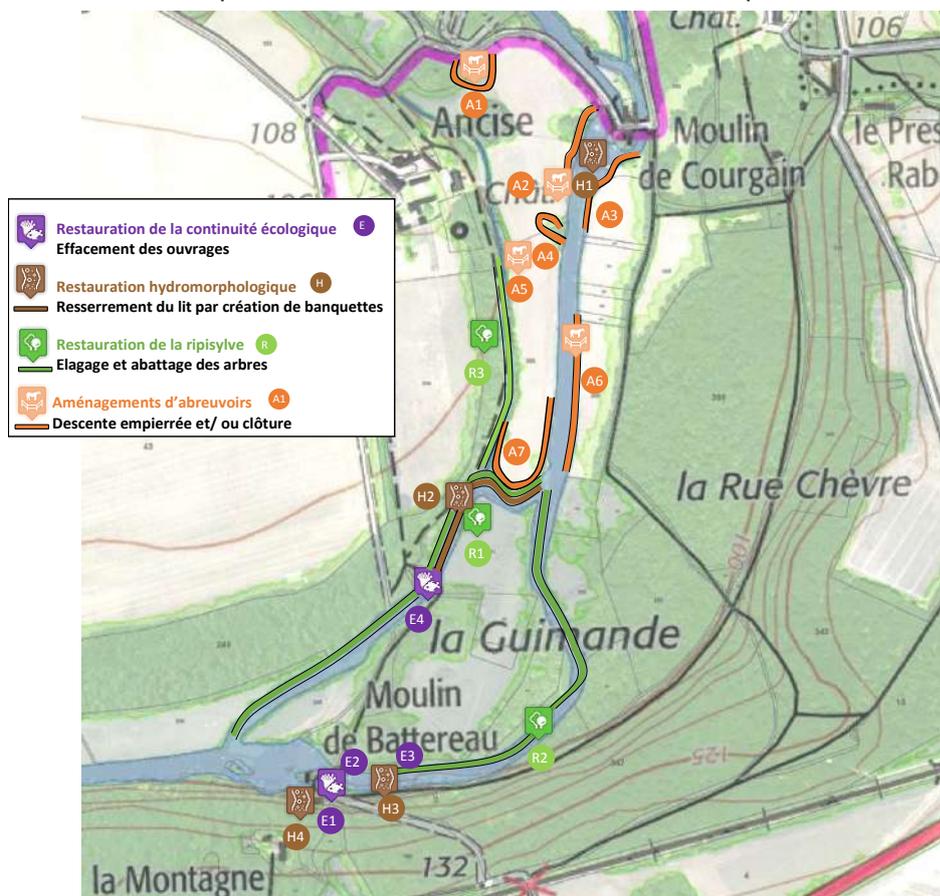
Sur la base des résultats de l'étude et en conformité avec l'arrêté préfectoral d'abrogation du droit d'eau, les travaux prévus sont :

- le démantèlement des ouvrages (vannages du moulin de Battereau et de la Guimande),
- la restauration hydromorphologique du Loir (Courgain et bras de la Guimande),
- la réalisation de travaux collatéraux permettant de compenser l'incidence de la baisse du niveau d'eau (aménagement d'abreuvoirs, clôture des parcelles, restauration de la ripisylve).

La circulation des canoës est maintenue par le bras de la Guimande, le tirant d'air étant insuffisant sous la passerelle du moulin de Battereau.

Les travaux sont planifiés en 3 phases :

- Phase 1 : travaux d'effacement des ouvrages à réception des autorisations réglementaires et de financement – Octobre / Novembre 2021
- Phase 2 : travaux de restauration de la ripisylve – Hiver 2021 / 2022
- Phase 3 : travaux de restauration hydromorphologiques et collatéraux – Septembre 2022 après les crues hivernales permettant au Loir de retrouver un certain équilibre avant ceux-ci.



- H1 Restauration hydromorphologique du Loir au moulin de Courgain
- A1 A7 Aménagements d'abreuvoirs et pose de clôtures
- E1 Démantèlement du vannage principal de Battereau
- E2 Démantèlement de la vanne ouvrière
- H4 Amélioration hydromorphologique du Loir en aval du vannage de Battereau
- E2 Démantèlement du vannage latéral
- H3 Amélioration hydromorphologique par régalinge des sédiments
- E3 Maintien du déversoir latéral
- R2 Restauration de la ripisylve du Loir
- E4 Effacement du vannage de la Guimande
- R1 Restauration de la ripisylve du Loir / le bras de la Guimande
- R3 Restauration de la ripisylve du faux-Loir
- H2 Restauration hydromorphologique du Bras de la Guimande

Le montant des travaux est estimé à 204 552 € HT.

Partenaires

Agence de l'eau Loire Bretagne
 Région, Département
 Eure et Loir Nature

Moyens humains et financiers	<p>- Moyens humains : maîtrise d'œuvre des travaux assurée en régie par le SMAR Loir 28</p> <p>- Moyens financiers : <i>Les coûts doivent être en hors taxe.</i> <i>Les montants de subvention non actés et non notifiés sont indicatifs. Chaque financeur est le seul compétent pour l'attribution de ses subventions, après instruction des dossiers complets permettant de vérifier leur éligibilité aux modalités de ses dispositifs.</i></p>																																																																																													
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Moulin de Battereau</th> <th>Alluyes</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="4">DEPENSES</td> </tr> <tr> <td>Constat de huissier</td> <td>1 400,00 €</td> <td></td> <td>1 400,00 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux d'effacement des ouvrages (🔵, plan ci-avant)</td> <td>10 529,20 €</td> <td></td> <td>10 529,20 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux de restauration hydromorphologique (🟡, plan ci-avant)</td> <td>132 555,50 €</td> <td></td> <td>132 555,50 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux collatéraux de restauration (🟠🟢, plan ci-avant)</td> <td>60 067,36 €</td> <td></td> <td>60 067,36 €</td> </tr> <tr> <td>Sous total Moulin de Battereau</td> <td>204 552,06 €</td> <td></td> <td>204 552,06 €</td> </tr> <tr> <td>Etudes et levées topographiques</td> <td></td> <td>4 000,00 €</td> <td>4 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Vannages</td> <td></td> <td>60 000,00 €</td> <td>60 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Grilles de protection des vannes</td> <td></td> <td>5 520,00 €</td> <td>5 520,00 €</td> </tr> <tr> <td>Démolition clapet</td> <td></td> <td>2 500,00 €</td> <td>2 500,00 €</td> </tr> <tr> <td>Maconnerie pour le nouveau vannage</td> <td>- €</td> <td>3 000,00 €</td> <td>3 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Sous total Alluyes</td> <td>- €</td> <td>75 020,00 €</td> <td>75 020,00 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL DEPENSES</td> <td>204 552,06 €</td> <td>75 020,00 €</td> <td>279 572,06 €</td> </tr> <tr> <td colspan="4">RECETTES</td> </tr> <tr> <td>Etat - CRTE (min de 20%, max 80 % à voir suivant retour Agence de l'eau)</td> <td>41 695,06 €</td> <td>15 000,00 €</td> <td>56 695,06 €</td> </tr> <tr> <td>Région</td> <td>à définir suivant retour Agence de l'eau</td> <td></td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Conseil Départemental</td> <td>à définir suivant retour Agence de l'eau</td> <td>45 000,00 €</td> <td>45 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Agence de l'eau (AAP continuité écologique: 80 % de 203 572,06 €, en attente commission d'octobre)</td> <td>162 857,00 €</td> <td></td> <td>162 857,00 €</td> </tr> <tr> <td>Leader</td> <td></td> <td></td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>Alluyes</td> <td></td> <td>7 510,00 €</td> <td>7 510,00 €</td> </tr> <tr> <td>SMAR 28</td> <td></td> <td>7 510,00 €</td> <td>7 510,00 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL RECETTES</td> <td>204 552,06 €</td> <td>75 020,00 €</td> <td>279 572,06 €</td> </tr> </tbody> </table>				Moulin de Battereau	Alluyes	Total	DEPENSES				Constat de huissier	1 400,00 €		1 400,00 €	Travaux d'effacement des ouvrages (🔵, plan ci-avant)	10 529,20 €		10 529,20 €	Travaux de restauration hydromorphologique (🟡, plan ci-avant)	132 555,50 €		132 555,50 €	Travaux collatéraux de restauration (🟠🟢, plan ci-avant)	60 067,36 €		60 067,36 €	Sous total Moulin de Battereau	204 552,06 €		204 552,06 €	Etudes et levées topographiques		4 000,00 €	4 000,00 €	Vannages		60 000,00 €	60 000,00 €	Grilles de protection des vannes		5 520,00 €	5 520,00 €	Démolition clapet		2 500,00 €	2 500,00 €	Maconnerie pour le nouveau vannage	- €	3 000,00 €	3 000,00 €	Sous total Alluyes	- €	75 020,00 €	75 020,00 €	TOTAL DEPENSES	204 552,06 €	75 020,00 €	279 572,06 €	RECETTES				Etat - CRTE (min de 20%, max 80 % à voir suivant retour Agence de l'eau)	41 695,06 €	15 000,00 €	56 695,06 €	Région	à définir suivant retour Agence de l'eau		- €	Conseil Départemental	à définir suivant retour Agence de l'eau	45 000,00 €	45 000,00 €	Agence de l'eau (AAP continuité écologique: 80 % de 203 572,06 €, en attente commission d'octobre)	162 857,00 €		162 857,00 €	Leader			- €	Alluyes		7 510,00 €	7 510,00 €	SMAR 28		7 510,00 €	7 510,00 €	TOTAL RECETTES	204 552,06 €	75 020,00 €
	Moulin de Battereau	Alluyes	Total																																																																																											
DEPENSES																																																																																														
Constat de huissier	1 400,00 €		1 400,00 €																																																																																											
Travaux d'effacement des ouvrages (🔵, plan ci-avant)	10 529,20 €		10 529,20 €																																																																																											
Travaux de restauration hydromorphologique (🟡, plan ci-avant)	132 555,50 €		132 555,50 €																																																																																											
Travaux collatéraux de restauration (🟠🟢, plan ci-avant)	60 067,36 €		60 067,36 €																																																																																											
Sous total Moulin de Battereau	204 552,06 €		204 552,06 €																																																																																											
Etudes et levées topographiques		4 000,00 €	4 000,00 €																																																																																											
Vannages		60 000,00 €	60 000,00 €																																																																																											
Grilles de protection des vannes		5 520,00 €	5 520,00 €																																																																																											
Démolition clapet		2 500,00 €	2 500,00 €																																																																																											
Maconnerie pour le nouveau vannage	- €	3 000,00 €	3 000,00 €																																																																																											
Sous total Alluyes	- €	75 020,00 €	75 020,00 €																																																																																											
TOTAL DEPENSES	204 552,06 €	75 020,00 €	279 572,06 €																																																																																											
RECETTES																																																																																														
Etat - CRTE (min de 20%, max 80 % à voir suivant retour Agence de l'eau)	41 695,06 €	15 000,00 €	56 695,06 €																																																																																											
Région	à définir suivant retour Agence de l'eau		- €																																																																																											
Conseil Départemental	à définir suivant retour Agence de l'eau	45 000,00 €	45 000,00 €																																																																																											
Agence de l'eau (AAP continuité écologique: 80 % de 203 572,06 €, en attente commission d'octobre)	162 857,00 €		162 857,00 €																																																																																											
Leader			- €																																																																																											
Alluyes		7 510,00 €	7 510,00 €																																																																																											
SMAR 28		7 510,00 €	7 510,00 €																																																																																											
TOTAL RECETTES	204 552,06 €	75 020,00 €	279 572,06 €																																																																																											
	<p>Remarques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour le clapet d'Alluyes, le Loir n'étant pas classé en liste 2, le syndicat ne peut pas prétendre à des subventions de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au vu de ses modalités actuelles d'intervention. - Pour le moulin de Battereau, une demande de subvention a été déposée en août 2021 à l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans le cadre de son appel à projet pour le rétablissement de la continuité écologique. La demande est en cours d'instruction. La commission d'attribution devrait statuer en octobre 2021. Selon l'article 3.4 du règlement de cet appel à projet, « <i>les projets, s'ils ne sont pas financés à 100 % par l'agence, peuvent être cofinancés pour atteindre ce total (Conseils départementaux et régionaux, FEDER, ...)</i> ». A ce stade, une demande minimum de 20 % de cofinancement de l'Etat au titre du CRTE est demandée. Celle-ci pourrait être plus importante allant jusqu'à 80 % maximum si l'Agence de l'eau venait à diminuer son taux d'intervention. 																																																																																													
Calendrier	<p>janv-sept 2021: Etude de faisabilité sept - dec 2021: Consultation/marché entreprises et démarche déclaration travaux 2022: travaux</p>																																																																																													
Contrat(s) déjà passé(s) ?																																																																																														
Indicateurs dévaluation proposés	<p>Nombre de km de rivières dont la continuité écologique a été restaurée Nombre d'ouvrages restaurés sur la rivière Nombre d'ouvrages supprimés sur la rivière Evolution du taux d'étagement sur le Loir et sur les parties restaurées Nombre de km de ripisylve restaurée Nombre d'espèces identifiées Nombre d'abreuvoirs aménagés</p>																																																																																													

**FICHE ACTION n°FA9
 CRTE DU PAYS DUNOIS**

Intitulé du projet	EMERGENCE DU PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE			
Maitre d'ouvrage	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE ZA de l'Ermitage, 1 rue du Docteur Casimir Lebel, 28310 JANVILLE Benoit PELLEGRIN, Président Stéphanie COEURJOLY, DGA contractualisation contractualisation@coeurdebeauce.fr, 02 37 99 72 84 Maëlle GILLET, Chargée de mission PAT Beauce Dunois, pat.beaucedunois@gmail.com, 07 56 06 94 41 </td> <td style="width: 5%; text-align: center; vertical-align: middle;">/</td> <td style="width: 45%; vertical-align: top;"> PAYS DUNOIS 11 rue de la Madeleine 28200 CHATEAUDUN Hugues d'AMECOURT, Président Clémence PETITDEMANGE, Directrice, direction@pays-dunois.fr, 02 37 96 63 96 </td> </tr> </table>	COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE ZA de l'Ermitage, 1 rue du Docteur Casimir Lebel, 28310 JANVILLE Benoit PELLEGRIN, Président Stéphanie COEURJOLY, DGA contractualisation contractualisation@coeurdebeauce.fr , 02 37 99 72 84 Maëlle GILLET, Chargée de mission PAT Beauce Dunois, pat.beaucedunois@gmail.com , 07 56 06 94 41	/	PAYS DUNOIS 11 rue de la Madeleine 28200 CHATEAUDUN Hugues d'AMECOURT, Président Clémence PETITDEMANGE, Directrice, direction@pays-dunois.fr , 02 37 96 63 96
COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE ZA de l'Ermitage, 1 rue du Docteur Casimir Lebel, 28310 JANVILLE Benoit PELLEGRIN, Président Stéphanie COEURJOLY, DGA contractualisation contractualisation@coeurdebeauce.fr , 02 37 99 72 84 Maëlle GILLET, Chargée de mission PAT Beauce Dunois, pat.beaucedunois@gmail.com , 07 56 06 94 41	/	PAYS DUNOIS 11 rue de la Madeleine 28200 CHATEAUDUN Hugues d'AMECOURT, Président Clémence PETITDEMANGE, Directrice, direction@pays-dunois.fr , 02 37 96 63 96		
Orientations stratégiques du Projet de Territoire	<p>A2 : Renforcer l'équilibre territorial <i>Obj 2.3 : Valoriser les paysages tout en préservant la biodiversité</i> <i>Obj 2.4 : Concevoir un développement urbain maîtrisé préservant les ressources et en limitant les risques, les pollutions et les nuisances</i></p> <p>A3 : Générer une nouvelle dynamique économique <i>Obj 3.1 : Développer l'emploi en organisant l'accueil de nouvelles activités économiques et conforter celles déjà existantes</i> <i>Obj 3.2 : Promouvoir un développement commercial garant des complémentarités Centre-périphérie</i> <i>Obj 3.3 : Affirmer une identité de territoire à travers une stratégie de développement touristique partagée.</i> <i>Obj 3.4 : Conforter le rôle de l'agriculture sur le territoire</i></p>			
Axes stratégiques du CRTE	<p>Agriculture Industrie commerce Transition écologique et énergétique (la lutte contre l'artificialisation des sols, l'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, le développement de l'économie circulaire, la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau)</p>			
Descriptif et objectifs attendus	<p>Engagés depuis 2017 dans des démarches de valorisation des circuits courts, avec la tenue de forums alimentaires locaux, la Communauté de communes Cœur de Beauce et le Pays Dunois souhaitent aujourd'hui aller plus loin et favoriser une alimentation saine, locale et durable pour le plus grand nombre. Ils ont donc candidaté au Programme National pour l'Alimentation (PNA), avec le soutien de la Région Centre-Val de Loire et ils ont été reconnus au niveau national par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, en tant que PAT émergent (niveau 1).</p> <p>A travers ce projet, ils ont pour volonté de relocaliser l'agriculture sur leurs territoires et de favoriser une alimentation durable, locale et accessible pour le plus grand nombre. Ils ont déjà identifié quelques axes stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logistique, production et transformation : l'objectif est de mettre en place des actions qui permettront de structurer et de diversifier les filières agricoles et alimentaires du territoire (création de point de vente en circuit court, mise en place de plateforme logistique, ...) - Restauration collective : l'objectif est de favoriser l'introduction de produits locaux et de qualité dans la restauration collective (sensibiliser le personnel de la restauration collective, mettre en relation des producteurs et des collectivités grâce à des outils type Agrilocal mis en œuvre par le Département, ...) - Accessibilité de l'alimentation : l'objectif est de rendre accessible une alimentation durable, saine et locale au plus grand nombre (sensibiliser les consommateurs, soutenir des structures de type épiceries sociales et solidaires, ...) - Alimentation et environnement : l'objectif est de favoriser une agriculture et une alimentation plus respectueuse de l'environnement (soutenir des pratiques agricoles préservant l'environnement et autonome en énergie, ...) - Communication et synergies entre acteurs : l'objectif est de fédérer et de rendre visible les initiatives existantes sur le territoire (mise en place d'un outil de communication,). <p>Il existe au travers de ce PAT une volonté forte que les acteurs locaux, agissant aussi bien sur la production agricole que sur la consommation alimentaire, puissent s'impliquer et participer à son</p>			

	<p>élaboration qui se veut collaborative en intégrant à la réflexion aussi bien des structures publiques (collectivités, établissements scolaires, médico-sociaux) que privées (associations, agriculteurs et leurs réseaux, chambres consulaires) mais également les citoyens souhaitant s'impliquer.</p> <p>La méthode d'élaboration repose sur 3 temps forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2021 avec la réalisation d'un diagnostic agricole et alimentaire, - 2022 avec la co-construction d'une stratégie alimentaire et d'un programme d'actions, - 2022-2025 avec la mise en œuvre et le suivi de notre plan d'actions. <p>Un coordinateur de ce Projet Alimentaire Territorial a été recruté en avril 2021 pour animer le dispositif et mettre en application les recommandations issues du diagnostic réalisé conjointement par les deux territoires.</p>																																																																											
Partenaires	<p>Région, Département Les chambres consulaires GAL Beauce Dunois les 2 Conseils de développement CPTS sud 28 Réseau InPact RESOLIS ADEAR 28 Terres d'Eure-et-Loir Les Champs du possible Associations d'aides en milieu rural Grandes surfaces Etablissements scolaires</p>																																																																											
Moyens humains et financiers	<p>- Moyens humains : un chargé de mission mutualisé</p> <p>- Moyens financiers : <i>Les coûts doivent être en hors taxe.</i> <i>Les montants de subvention non actés et non notifiés sont indicatifs. Chaque financeur est le seul compétent pour l'attribution de ses subventions, après instruction des dossiers complets permettant de vérifier leur éligibilité aux modalités de ses dispositifs.</i></p> <table border="1" data-bbox="276 1323 1500 1895"> <thead> <tr> <th></th> <th>15 Avril 2021-15 Avril 2022</th> <th>15 Avril 2022 - 15 Avril 2023</th> <th>15 Avril 2023 - 15 Avril 2024</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5">DEPENSES</td> </tr> <tr> <td>Salaires (1 ETP chargé de mission)</td> <td>32 831,52 €</td> <td>32 831,52 €</td> <td>34 260,48 €</td> <td>99 923,52 €</td> </tr> <tr> <td>Frais de déplacement (chargé de mission, visites de site...)</td> <td>2 000,00 €</td> <td>3 000,00 €</td> <td>3 000,00 €</td> <td>8 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Communication : dépenses forum, plaquettes, vidéos</td> <td>4 000,00 €</td> <td>5 500,00 €</td> <td>5 500,00 €</td> <td>15 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Autres (préciser) Installation informatique</td> <td>1 530,23 €</td> <td></td> <td></td> <td>1 530,23 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL DEPENSES (CRST et PNA)</td> <td>40 361,75 €</td> <td>41 331,52 €</td> <td>42 760,48 €</td> <td>124 453,75 €</td> </tr> <tr> <td>Coûts indirects (LEADER uniquement)</td> <td>4 924,73 €</td> <td>4 924,73 €</td> <td></td> <td>9 849,46 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL DEPENSES PF LEADER</td> <td>45 286,48 €</td> <td>46 256,25 €</td> <td>42 760,48 €</td> <td>134 303,21 €</td> </tr> <tr> <td colspan="5">RECETTES</td> </tr> <tr> <td>Appel à projets du PNA 2019-2020 (70% de 124 453,79€)</td> <td>25 425,09 €</td> <td>28 932,06 €</td> <td>32 760,48 €</td> <td>87 117,63 €</td> </tr> <tr> <td>Région CRST Pays Dunois et CCCB *</td> <td>- €</td> <td>10 000,00 €</td> <td>10 000,00 €</td> <td>20 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Leader</td> <td>19 861,39 €</td> <td>7 324,18 €</td> <td></td> <td>27 185,58 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td></td> <td></td> <td>0,00 €</td> <td>0,00 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL RECETTES</td> <td>45 286,48 €</td> <td>46 256,25 €</td> <td>42 760,48 €</td> <td>134 303,21 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>* sous réserve de la disponibilité des crédits et du vote de la subvention en Commission Permanente Régionale, seule compétente pour l'attribution des subventions régionales</p>		15 Avril 2021-15 Avril 2022	15 Avril 2022 - 15 Avril 2023	15 Avril 2023 - 15 Avril 2024	Total	DEPENSES					Salaires (1 ETP chargé de mission)	32 831,52 €	32 831,52 €	34 260,48 €	99 923,52 €	Frais de déplacement (chargé de mission, visites de site...)	2 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	8 000,00 €	Communication : dépenses forum, plaquettes, vidéos	4 000,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	15 000,00 €	Autres (préciser) Installation informatique	1 530,23 €			1 530,23 €	TOTAL DEPENSES (CRST et PNA)	40 361,75 €	41 331,52 €	42 760,48 €	124 453,75 €	Coûts indirects (LEADER uniquement)	4 924,73 €	4 924,73 €		9 849,46 €	TOTAL DEPENSES PF LEADER	45 286,48 €	46 256,25 €	42 760,48 €	134 303,21 €	RECETTES					Appel à projets du PNA 2019-2020 (70% de 124 453,79€)	25 425,09 €	28 932,06 €	32 760,48 €	87 117,63 €	Région CRST Pays Dunois et CCCB *	- €	10 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €	Leader	19 861,39 €	7 324,18 €		27 185,58 €	Autofinancement			0,00 €	0,00 €	TOTAL RECETTES	45 286,48 €	46 256,25 €	42 760,48 €	134 303,21 €
	15 Avril 2021-15 Avril 2022	15 Avril 2022 - 15 Avril 2023	15 Avril 2023 - 15 Avril 2024	Total																																																																								
DEPENSES																																																																												
Salaires (1 ETP chargé de mission)	32 831,52 €	32 831,52 €	34 260,48 €	99 923,52 €																																																																								
Frais de déplacement (chargé de mission, visites de site...)	2 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	8 000,00 €																																																																								
Communication : dépenses forum, plaquettes, vidéos	4 000,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	15 000,00 €																																																																								
Autres (préciser) Installation informatique	1 530,23 €			1 530,23 €																																																																								
TOTAL DEPENSES (CRST et PNA)	40 361,75 €	41 331,52 €	42 760,48 €	124 453,75 €																																																																								
Coûts indirects (LEADER uniquement)	4 924,73 €	4 924,73 €		9 849,46 €																																																																								
TOTAL DEPENSES PF LEADER	45 286,48 €	46 256,25 €	42 760,48 €	134 303,21 €																																																																								
RECETTES																																																																												
Appel à projets du PNA 2019-2020 (70% de 124 453,79€)	25 425,09 €	28 932,06 €	32 760,48 €	87 117,63 €																																																																								
Région CRST Pays Dunois et CCCB *	- €	10 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €																																																																								
Leader	19 861,39 €	7 324,18 €		27 185,58 €																																																																								
Autofinancement			0,00 €	0,00 €																																																																								
TOTAL RECETTES	45 286,48 €	46 256,25 €	42 760,48 €	134 303,21 €																																																																								
Calendrier	avril 2021- mars 2024																																																																											

Contrat(s) déjà passé(s) ?	contrat de travail
Indicateurs dévaluation proposés	<p>Indicateurs globaux sur l'animation et l'émergence du PAT</p> <p>Nombre d'emplois créés Nombre de copils PAT organisés et partenaires impliqués Nombre d'événements organisés Nombre de porteurs de projets accompagnés Nombre de concertations participatives organisées</p> <p>Indicateurs sur les actions</p> <p>Axe 1 – Logistique/Production/Transformation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de points de vente collectifs ● Nombre de lieux de transformation, conserveries ● Nombre de partenariats développés avec les grandes et moyennes surfaces <p>Axe 2 – Communication/Synergies :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de personnes sensibilisées et répartition par types de publics ● Nombre de rencontres thématiques, satisfaction des participants ● Nombre d'actions de communication ● Nombre de réseaux régionaux/nationaux intégrés et d'actions en découlant <p>Axe 3 – Restauration collective :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de collectivités engagées dans une démarche de valorisation des circuits courts dans leur restauration collective ● Evolution de la part des produits locaux/bio dans la restauration collective ● Coût matière moyen par repas et nombre de repas ● Nombre de cuisines centrales <p>Axe 4- Accessibilité de l'alimentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Nombre de personnes sensibilisées ● Nombre de structures d'aides à l'accessibilité alimentaire soutenues ● Prix du repas et nombre de repas ● Evolution de la part des aliments bio et locaux <p>Axe 5-Alimentation et environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Nombre d'exploitations engagées dans une démarche (et laquelle/lesquelles : raisonnée, bio, HVE, pris en compte des enjeux eau, climat, biodiversité) ● Evolution de la surface agricole dédiée à une consommation locale/en circuits-courts ● Nombre d'exploitations bénéficiant du PPE

**FICHE ACTION n°FA10
CRTE DU PAYS DUNOIS**

Intitulé du projet	SOUTIEN A L'INGENIERIE
Maitre d'ouvrage	PAYS DUNOIS 11 rue de la Madeleine – 28200 Châteaudun Hugues d'AMECOURT, Président, president@pays-dunois.fr Clémence PETITDEMANGE, Directrice, direction@pays-dunois.fr , 02 37 96 63 96
Orientations stratégiques du Projet de Territoire	tous les axes
Axes stratégiques du CRTE	tous les axes
Descriptif et objectifs attendus	<p>De par son expérience dans la coordination et l'animation de programmes de subventions, l'Etat a confié au Pays Dunois l'élaboration et l'animation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique.</p> <p>Le CRTE s'articule dans une logique de projet de territoire, autour de 6 volets pour lesquels le territoire a identifié un certain nombre d'enjeux pour les années à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accès aux services et aux soins, ➤ Revitalisation des centres-bourgs, ➤ Attractivité du territoire, ➤ Mobilités, ➤ Transition écologique, ➤ Cohésion sociale. <p>Le Pays Dunois a décliné les objectifs à atteindre en projets concrets d'investissement, avec un calendrier de mise en œuvre et les financements envisagés ou déjà accordés.</p> <p>En effet, la signature de ce contrat intégrateur de tous les dispositifs existants permet au territoire de lever des enveloppes financières auprès des différents partenaires signataires ou pas.</p> <p>Ce CRTE sera signé d'ici la fin de l'année 2021 entre l'Etat (Préfecture de Département), le Syndicat du Pays Dunois et les deux Communautés de communes du Bonnevalais et du Grand Châteaudun. Le Conseil Régional Centre-Val de Loire et le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir sont associés comme cosignataires dans le cadre de leur politique de soutien au développement et à l'aménagement du territoire.</p> <p>Le Pays Dunois assurera la gestion et l'animation de ce contrat qui passe par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La préparation et la rédaction d'une convention annuelle financière qui identifie les projets qui bénéficieront de la DSIL-DETR et FNADT-CRTE de l'année. Pour établir ces conventions, une méthodologie sera à établir avec les services de l'Etat. - L'accompagnement et le suivi des actions/projets des porteurs de projet identifiés au contrat. Cela passe par la réception des demandes de subvention puis de paiement qui seront ensuite transmises aux différents services - L'évaluation du contrat en continue avec le suivi des indicateurs - L'organisation des copils et Cotechs comme souhaité par l'Etat dans la convention cadre <p>Pour réaliser cette animation, qui se déroule du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026, deux agents du Pays sont mobilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La directrice-agent de développement sur les 25 % de son temps passé : rédaction de la convention financière, montage et transmission des dossiers (relance des projets identifiés au contrat, appel à projets pour autres dossiers, synthèse des données, contact avec les co-financeurs, suivi de l'avancée des projets, ...) - La secrétaire sur 25% de son temps passé : organisation des réunions, mise en page, relecture, relances des porteurs de projet.

Partenaires	<p>Communautés de communes du Grand Châteaudun et du Bonnevalais, La Sous-préfecture de Châteaudun et les services de la préfecture La DDT La Région Centre-Val de Loire soutient l'ingénierie du Pays Dunois avec le financement du temps agent complémentaire pour l'animation du CRST. Le département d'Eure et Loir, ...</p>																																																	
Moyens humains et financiers	<p>- Moyens humains : 2 agents du Pays</p> <p>- Moyens financiers : <i>Les coûts doivent être en hors taxe.</i> <i>Les montants de subvention non actés et non notifiés sont indicatifs. Chaque financeur est le seul compétent pour l'attribution de ses subventions, après instruction des dossiers complets permettant de vérifier leur éligibilité aux modalités de ses dispositifs.</i></p> <table border="1" data-bbox="274 703 1519 990"> <thead> <tr> <th>Dépenses</th> <th>cout annuel € HT</th> <th>cout sur 5 ans € HT</th> <th>Recettes</th> <th>€ HT</th> <th>%</th> <th>Stade de la demande</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Animation: 25% agent de developpement</td> <td>15 200 €</td> <td>76 000 €</td> <td>Etat - CRTE (20 000 €/an)</td> <td>100 000 €</td> <td>71%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gestion: 25% secrétaire</td> <td>9 200 €</td> <td>46 000 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>15% cout indirect, frais de gestion</td> <td>3 600 €</td> <td>18 000 €</td> <td>Conseil Départemental</td> <td></td> <td>0%</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Europe</td> <td></td> <td>0%</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Autofinancement</td> <td>40 000 €</td> <td>29%</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL DEPENSES</td> <td>28 000 €</td> <td>140 000 €</td> <td>TOTAL RECETTE</td> <td>140 000 €</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses	cout annuel € HT	cout sur 5 ans € HT	Recettes	€ HT	%	Stade de la demande	Animation: 25% agent de developpement	15 200 €	76 000 €	Etat - CRTE (20 000 €/an)	100 000 €	71%		Gestion: 25% secrétaire	9 200 €	46 000 €					15% cout indirect, frais de gestion	3 600 €	18 000 €	Conseil Départemental		0%					Europe		0%					Autofinancement	40 000 €	29%		TOTAL DEPENSES	28 000 €	140 000 €	TOTAL RECETTE	140 000 €		
Dépenses	cout annuel € HT	cout sur 5 ans € HT	Recettes	€ HT	%	Stade de la demande																																												
Animation: 25% agent de developpement	15 200 €	76 000 €	Etat - CRTE (20 000 €/an)	100 000 €	71%																																													
Gestion: 25% secrétaire	9 200 €	46 000 €																																																
15% cout indirect, frais de gestion	3 600 €	18 000 €	Conseil Départemental		0%																																													
			Europe		0%																																													
			Autofinancement	40 000 €	29%																																													
TOTAL DEPENSES	28 000 €	140 000 €	TOTAL RECETTE	140 000 €																																														
Calendrier	de Janvier 2022 à decembre 2026																																																	
Contrat(s) déjà passé(s) ?																																																		
Indicateurs dévaluation proposés	<p>Nombre d'agents affectés à l'animation et à la gestion du CRTE Nombre d'ETP affectés à l'animation et à la gestion du CRTE Nombre de projets soutenus via le CRTE Montant moyen des subventions attribués par projets et par financeurs Nombres d'actions de presse réalisées Nombre d'articles de presse publiés Nombre de concertations participatives organisées sur différents sujets en lien avec le CRTE Nombre de Copil CRTE</p>																																																	

Annexe 4 – Fiches projets

AXES STRATEGIQUES Projets Territoire	Axes Thématiques CRTE	INTITULE DU PROJET	MAÎTRE D'OUVRAGE	DESCRIPTIF DU PROJET	PARTENAIRES	COÛT TOTAL HT	CALENDRIER	CONTRAT(S) DÉJÀ PASSÉ(S) ?	EUROPE		ETAT				REGION		DEPARTEMENT		AUTRES FINANCEURS	AUTO-FINANCEMENT	COMMENTAIRES																						
									LEADER	AUTRES	CPER	DSIL	DETR	FNAO/IANCT	CPER	CRST	Autres dispositifs	FDI				CONVENTION BOURG CENTRE	Autres dispositifs																				
AUTRES DEMANDES																						16 986 298,00 €																					
A3-Obj1-2-3-4	Agriculture Industrie Commerce Transition écologique	ANIMATION DU PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE	COEUR DE BEAUVOIS	Le PAT est vu comme un projet à long terme avec un objectif mi 2024 de labellisation de niveau 2 au titre du PNA. Le Programme d'actions décliné lors de l'émergence devait être en pleine maturité et nécessitera une animation renforcée comme à son début avec un poste de chargé de mission mutualisé à l'échelle de la Beauvois et du Dunois.	Région, Département les chambres consulaires GAL, Réseau Dunois les 2 Conseils de développement CPTS sud 28 Réseau InFact RE SOLIS ADEAR 28 Terras d'Eure-et-Loir Les Champs du possible Associations d'aides en milieu rural Grandes surfaces Etablissements scolaires, collèges, lycées Réseaux d'agriculteurs, magasins de producteurs EPCI du périmètre	117 812,50 €	avril 2024-déc 2026														Coûts: 1 ETP à 35 000 €/an, frais de déplacement 2 3 000 €/an, communication 5000 €/an Plan de financement souhaité: 1 € AAP PNA, mesure 20 niveau 2 1 € Leader futur programme 1 € Région (futur CRST PD & C.C.C.B.) COPÉL 7/07/2021: CRCVL Après échange avec le Pays Dunois, nous serions également d'accord pour intégrer dans le PAT dans la programmation																						
A2-Obj1-2-3-4	Agriculture Industrie Commerce Transition écologique	PROGRAMME D'ACTIONS DU PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE	COLLECTIVITES, SYNDICATS MIXTES, ETABLISSEMENT PUBLICS, ASSOCIATIONS, CHAMBRES CONSULAIRES, AGRICULTEURS, PRIVÉS	Plan d'actions préalable a été initié lors du dépôt de la candidature au PNA avec 5 thématiques (identifiées : logistique production et transformation ; communication et synergies entre acteurs; restauration collective; accessibilité de l'alimentation; alimentation et environnement celui-ci est amené à évoluer suite à la mise à jour du diagnostic qui est en cours sur l'année 2021). Le pilotage sera fait à trois échelles : un comité de pilotage et un comité technique appuyé par des groupes de travail thématiques incluant des partenaires apportant leur expertise. Le programme d'actions vise notamment la mise en œuvre d'actions facilitant les investissements des producteurs (agriculteurs, associations d'insertion) favorisant le développement d'une offre sur le territoire (production, transformation, commercialisation), le rapprochement producteurs/consommateurs, l'installation de nouvelles activités liées à la création d'un SAT, l'approvisionnement de la restauration collective, la mutualisation d'outils de stockage, livraison, conditionnement, préparation, l'aménagement et la mise à disposition de foncier par les collectivités (ferme-relais ...), les animations liées à l'alimentation santé....			avril 2021- dec 2020							30 000,00 €							30 000 € de réservés sur le CRST du Pays Dunois voir crédits FEADER, PNA,.... COPÉL 7/07/2021: CRCVL Après échange avec le Pays Dunois, nous serions également d'accord pour intégrer dans le PAT dans la programmation																						
A1-Obj5 A2-Obj1-4	Renforcement des centralités Transition écologique	PROGRAMME DE RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS A L'ECHELLE DE LA COM COM	LES COMMUNES ET COLLECTIVITES DE LA COM COM DU BONNEVALAIS	Démarche globalisée à l'échelle de la com com du Bonnevalais: Recensement des projets en cours. On note déjà plusieurs projets comme:																																							
		Rénovation Energétique et Thermique de l'école élémentaire « Le Petit Prince »	BONNEVAL	Le bâtiment est une école élémentaire de 2677 m² sur 1 niveau. Une extension a été rajoutée dans les années 2000. L'objectif est de réduire les besoins en énergie du bâtiment et améliorer le confort des occupants (été/hiver). Cet école accueille les élèves de Bonneval et de 3 communes de la CJC du Bonnevalais. Passage de la classe énergétique C et de la GES aux classes B	Energie Eure et Loir	677 000,00 €	Septembre - octobre 2021. Début des travaux Travaux prévus en 5 phases.			60 000,00 €	135 000,00 €			120 000,00 €		30 000,00 €			13 230,00 €		Coûts: archi 66 000 € + Travaux : 611 000 € Plan de financement souhaité: 60 000 € DSIL 2019 (accordé) 130 000 € DETR (accordé) 125 000 € Région CRST 30 000 € FDI (accordé) 172 350 € CRTE 135 400 € autofinancement																						
		Rénovation Energétique et Thermique du Groupe Scolaire	SIRP DES 5 COMMUNES (Dancy, Le Gault Saint Denis, Morsiers, Pré Saint Evrault, Pré Saint Martin)	L'école accueille 138 enfants (2 classes de maternelle de 45 enfants et 4 classes élémentaires de 90 enfants). Elle est constituée de 2 bâtiments principaux pour une surface totale de 1 017 m2. Le 1er bâtiment (de 1950 - 3 classes à salle multi activités) a bénéficié d'un remplacement de l'ensemble des fenêtres par des menuiseries en double vitrage ainsi que de rideau pare soleil ainsi qu'une bonne isolation des combles. Mais il souffre d'un manque d'isolation des murs extérieurs et d'une ventilation efficace. Le 2ème bâtiment (de 2005 - 3 classes à restaurant scolaire) a 2 façades vitrées à 50%, orientées Est et Sud, qui transforment en surchauffe les classes et la salle de restauration dès les très-hauts. De plus, la ventilation est inefficace. Le chauffage de ces 3 bâtiments est assuré par une chaudière au fioul basse température installée en 2005. Aucune des classes n'est équipée de système d'éclairage basse consommation de type LED et de régulateur automatique. Au vu du rapport fait par Energo, les élus souhaitent réaliser plusieurs travaux correspondant au scénario 33 préconisé par ce cabinet: - L'isolation extérieure du 1er bâtiment - La mise en place de brises soleil extérieurs sur la façade sud du 2ème bâtiment - L'installation d'un système de ventilation simple flux dans le 1er bâtiment et double flux dans le 2ème bâtiment - La mise en place de système d'éclairage basse consommation de type LED dans les 2 bâtiments Passage de la classe énergétique C et de la GES aux classes B.	ENERGIO - Diagnostic thermique Territoire d'Énergie d'Eure et Loir	139 000,00 €	3ème Trimestre 2021: Appel d'Offres 4ème trimestre 2021: signature AOS 1er trimestre 2022: début travaux			50 000,00 €	50 000,00 €			30 000,00 €		30 000,00 €			38 000,00 €		Coûts: AVO 25 000 € + Travaux : 174 000 € Plan de financement souhaité: 50 000 € DSIL (déposé) 20 000 € DETR (accordé) 30 000 € Région CRST 30 000 € FDI (accordé) 38 000 € autofinancement																						
		Travaux d'isolation de la Mairie de la Salle Polyvalente, du Logement Commun	PRE SAINT MARTIN	Travaux de rénovation et d'isolation permettant une économie d'énergie : isolation intérieure (combles), changement chaudière fioul par pompe à chaleur. Travaux prévus pour 2022. Stade : demandes de devis.	Territoire d'Énergie d'Eure et Loir	35 000,00 €	2021: devis en cours 2022: Travaux																																				
		Rénovation Energétique et Thermique et réfection de la couverture de la salle Omnisport	BONNEVAL	Travaux de couverture remplacement du zingue et des panneaux agglomérés par des nouveaux panneaux (les chevrons sont en bon état, d'un écran de tous bords et d'un bac acier type Maulta Line de chez Anzélor, imitant une toiture zinc à joints debout mais plus économiques. Compte tenu des jouées avicantes en toiture, il y a un problème de pente pour mettre une autre bac type panneaux sandwich isolés et nervurés. Ce type de couverture permettant de faire des noues et des relevés façon toiture zinc. Les platonds sont prévus entièrement rebais car très abîmés lors des travaux de renforcement de la charpente, il est prévu un platond sous-pannes en shéolisol blanc. La zinguerie est prévue entièrement refaite également. L'objectif est de réduire les besoins en énergie du bâtiment et améliorer le confort des occupants (été/hiver). Cet école accueille les élèves des écoles de Bonneval, du collège et les associations sportives locales. Au regard du public accueilli dans cette salle, les travaux de couverture sont une priorité pour la sécurité. Passage de la classe énergétique D et de la GES aux classes C.		500 000,00 €	1er trimestre 2022: Début des travaux : pour 5 mois			90 000,00 €						30 000,00 €						Coûts: Travaux: 500 000 € Plan de financement souhaité: 30 000 € FDI (à déposer) 90 000 € DETR 2021/9 (octroyés) 280 000 € CRTE 100 000 € autofinancement																					
A1-Obj5 A2-Obj1-4	Renforcement des centralités Transition écologique	Réhabilitation du groupe scolaire d'Yèvres	YEVRES	Le groupe scolaire présente des manques dans sa structure bâimentaire (présence d'amiante, déperdition très importante d'énergie, accès PMR insuffisants). De plus, ces bâtiments ne sont pas tous fonctionnels, tant dans leur aspect pédagogique (manque d'une salle polyvalente), qu'en matière d'hygiène (sanitaires osolotées), mais aussi de liaisons entre les bâtiments (pétaux). Cependant, il offre de nombreux avantages : - Salles de classe en nombre suffisant, avec de belles surfaces (toutes font plus de 40m²), et totalement aménagées (tablettes, VPI) - Autres locaux en nombre et surfaces suffisantes (salle des maîtres, BCD, cours extérieures, rangements, ...) - Situation géographique (centre-bourg), avec présence immédiate de la restauration scolaire et l'accueil périscolaire (qui sont des structures en très bon état et suffisamment dimensionnées), - Bonne réputation des acteurs (parents, élus scolaires). Il reste donc à optimiser ce groupe scolaire en éliminant les déficiences énumérées plus haut, dans un coût et un délai raisonnables.	Etat département	523 138,00 €	APS : Juillet 2021 Appel d'offres : Nov - Déc 2021 Accord subventions : Mars - Avril 2022 Lancement travaux (Bâtiment préfabriqué, Accès PMR, Extension bâtiment) : Juillet 2022 Achèvement travaux (Bâtiments existants, Démolition bâtiment, Préaux, Clôture) : Août 2023			57 128,70 €	97 812,78 €				156 041,48 €				211 255,26 €		DEPENSES Total travaux: 61 533,00 dont rénovation thermique 190 429,00 dont travaux accessibilité 420 000,00 Maîtrise d'œuvre: 605,25																						
A2-Obj1-3 A3-Obj3	Renforcement des centralités Industrie Commerce	PROMENADE DU MAIL: AMENAGEMENT D'ESPACE PUBLIC ET MAINTIEN DE BERGE	BONNEVAL	La promenade du Mail est un espace en surplomb ou Loir, qui ceinture la ville médiévale historique. Sans réelle continuité, cette véritable composante paysagère peine à magnifier la « Cité Médiévale » de Bonneval, du fait d'une forte banalisation qui la rend aujourd'hui trop routière et peu investie par les habitants de la ville. Une partie de la berge s'affaisse progressivement risquant d'emporter une partie de la promenade à terme. L'enjeu de cet espace est de le rendre lisible et de conforter ses fonctions actuelles de par des moyens techniques qui permettront de sécuriser les berges afin que la promenade puisse jouer pleinement son rôle de ceinture verte et que la ville de Bonneval puisse communiquer sur une image d'« Eco » Cité médiévale. Conforter les aménagements de promenade en valorisant les liaisons douces confortables : - Conserver un maximum de stationnement - Conserver et améliorer l'accessibilité PMR - Apporter de la qualité à l'espace - Embellir les murs de soutènement du Loir - Mise en place de palplanche + couverture - Installer une offre de mobilier urbain différente et plus attractive - Installer une continuité piétonne tout au long de la promenade, que ce soit au niveau des traitements de voirie que végétale.	ASF	1 010 866,00 €	2020-2021 : phase d'étude de programmation d'aménagement 2022 : Etudes complémentaires à mener en amont des travaux : Relevés topographiques et des réseaux existants du secteur. Sondage géotechnique 2023 : Travaux / Délai des travaux : 9 mois.				202 173,00 €				20 000,00 €						Coûts: Etudes 40 000 € + Travaux: 970 866 € Plan de financement souhaité: 20 000 € CD 28 (long terme accordé) 202 173 € DETR (demande 2021) 586 520 € CRTE 202 173 € autofinancement																						

ANES S STATES LES Projet Territoire	Avec Thématique s CRTE	INTITULE DU PROJET	MAÎTRE D'OUVRAGE	DESCRIPTIF DU PROJET	PARTENAIRES	COÛT TOTAL HT	CALENDRIER	CONTRAT(S) DE JÀ PASSE(S)?	EUROPE		ETAT				REGION			DEPARTEMENT			AUTRES FINANCEURS	AUTO- FINANCEMENT	COMMENTAIRES
									LEADER	AUTRES	CPER	DSIL	DETR	FNADT/ANCT	CFER	CRST	Autres dispositifs	FDI	CONVENTION BOURG CENTRE	Autres dispositifs			
A2-Obj3 A3-Obj3	Renforcement des centralités industrie commerce	AMENAGEMENT DE LA RUE ST ROCH	BONNEVAL	La rue Saint Roch est l'axe principal de la Cité Médiévale de Bonneval. S'y trouve l'hôtel de Ville et la communauté de communes de Bonnevalais, des commerces, le marché et prochainement au sein de l'espace Bona Vallis : l'office de tourisme, des hébergements touristiques et une boutique d'artisans d'arts. Aujourd'hui, le rapport de forces ne penche pas en faveur des piétons et tout l'enjeu de cet espace est de réussir à inverser ce rapport de forces et de l'articuler avec la promenade du Mail, le Loir et le parvis de l'église. A us s'afin de conforter le linéaire bâti disparu, il est possible de venir installer une petite halle le long de la rue Saint Roch, de prévoir : - l'élargissement des trottoirs, pour créer des espaces de convivialité (terrasses) - la mise en place d'une priorité de circulation en lien avec une chicane, - la végétalisation pour une mise en relation avec la ceinture verte du Loir - un travail qualitatif sur les revêtements, pour une mise en relation avec l'église et son parvis.	ABF	709 474,00 €	2020-2021 : Etude de programmation d'aménagement 2022 : Etudes complémentaires à mener en amont des travaux. Relevés topographiques et des réseaux existants du secteur; Sondage géotechnique 2023 : Travaux / Délai de travaux : 7 mois	Délibération du 11/06/2020 : Maîtrise d'œuvre pour études de programmation des aménagements du centre-ville											20 000,00 €				Coûts: Etudes 40 000 € + Travaux : 669 474 € <u>Plan de financement souhaité:</u> 20 000 € CDB (org centre associé) 141 895 € DETR (demande 2022) 495 684 € CRTE 141 895 € autofinancement
A2-Obj3 A3-Obj3	Renforcement des centralités industrie commerce	AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA GREVE	BONNEVAL	A quelques mètres de la capitainerie, la place de la Grève est un espace multifonctionnel, sur lequel les animations sont organisées. Cet espace est déconnecté des berges du Loir par le stationnement en bataille de la voie circulaire. Aujourd'hui, la place est traitée de manière très routière et l'espace résiduel dédié aux promenades de détente se réduit en une bande de 8m (largeur espace dédiée à la voiture : 48m). L'enjeu de cet espace est d'inverser la proportion dédiée à la détente, aux loisirs et de minimiser les espaces minéraux. Afin d'articuler l'espace avec la capitainerie / la programmation de la parcelle 0029 / la réfection du pont Hérisson et l'hôpital.	ABF	1 381 540,00 €	2020-2021 : Etude de programmation d'aménagement 2022 : Etudes complémentaires à mener en amont des travaux : Relevés topographiques et des réseaux existants du secteur; Sondage géotechnique 2023 : Travaux / Délai de travaux : 8 mois	Délibération du 11/06/2020 : Maîtrise d'œuvre pour études de programmation des aménagements du centre-ville Délibération du 10/09/2021 : Maîtrise d'œuvre pour réhabilitation du pont Hérisson											20 000,00 €				Coûts: Etudes 40 000 € + Travaux : 1 341 540 € <u>Plan de financement souhaité:</u> 20 000 € CDB (org centre associé) 276 308 € DETR (demande 2022) 808 924 € CRTE 276 308 € autofinancement
A2-Obj3-4 A3-Obj3	Mobilité	REALISATION D'UNE ETUDE MOBILITE	GRAND CHATEAUDUN	Compte tenu des délais très contraints imposés par la loi d'orientation des mobilités, et face au manque de connaissance sur le sujet de la mobilité sur le Grand Châteaudun (offres, besoins, coûts) la communauté de communes a fait le choix de ne pas prendre la compétence mobilité au 1er juillet 2021. Cependant, afin de mieux étudier la question, les élus de Grand Châteaudun ont choisi de lancer une étude de mobilité afin d'effectuer : - Un diagnostic de l'offre et de la demande de déplacements sur le territoire - Identifier les enjeux et des orientations destinées à répondre aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux locaux identifiés. - Etablir deux plans d'actions * 1er plan d'actions : Plan des actions pertinentes à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux et atteindre les objectifs sans que la CCGC n'ait la compétence mobilité * 2ème plan d'actions : Plan des actions pertinentes à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux et atteindre les objectifs une fois que la compétence serait prise par la CCGC.	Région Pays Dunois	50 000,00 €	fin 2021: démarrage étude	Aucun contrat passé															
A2-Obj1-2-4 A3-Obj3	Mobilité	MISE EN PLACE D'ACTIONS EN FAVEUR DE LA MOBILITE	GRAND CHATEAUDUN	Une fois l'étude de mobilité et les plans d'actions réalisés, des actions concrètes seront mises en place.	Région Pays Dunois	100 000,00 €	2023: lancement 1ère actions	Aucun contrat passé															COPIE 10/7/2021: CROV: la Région défend davantage le fait que ce type d'étude soit menée à l'échelle du bassin de vie, soit l'échelle du Pays Dunois qui correspond au bassin de vie de Châteaudun. En effet, en termes de transports et de mobilité, les liaisons entre le Bonnevalais et le Dunois ne peuvent pas être exclues d'une telle réflexion pour l'accès aux équipements scolaires par exemple. Par ailleurs, un financement d'une telle étude peut être étudié par le conseil régional
A1-Obj3-4 A2-Obj1-2-3-4 A3-Obj1-2-3-4	Mobilité Renforcement des centralités Agriculture Transition écologique Industrie et commerce	MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PCAET (Hors Mobilité)	GRAND CHATEAUDUN	Les fiches actions du PCAET du Grand Châteaudun ont été validées par les élus et sont aujourd'hui en cours de rédaction (description de l'action, coûts, moyens). L'objectif est d'avoir un PCAET approuvé au 1er trimestre 2022. L'objectif est d'accélérer la transition écologique du territoire, de protéger l'environnement (la biodiversité, en mettant en place des actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau, du développement des énergies renouvelables, de la réduction des déchets, en développant les mobilités douces...	Communes, Pays Dunois, Chambre d'agriculture, Chambre de commerce et d'industrie, GRDF, Région...	100 000,00 €	1er trim 2022: approbation PCAET 2022-2029 (les 5 ans du PCAET) ; mise en œuvre des fiches actions du PCAET selon les priorités politiques annuelles	Aucun contrat passé															
A2-Obj3-4 A3-Obj4	Agriculture Transition écologique	PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX	GRAND CHATEAUDUN	Les paiements pour services environnementaux (PSE) en agriculture rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices (préservation de la qualité de l'eau, stockage de carbone, protection du paysage et de la biodiversité...).	Agence de l'eau Loire Bretagne Chambre d'agriculture 28 Agriculteurs Communauté de communes du Bonnevalais	1 080 280,00 €	En 2021 : conventionnement CCGC+COB+AELB pour la mise en place du dispositif et recueil des candidatures des agriculteurs des AAC de Bonneval, Saint-Denis-Laneray et Châteaudun au dispositif Septembre 2021 : conventionnement entre les agriculteurs qui souhaitent participer au dispositif PSE Début 2022 : démarrage du dispositif	18 mai 2021 : courrier de l'AELB indiquant que la candidature commune du CCGC et du COB étaient retenus au dispositif												1 037 640,00 €		Coûts (sur 5 ans): accompagnement chb agri : 35 200 € + prestation de suivi des dossiers PSE: 25 000 € + PSE 1 020 000 € <u>Plan de financement souhaité:</u> 17 840 € AELB (demande déposée 1/07/2021) 1 020 000 € AELB (octroyée mai 2021)	
A1-Obj3 A2-Obj1	Renforcement des centralités	CREATION D'UN POLE PETITE ENFANCE MULTI ACCUEIL RAM A BROU REFECTION/ AGRANDISSEMENT DU MULTI ACCUEIL « LE CHALET » A BROU ET CREATION D'UNE ESPACE DEDIE RAM LE PETIT TRAIN ATTENDANT AU MULTI ACCUEIL	GRAND CHATEAUDUN	Création d'un pôle petite enfance multi accueil RAM à Brou dans le cadre du diagnostic petite enfance enfance jeunesse et de la CTSF 2019-2022 : - Multi Accueil Le chalet Brou : - Réfection des locaux existants Recommandations de la FMI et de la DSV (partie restauration) pour une réhabilitation, une mise aux normes et un agrandissement des locaux Augmentation de la capacité d'accueil de 20 à 28 places (32 places avec la majoration de 10%) afin de répondre aux besoins des familles (structure ayant atteint ses limites de fonctionnement) - RAM Le Petit Train Bureau administratif dans les locaux de l'ancienne gendarmerie de Brou et ateliers d'éveil itinérants dans l'Aish Le Jardin des Elfes de Brou, dans des locaux d'ivres et d'Arrou... ; projet de la commune de Brou dans un avenir proche de réinvestir les locaux de l'ancienne gendarmerie Nécessité de créer un espace dédié RAM avec un bureau et une salle d'activités Pôle petite enfance multi accueil RAM avec une mutualisation des locaux (salle d'éveil Ram servant également au multi accueil, local technique, cour extérieur...) avec dépendant 2 entrées et des besoins différents, sur le lieu actuel du multi accueil et ses environs (terrain communal)	La DAF dans le cadre de la CTSF 2021-2022 MSA FMI	900 000,00 €	mai 2021: lancement maîtrise d'œuvre fin 2021 : validation financière CCGC et CAF ; 2022: Lancement d'un appel d'offre pour travaux 2022-2023: Travaux 2ème semestre 2023: ouverture du pôle petite enfance																Coûts: Travaux : 850 000 € + jeux extérieurs, mobiliers, matériels éducatifs: 50 000 € <u>Plan de financement souhaité:</u> CAF: 720 000 € Etat (Plan de relance): 180 000 € (AAP plan rebond petite enfance) Remarque: cumul subv 100%
A1-Obj3 A2-Obj1	Renforcement des centralités	CONSTRUCTION BASSIN APPRENTISSAGE DE BROU	GRAND CHATEAUDUN	Les élèves du primaire et du secondaire à Brou ne disposent que de la piscine extérieure de Brou, pendant le mois de juin, pour faire l'apprentissage de la natation : nécessité de disposer d'un équipement étude préalable (préfiguration) diagnostique en cours de réalisation inscription de la dépense pour la construction d'un équipement au PPI Volonté de la communauté de communes de permettre l'apprentissage de la natation aux élèves de la partie Ouest du territoire.		6 500 000,00 €	2021: Etude préalable en cours, résultats attendus en octobre. - Estimation des frais d'investissement et de fonctionnement - Mode de gestion possibles - Esquisse possible du bâtiment 2022: Maîtrise d'œuvre 2022-2023: travaux																Coûts: terrain 500 000 € + Travaux-AMO : 600 000 € <u>Plan de financement souhaité:</u> Remarque: si la Région intervient, ce sera au titre du CRST du Pays Dunois et projet non inscrit au RMP déposé fin juin 2021

ANES STRATEGIE UES Projet Territoire	Axes Thématiques S CRTE	INITITULE DU PROJET	MAÎTRE D'OUVRAGE	DESCRIPTIF DU PROJET	PARTENAIRES	COÛT TOTAL HT	CALENDRIER	CONTRAT(S) DÉJÀ PASSE(S) ?	EUROPE		ETAT				REGION			DEPARTEMENT			AUTRES FINANCEURS	AUTO- FINANCEMENT	COMMENTAIRES	
									LEADER	AUTRES	CPER	DSIL	DETR	FIAD/IANCT	CPER	CRST	Autres dispositifs	FDI	CONVENTION BOURG CENTRE	Autres dispositifs				
A1-Obj1-5 A2-Obj1	Renforcement des centralités	CONSTRUCTION DE L'AIRE DES GENS DU VOYAGE A CHATEAUDUN	GRAND CHATEAUDUN	Compétence communautaire depuis janvier 2017, récupération à ce titre de l'aire des gens du voyage existante, construite dans les années 80, sur un modèle de fonctionnement type camping, non adapté aux usages des gens du voyage. Fores dégradations en 2017-2018. Importants travaux de remise à niveau en 2018 avec réouverture 17 août 2018 Dégradations importantes en 2010 suite d'une fermeture. Toujours fermée à ce jour. Beaucoup de sollicitations pour utiliser l'aire Quelques installations illégales dans diverses communes Volonté de la communauté de communes de répondre à ses obligations (schéma départemental encore en vigueur faisant état de l'obligation de 20 places) Un budget inscrit en 2021 pour une étude préalable Un budget inscrit au PPI pour la construction d'une aire des gens du voyage (11M€)	Etat	1 000 000,00 €	2021: Etude préalable en cours. Résultats attendus en septembre : - Estimation des frais d'investissement et de fonctionnement - Mode de gestion possibles - Esquisse de fonctionnement de l'équipement octobre 2021: notification Maîtrise d'œuvre 1 ^{er} semestre 2022: travaux																	Plan de financement souhaité: 128 000 € Etat (AAP sept 2021)
A2-Obj1-4 A3-Obj1	Renforcement des centralités Industrie commerce	AMENAGEMENT DE LA ZONE ARTISANALE LA FORET A LA BAZOCHE GOUËT	GRAND CHATEAUDUN	Une zone d'activités est obliée sur la Bazoches Gouët, et deux entreprises souhaitant s'implanter sur le territoire ont sollicité la communauté de communes pour acquérir les terrains sur l'assiette totale de la Zone. La commune, à l'origine propriétaire de l'ensemble des parcelles concernées par la Zone, a cédé gracieusement l'ensemble des terrains à la communauté de communes. Le projet consiste à réaliser l'aménagement de la zone. Un budget inscrit en 2021 pour ces travaux d'aménagement		330 000,00 €	Décembre 2020: notification maîtrise d'œuvre 4 ^{ème} trimestre 2022: Travaux : Aménagement	Acquisition des terrains auprès de la commune de la Bazoches Gouët (2021) Maîtrise d'œuvre pour l'opération d'aménagement (avril 2021)															Coûts: Travaux+MO : 330 000 € Plan de financement souhaité: vente terrain: 80 000 € Remarque: si la Région intervient, ce sera au titre du CRST du Pays Dunois or projet non inscrit au BMP déposé fin juin 2021	
A2-Obj1-4 A3-Obj1	Renforcement des centralités Industrie commerce	AMENAGEMENT DE LA DEUXIEME TRANCHE DE LA ZONE DE LA BRUYERE A CHATEAUDUN	GRAND CHATEAUDUN	La ZA de la Bruyère existe depuis plusieurs années, et la communauté de communes a acquis les terrains situés à l'est de cette zone pour pouvoir proposer des terrains de grande envergure. La communauté de communes a été sollicitée par des porteurs de projets qui souhaitent se porter acquéreurs et doit donc envisager des travaux d'aménagement pour pouvoir desservir ces terrains. Le projet consiste à réaliser l'aménagement de la partie de la zone non viabilisée, en cohérence avec l'existant. Un budget inscrit en 2021 pour ces travaux d'aménagement		1 890 000,00 €	Juillet 2021: notification maîtrise d'œuvre 4 ^{ème} trimestre 2022: Fouilles archéologiques : 1 ^{er} trimestre 2022: travaux d'aménagement	Acquisition des terrains auprès de la commune de Châteaudun (2020) Maîtrise d'œuvre pour l'opération d'aménagement et fouilles (juillet 2021) Délibérations pour la cession à trois sociétés (février 2021, juin 2021)															Coûts: Travaux+MO : 654 000 € + travaux fouilles: 300 000 € + acquisition terrain (2020): 930 000 € Plan de financement souhaité: vente terrain: 850 000 € Remarque: si la Région intervient, ce sera au titre du CRST du Pays Dunois or projet non inscrit au BMP déposé fin juin 2021	
A1-Obj3 A2-Obj14	Renforcement des centralités Industrie commerce	AMENAGEMENT DE LA ZONE DE LOSIR ET DEMENAGEMENT ? DU CINEMA																					Projet inscrit au CRST mais suite au déménagement du projet sur la GSP à Châteaudun, pas de nouveau élément sur les délais de réalisation par le GSP Châteaudun → travaux d'aménagement retirés au BMP du CRST au profit des travaux du centre nautique de Châteaudun, proposition du bureau de l'étudier dans des futurs autres contrats portés par le pays	

Annexe 5 – Tableaux et schémas de synthèse du CRTE

5-1 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)

N°action	AXES STRATEGIQUES Projets Territoire	Axes Thématiques CRTE	INTITULE DU PROJET	MAÎTRE D'OUVRAGE	COÛT TOTAL HT	EUROPE		ETAT					REGION			DEPARTEMENT			AUTRES FINANCEURS	AUTO-FINANCEMENT	COMMENTAIRES	
						LEADER	AUTRES	CPER -volet territorial	CRTE	DSIL	DETR	FNADT/ANCT	CPER	CRST	Autres dispositifs	FDI	CONVENTION BOURG CENTRE	Autres dispositifs				
ACTIONS CRTE (court terme 2021-2022)						10 783 507,56 €	142 185,58 €	0,00 €	140 000,00 €	2 296 665,06 €	36 093,00 €	270 000,00 €	187 117,63 €	28 000,00 €	560 600,00 €	1 089 000,00 €	315 227,23 €	1 002 030,00 €	45 000,00 €	250 367,00 €	4 420 722,06 €	
FA1	A2-Obj1-4 A3-Obj1-4	Agriculture Transition écologique	CREATION DES NOUVEAUX ATELIERS DE FORMATION	LEAP NERMONT CHATEAUDUN	3 305 125,00 €	100 000,00 €			1 000 000,00 €											1 116 125,00 €	Coûts: bâtiment: 2 480 000 € + amgt extérieurs: 130 000 € + valeur ajouté envi: 150 000 € + démolition: 135 000 € + équipement: 109 886,50 € + études et honoraires: 300 239 € Plan de financement souhaité: Leader: 100 000 € en cours Région: 1 089 000 € au titre du PPI acté Remarque: les 800 000 € au titre de l'apprentissage ont été refusé	
FA2	A1-Obj4 A2-Obj1-2	Renforcement des Centralités Transition écologique	POLE DE SANTE	YEVRES	674 267,29 €			140 000,00 €		36 093,00 €			28 000,00 €	112 000,00 €		165 227,23 €				192 947,06 €	! conditionné à la réalisation d'un projet de santé Base éligible cahier des charges CPER: 660 000 € (5 praticiens et 1 logement) -> etat 25% , 20% CRST et 5% CPER Région, possibilité de réduire la part region avec des fonds européens FEDER, en attente nv cadre Plan de financement souhaité: 36 093 € DSIL renouv énerg (18 093 € de dsil 2021 notifiée + 18 000 € DSIL 2022 à déposer) 140 000 € Region (CPER:28 000 € + CRST: 112 000 € 140 000 € Etat CPER 60 000 € FDI 2021(accordés, 30 000 € pour Maison médicale au 65 rue E. Delavallée + 30 000 € cabinet kiné au 59 rue E. Delavallée) 105 227,23 € FDI 2022 (à déposer) 197 468,06 € autofinancement COPIL 7/07/2021: CRCVL: en attente de la validation du projet de santé par l'ARS	
FA3	A1-Obj4 A2-Obj1-4	Renforcement des Centralités Transition écologique	DEMENAGEMENT ET EXTENSION DE LA MSP	BONNEVAL	865 000,00 €				189 970,00 €		90 000,00 €					412 030,00 €				173 000,00 €	! crédits CPER conditionnés à la réalisation Or nouvelle version du projet en juillet 2021 sans projet de santé Hors projet sans projet de santé Coûts: acquisition: 85 000 € + AMO: 80 000 €+ Travaux : 700 000 € Plan de financement souhaité: 412 030 € CD28 (brg centre accordé) 90 000 € DETR (accordée) 189 970 € Etat CRTE 173 000 € autofinancement	
FA4	A2-Obj1 A3-Obj1-2-4	Renforcement des centralités Industrie commerce Transition écologique	DE LA MISE EN RESEAU DES UCIA A LA CREATION D'UN OBSERVATOIRE DU COMMERCE	PAYS DUNOIS	405 000,00 €	15 000,00 €								228 600,00 €				80 000,00 €	80 900,00 €	Coûts: 2 postes de managers (70 000 €/an) et couts associés ainsi que 50 000 €/an de dépenses en actions mutualisées sur 3 ans Plan de financement souhaité: Banque des Territoires : 80 000 € Leader: 15 000 € Région: 228 600 € (ID en Campagne, CRST pays dunois) Autofinancement sera partagé avec l'ensemble des participants à cette action (Com com, communes, UCIA, répartition en cours de définition: accord de principe de Bonneval, Brou et Cloyes les Trois Rivières) COPIL 7/07/2021: CRCVL: dispositif AVos ID, doit être soumis pour arbitrage aux élus régionaux		
FA5	A1-Obj4 A2-Obj1	Renforcement des Centralités	PLATEAU SPORTIF	BROU	2 130 240,00 €				400 000,00 €		90 000,00 €					150 000,00 €				1 490 240,00 €	Projet inscrit au contrat de ruralité mais reporté sur CRTE Coûts: AMO: 179 585 €+ Travaux : 1 919 815 € + Petit équipement: 30 840 € Plan de financement souhaité: 150 000 € FDI 2022 (à déposer) 90 000 € DETR 2022 (à déposer) ? € Agence nationale du sport aap 2022 (à déposer) ?€ CRTE 1 817 840 € autofinancement Remarque: si la Région intervient, ce sera au titre du CRST du Pays Dunois or projet non inscrit au BMP déposé fin juin 2021	

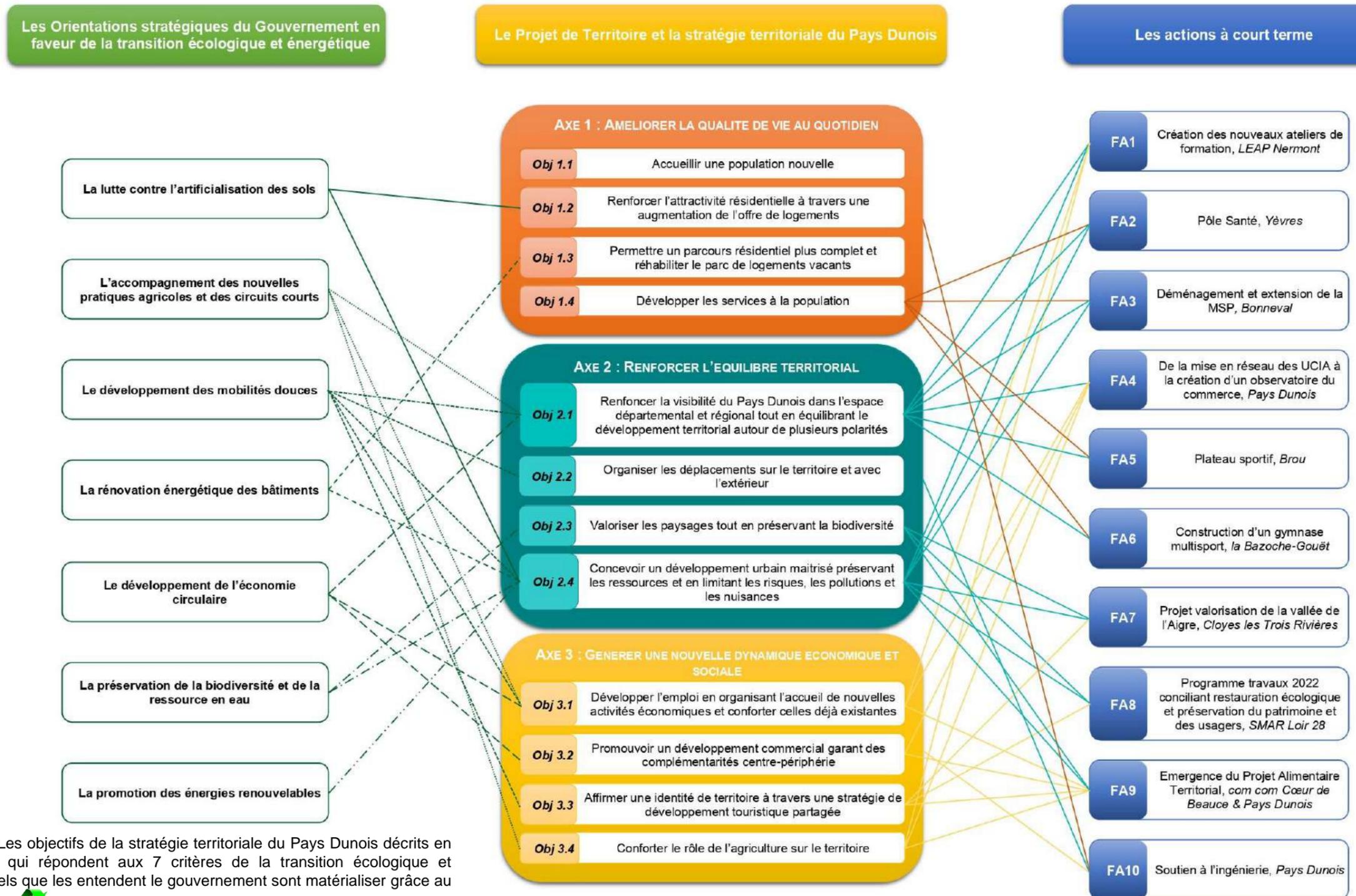
N°action	AXES STRATEGIQUES Projets Territoire	Axes Thématiques CRTE	INTITULE DU PROJET	MAÎTRE D'OUVRAGE	COÛT TOTAL HT	EUROPE		ETAT					REGION			DEPARTEMENT			AUTRES FINANCEURS	AUTO-FINANCEMENT	COMMENTAIRES
						LEADER	AUTRES	CPER -volet territorial	CRTE	DSIL	DETR	FNADT/ANCT	CPER	CRST	Autres dispositifs	FDI	CONVENTION BOURG CENTRE	Autres dispositifs			
FA6	A1-Obj4 AZ-Obj1	Renforcement des Centralités	CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE MULTISPORTS	LA BAZOCHE-GOUËT	2 100 000,00 €				400 000,00 €			90 000,00 €					500 000,00 €			1 110 000,00 €	<p>Projet inscrit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au contrat de ruralité mais reporté sur CRTE - dispositif Bourg centre CD28 (cout estimatif à 1,6M€, réévaluation du cout à 2,1M€ suite à l'augmentation des matériaux) <p>Couts: travaux + AMO à 1 661 500 € + amgt extérieurs 438 500 €</p> <p>Plan de financement souhaité: 500 000 € CD28 (brg centre accordé) 90 000 € DETR 2022 (Brg Centre à demander) ? € CRTE ? € Agence nationale du sport aap 2022 (à déposer)</p> <p>Remarque: si la Région intervient, ce sera au titre du CRST du Pays Dunois or projet non inscrit au BMP déposé fin juin 2021</p> <p>Plan de financement pas finalisé. Le projet sera réalisé si min de 75 % de subv -> renvoi vers fds regional du sport du plan de relance</p>
FA7	A2-Obj3-4 A3-Obj3	Transition écologique	PROJET GLOBAL DE VALORISATION DE LA VALLEE DE L'AIGRE - PHASE 3 : CREATION D'UNE ECOLE VERTE A ROMILLY ET D'UNE MAISON D'INTERPRETATION DE LA VALLEE DE L'AIGRE A LA FERTE	COMMUNE NOUVELLE DE CLOYES LES 3 RIVIERES	750 000,00 €	A demander		250 000,00 €					200 000,00 €				90 000,00 €			210 000,00 €	<p>Projet inscrit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au contrat de ruralité mais reporté sur CRTE - dispositif Bourg centre CD28 <p>Couts: Travaux : 500 000 € pour l'écomusée +250 000 € pour l'école de la nature</p> <p>Plan de financement souhaité: 90 000 € CD28 (brg centre accordé) Leader à demander 250 000 € CRTE 200 000 € Région SUR A Vos ID INV</p>
FA8	A2-Obj3-4 A3-Obj3	Transition écologique	PROGRAMME DE TRAVAUX 2022 CONCILIANT LA RESTURATION ECOLOGIQUE ET DE PRESERVATION DU PATRIMOINE ET DES USAGES DU LOIR	SMAR LOIR 28	279 572,06 €			56 695,06 €									45 000,00 €	€		7 510,00 €	<p>Couts: Battereau 204 522,06 € HT de travaux et Alluyes 75 020 € HT de travaux</p> <p>Plan de financement souhaité: 162 857 € de l'agence de l'eau sur AAP REE en cours d'instruction, commission en oct 2021 (80 % sur le projet Battereau uniquement) 45 000 € du département (80 % sur le projet d'alluyes uniquement) 7 510 € d'alluyes (partage des 20 % d'autofinancement) 56 695,06 € de l'Etat-CRTE (20 % mum pour Battereau voir jusqu'à 80 % suivant retour de l'Agence de l'eau + 20% sur Alluyes)</p>
FA9	A2-Obj3-4 A3-Obj1-2-3-4	Agriculture Industrie commerce Transition écologique	EMERGENCE DU PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE	CŒUR DE BEAUCE	134 303,21 €	27 185,58 €						87 117,63 €		20 000,00 €						- €	<p>Couts: 1 ETP à env 33 000 €/an, frais de déplacement à 2 600 €/an, communication 5 000 €/an et 1500 € d'équipement informatique</p> <p>Plan de financement souhaité: 87 117,63 € AAP PNA (Accordé) 27 185,58 € Leader (déposé, instruction en cours)</p> <p>20 000 € Région (10 000 € CRST PD et 10 000 € CRST CCCB, dépôt en cours)</p> <p>COPIL 7/07/2021: Etat: intégration de la phase d'émergence dans les actions à court terme CRCVL: Après échange avec le Pays Dunois, nous serions également d'accord pour intégrer dans le PAT dans la programmation</p>
FA10	tous les axes	tous les axes	SOUTIEN A L'INGENIERIE	PAYS DUNOIS	140 000,00 €							100 000,00 €								40 000,00 €	<p>Couts: Valorisation 0,25 ETP direction et 0,25 ETP secrétariat -> 28 000 €/an de 2022 à 2026 soit 20 000 € de fnad/lan</p>

5-2 La transition écologique et énergétique dans le CRTE du Pays Dunois

Le Pays Dunois s'appuie sur son projet de territoire et son schéma de cohérence territoriale (SCoT) pour consolider sa stratégie en matière d'aménagement et de développement durable, et crédibiliser et appuyer ses objectifs de transition énergétique et écologique.

Fruit d'un important travail de concertation et de conviction, le SCoT et le projet de territoire ont été votés à l'unanimité, ce qui témoigne du lien de confiance que le Pays a su établir avec les collectivités et acteurs territoriaux et du bon niveau d'appropriation générale des questions environnementales et énergétiques. Les objectifs inscrits dans le projet de territoire mais aussi dans le Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT, notamment en termes d'écologie et d'énergie, sont déclinés progressivement dans les documents d'urbanisme des communes et intercommunalités, multipliant l'impact de la stratégie.

Le lancement de la démarche PCAET des deux communautés de communes du Grand Châteaudun et du Bonnevalais s'inscrit dans cette stratégie et le SCOT du Pays Dunois affiche clairement des objectifs de réduction de la dépendance énergétique, de maîtrise des pollutions et des nuisances et de préservation des ressources et de la biodiversité. Le Pays Dunois s'ouvre également vers l'extérieur en intégrant à la démarche certains partenaires historiques tels que la Communauté de communes Cœur de Beauce, qui dispose également d'un PCAET, notamment pour des actions communes telles que la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial ou l'animation de la Trame Verte et Bleue. Le schéma ci-dessous récapitule les liens entre les orientations stratégiques du gouvernement en faveur de la transition écologique et énergétique, sa déclinaison dans le projet de territoire et la stratégie territoriale en lien avec le Scot du Pays Dunois ainsi que des actions concrètes prévues à court terme (voir fiches-actions correspondantes).



Remarque : Les objectifs de la stratégie territoriale du Pays Dunois décrits en annexe 2 et qui répondent aux 7 critères de la transition écologique et énergétique tels que les entendent le gouvernement sont matérialiser grâce au logo suivant :

5-3 Indicateurs de suivi

AXE 1 : AMELIORER LA QUALITE DE VIE AU QUOTIDIEN

Obj	N°ind	Nom de l'indicateurs	Paramètres mesurés	Définition de l'unité de mesures	Sources des données	Valeur initiale	Objectif
1-1	1	Répartition de la population	<i>Population municipale</i>	Nb légale d'hab/commune	INSEE recensement population	2021	300 hab supplémentaires par an*
			<i>Densité de population</i>	Nb hab/km ² /commune			
	2	Composition de la population	<i>Population par tranche d'âge</i>	Répartition de la population communautaire par tranche d'âge			
			<i>Indice de jeunesse</i>	Nb de personnes de moins de 20 ans / nombre de personnes de plus de 60 ans par commune			
	3	Évolution de la population	<i>Solde naturel</i>	Nb de naissance moins nombre de décès			
			<i>Solde migratoire</i>	Nb d'arrivées moins nombre de départs			
1-2	4	Amélioration des logements existants	<i>Permis pour travaux acceptés</i>	Nb de permis de construire déposés pour des travaux d'amélioration d'habitat	Communes	2021	250 logements supplémentaires par an*
			<i>Déclarations préalables acceptées</i>	Nb de déclarations préalables acceptées pour l'amélioration de d'habitat			
	5	Nouveaux logements autorisés	<i>Nouveaux logements autorisés</i>	Nb total de nouveaux logements autorisés	Fichier SITADEL	2021	
			<i>Nouveaux logements individuels purs</i>	Nb de logements individuels purs autorisés			
			<i>Nouveaux logements individuels groupés</i>	Nb de logements individuels groupés autorisés			
			<i>Nouveaux logements collectifs</i>	Nb de logements collectifs autorisés			
	1-3	6	Statuts d'occupation des résidences principales	<i>Propriétaires occupants</i>	Nb de résidences principales occupées par leurs propriétaires	INSEE	Dernier recensement INSEE disponible
<i>Locatifs privés</i>				Nb de résidences principales occupées par des locataires			
<i>Logements sociaux</i>				Nb de logements sociaux			
7		Structure du parc de logements	<i>Résidences principales</i>	Nb de résidences principales			
			<i>Résidences secondaires</i>	Nb de résidences secondaires			
			<i>Logements vacants</i>	Nb de logements vacants			
8		Consommation et rénovation énergétique des logements	<i>Étiquette DPE des logements</i>	Nb de logements par étiquettes	Com com Energie 28	Diag PCAET	
			<i>Dépenses énergétiques</i>	€ par an et par logement			
			<i>Capacité du territoire à accompagner la rénovation énergétique</i>	Nb d'artisans et entreprises qualifiées RGE			

*chiffres issus du SCoT opposable

Obj	N°ind	Nom de l'indicateurs	Paramètres mesurés	Définition de l'unité de mesures	Sources des données	Valeur initiale	Objectif
1.4	9	Services de proximités	<i>Inventaire des services aux particuliers</i>	Tableau récapitulatif	INSEE (base permanente des équipements) et communes	Dernier recensement INSEE disponible	
	10	Offre en soins	<i>Inventaires des services médicaux</i>	Tableau récapitulatif	INSEE (base permanente des équipements) et communes	Dernier recensement INSEE disponible + CPTS	
			<i>Structuration de l'offre</i>	Nb de MSP			
				Taux de remplissage des MSP			
		Nb de projets de santé					
	11	Accessibilité au numérique	<i>Téléphonie mobile</i>	Part de la surface du territoire couverte en 4G par à minima un opérateur	ARCEP ou Eure et Loir numérique	2021	
<i>Internet</i>			Part des locaux raccordable FTTH	ARCEP ou Eure et Loir numérique	2021		

AXE 2 RENFORCER L'EQUILIBRE TERRITORIAL

Obj	N°ind	Nom de l'indicateurs	Paramètres mesurés	Définition de l'unité de mesures	Sources des données	Valeur initiale	Objectif
2-2	12	Amélioration des transports collectifs	<i>Fréquentation des différentes gares</i>	Nb de voyageurs montant et descendant	Conseil Régional	Dernières Données scot	
			<i>Amélioration du réseau</i>	Nb de lignes par type de transport			
	13	Amélioration du maillage routier	<i>Trafic routier</i>	Nb moyen de véhicules légers et poids lourds sur les routes départementales et nationales	Conseil Départemental Dirno Com com Communes		
				Part des poids-lourds dans le trafic routier			
			<i>Amélioration du maillage routier</i>	Nb d'accidents routiers et localisation			
	14	Développement des transports alternatifs et plus doux	<i>Développement de la mobilité douce</i>	Nb de km de pistes cyclables			
Nb de bornes de recharges électriques ouvertes au public							
<i>Développement du covoiturage</i>			Nb de pôles multimodaux et localisation				
			Nb et localisation des parking de covoiturage				
2-3	15	Conservation des espaces naturels	<i>Evolution des surfaces protégées (PNR, Natura 2000, ZNIEFF, ENS...)</i>	Nb ha de surfaces protégées par type	SCOT PLU, PLUI, TVB	Dernières données TVB et diag environnemental SCOT	
				Nb de points noirs de continuité écologique identifiées			
			<i>Mise en valeur</i>	Nb de sites valorisés			
	16	Une TVB fonctionnelle	<i>Part des cours d'eau en bon état</i>	Nb de km de cours d'eau classés en catégorie I et II au titre de la continuité écologique			
			<i>Evolution du linéaire de haies</i>	Nb de km de haies			
<i>Suivi et mise en Œuvre de la TVB</i>			Nb de points noirs de continuité écologique identifiées				
	Nb ha de réservoir biodiversité						

Obj	N°ind	Nom de l'indicateurs	Paramètres mesurés	Définition de l'unité de mesures	Sources des données	Valeur initiale	Objectif
2-4	17	Maitrise du développement urbain	Evolution de l'occupation des sols	Cartographie des surfaces selon leurs usages	BD carto IGN SCOT PLU, PLUI	Dernières Données scot	Une perspective de développement envisagée à l'horizon 2035 de 5000 logements estimés à 186 ha d'extension et 170 ha de dents creuses Une consommation foncière vouées aux activités éco et commerciales d'env 136 ha *
				Nb d'ha de terres urbanisées vs terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières			
				Surface utilisée dans les dents creuses			
				Surface des parcs d'activités			
				Surface de nouveaux quartiers résidentiels			
	18	Préservation de la ressource en eau	Sa qualité	Nb captages prioritaires, Nb de captage bénéficiant d'une protection ou plans d'actions et évolution des superficies non urbanisables des captages	ARS, Agence de l'eau, gestionnaires réseaux distribution d'eau et d'assainissement	Dernières données TVB et diag environnemental SCOT + SMAR Loir 28	
				Nb de logements raccordés à un réseau collectif d'assainissement ou à des installations autonomes			
				Capacité résiduelle des STEP			
				Suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines			
			Sa consommation	Consommation en eau potable par habitant et par an			
			Taux de fuite des réseaux				
			Nb d'installation de récupération des eaux pluviales				
	19	Limitation des risques, des pollutions et des nuisances	Evolution de la quantité annuelle de déchets collectés	Tonnage des déchets collectés par habitants et par an	SICTOM	Dernières données SCOT-PCAET	
				Taux de tri sélectif par filière			
			Prise en compte des risques	Evolution des PPR (création, modification, périmètre)	PLU, PLUI, DDT		
			Suivi de la qualité de l'air	Nb de tonnes de polluants émis par Ha	PCAET		
Emission des Gaz à effet de Serre			Nb de ktCO2eq/an total, par hab et par secteurs	PCAET			
20	Réduction de la dépendance énergétiques	Production des énergies renouvelables	Nb de GWh total, pour chaque type d'énergie et par secteur	PCAET Energie 28	Dernières données diag PCAET		
		Consommation énergétique	Nb de GWh total, pour chaque type d'énergie et par secteur				
		Nb de GWh en autoconsommation (individuelle et collectives)					

*chiffres issus du SCoT opposable

AXE 3 : GENERER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE ET SOCIALE

Obj	N°ind	Nom de l'indicateurs	Paramètres mesurés	Définition de l'unité de mesures	Sources des données	Valeur initiale	Objectif
3-1	21	Développement de l'emploi et des entreprises	Répartition de l'emploi	Nb d'emplois par commune % des emplois par secteurs d'activité	INSEE, SCOT, EPCI	Diag SCOT	
			Evolution du rapport habitants/emploi	Quotité du nb d'emplois/nb d'actifs			
			Lieux de travail des actifs du territoire	Répartition des actifs sur territoire par zone d'emploi			
			Evolution du chômage	Taux de chômage total			
				Taux de chômage par classes d'âges			
			Etablissements actifs par secteur d'activité et par taille	Répartition en nombre et en %			
			Dynamisme économique	Nb d'entreprises créées par an et selon les secteurs d'activité			
	Taux de création par an et par secteurs d'activité (nb d'entreprises créées / nb total d'entreprises)						
	22	Développement des zones d'activités	Surface des ZA	Nh ha des ZA Taux de remplissage			
			Répartition des ZA	Nb de ZA et localisation			
3-2	23	L'armature commerciale	L'offre commerciale	Nb de commerces actifs par communes et par secteurs marchands			
			Densité commerciale	Nb de m² de surface commerciale pour 100 hab (global et par secteurs marchands)			
			L'offre en Grandes et moyennes Surfaces	Nb m² de l'offre > 300m² par communes et par secteurs marchands			
	24	Dynamisme commerciale	Evolution du nb de points de vente	Nb points de vente par an et par communes			
			Ancienneté des commerces	Nb de commerces par tranche d'ancienneté			
			Evasion commerciale	Taux d'évasion global, par secteurs et par communes			
3-3	25	L'offre touristique	L'offre patrimoniale	Nb de sites ouverts à la visite	SCOT, ADT28, OT, Com com et PDIPR 28	Diag SCOT	
				Nb de visiteurs par sites			
			L'offre en activités	Nb d'activités proposées par type			
				Nb d'entrées pour les sites payants			
			Les Offices de tourisme	Nb d'OT-BIT			
				Nb de personnes renseignées			
			Labellisation	Nb de communes avec une labélisation touristique			
Réseaux de circuits de randonnée	Nb de circuits et de km par type de randonnées						

Obj	N°ind	Nom de l'indicateurs	Paramètres mesurés	Définition de l'unité de mesures	Sources des données	Valeur initiale	Objectif
3-3	26	Capacité d'accueil touristique	L'offre marchande en hébergement	Nb d'établissements d'hébergement touristique par type et par commune	SCOT, ADT28, OT, Com com et PDIPR 28	Diag SCOT	
				Nb total de lits par type d'hébergement			
				Taux d'occupation			
				Nb de nuitées			
				Montant de la taxe de séjour par an par com com			
			L'offre non marchande en hébergement	Nb de résidences secondaires par commune			
				Nb de lits			
			L'offre en salle de réunions et réception	Nb d'établissements d'hébergement touristique par type et par commune			
				Capacité d'accueil par site			
				Nb d'événements organisés			
				Taux de remplissage			
			4-4	27			L'agriculture
L'élevage	Nb d'unité de Gros bétail et % par commune et par type d'élevage						
Les exploitations agricoles	Nb d'exploitations agricoles par commune						
	Tailles moyennes des exploitations par commune						
Les actifs agricoles	Nb de chefs d'exploitation et de co-exploitants par commune						
	Répartition par tranche d'âges						
	Nb d'UTA par commune						
	Nb d'installations						
Agriculture et environnement	Nb d'exploitations et nb ha engagés dans une démarche en faveur de l'environnement et laquelle (bio, raisonnée, HVE, ...)						
	Nb d'exploitations bénéficiant d'un PPE						
Production et transformation	Nb de points de vente à la ferme						
	Nb de points de vente collectifs						
	Nb de lieux de transformation, de conserverie						
L'agriculture numérique	Nb de start-up accueillies au Campus LCDP par an						

Annexe 6 – Contribution des établissements publics et opérateurs

6.1 La Banque des Territoires, un acteur majeur de l'accompagnement des projets territoriaux

6.2.1 Principales missions de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales.

La CDC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les retraites et la solidarité, le financement des entreprises via BPI France, le financement des projets de territoire via sa direction : « la Banque des territoires ». Cette dernière concentre les moyens d'intervention dédiés aux territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales : elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie et ses capacités de prêt à long terme mais également d'investissement en fonds propres. Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

6.2.2 Contribution au plan de relance

La Caisse des Dépôts appuie le plan de relance de l'Etat en déployant 26 Mds d'euros en fonds propres. Ces 26 Mds d'euros permettront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés. Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des Territoires poursuit son activité de financement en prêts sur le Fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) contribuent à la construction et à la rénovation énergétique des logements sociaux, mais également au financement des projets des collectivités locales.

La Banque des Territoires déploiera son plan d'action sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

Ainsi, dans le cadre du plan de relance gouvernemental du commerce, la Banque des Territoires mobilise 1 Md d'euros et renforce ses offres pour les commerces de centre-ville (accompagnement des territoires en identifiant les effets de la crise sur leurs commerces, co-financement de postes managers de commerces, financement de solutions de e-commerce et création de foncières de redynamisation).

6.2.3 Rappels sur les modalités d'intervention de la Banque des territoires pour accompagner les projets locaux

Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement.

Accompagnement à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales

Via un service de renseignement téléphonique et des conférences

La Banque des Territoires via son service « Territoires Conseils » répond aux questions juridiques et financières des collectivités territoriales. Ce service est offert à toutes les communes de moins de 20 000 habitants, aux EPCI et aux communes nouvelles sans limite de taille.

Via une plateforme numérique

La Banque des Territoires a créé une plateforme numérique <banquedesterritoires.fr> qui a pour ambition de faciliter l'accès des porteurs de projet à l'information territoriale ainsi qu'aux offres de la Banque des Territoires et à celles de ses partenaires. Cette infrastructure numérique simplifie l'accès des collectivités aux services suivants :

- des ressources juridiques et thématiques ;
- une newsletter sur l'actualité des collectivités territoriales (Localtis) ;
- une base de bonnes pratiques territoriales qui permet la mise en relation de porteurs de projet ;
- des guides pédagogiques sur les thématiques d'intérêt des élus ;
- la possibilité de s'inscrire à des web conférences et des téléconférences juridiques ;

- la possibilité de s'inscrire à des journées d'information à Paris et en région sur les sujets de préoccupations des élus ;
- la mise en relation avec un écosystème d'opérateurs publics et privés, qui peuvent contribuer à l'accélération des projets de territoire ;

Via un soutien à l'ingénierie des projets

La Banque des Territoires peut apporter aux collectivités locales qui en ont le plus besoin :

- Appui d'experts internes ;
- Financement à 100% d'études (cabinets présélectionnés par la Banque des Territoires dans le cadre de marchés à bons de commande)
- Ou co-financement à 50% d'études (cabinet choisi par la collectivité). Ce taux peut atteindre 80% en Outre-Mer.

L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Ils peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'élaboration d'une stratégie territoriale.

Financement des projets des collectivités territoriales

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

Via des prêts sur fonds d'épargne

Pour soutenir l'investissement territorial, la CDC, apporte des financements de long terme aux collectivités territoriales.

Les caractéristiques des prêts de la CDC se distinguent des offres pratiquées par les autres acteurs du financement des collectivités territoriales à plusieurs titres :

- des conditions financières (taux d'intérêt et des modalités identiques et non discriminants pour toutes les collectivités), quelles que soient leur santé financière et leur localisation ;
- toutes les collectivités territoriales sont éligibles, y compris les plus petites d'entre elles sans montant plancher, ni plafond ;
- les durées de prêt sont exceptionnellement longues (alignées sur la période d'amortissement des actifs financés) et peuvent aller jusqu'à 60 ans.

Ainsi les prêts de la CDC visent notamment à soutenir des projets en faveur :

- de la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- de la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- de la construction et la modernisation des établissements éducatifs
- d'infrastructures de transport ;
- de Quartiers Prioritaires de la Ville ;
- d'« Actions Cœur de Ville » ;
- de la construction ou rénovation d'établissement médico-social ;
- de la construction ou rénovation de logements sociaux pour personnes dépendantes ;
- du développement territorial.

Via des investissements en fonds propres dans les projets territoriaux

La Banque des Territoires investit à long terme, en investisseur avisé, dans des projets territoriaux d'intérêt général qui contribuent à des territoires plus inclusifs, plus durables, plus connectés, plus attractifs.

La Banque des Territoires intervient principalement par des prises de participations dans des structures de projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres participatifs, obligations convertibles ou avances remboursables. Elle peut également intervenir dans des sociétés multi-projets (fonds dédiés, foncières, entreprises publique locales et filiales associées, associations), l'intermédiation permettant, dans certains cas, de démultiplier les investissements de façon efficace.

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand Plan d'Investissement, la CDC est le principal opérateur, pour le compte de l'Etat, des actions s'adressant aux territoires, notamment dans les domaines de l'innovation territoriale, du numérique, de l'éducation et de la formation.

Contribution aux programmes nationaux territoriaux

La Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de certains programmes nationaux, parmi lesquels :

Action Cœur de Ville : la Banque des territoires est l'un des principaux partenaires de ce programme qu'elle accompagne en ingénierie et sur lequel elle mobilise ses financements (prêts et investissements).

Petites Villes de Demain : en complément de ses prêts et de ses investissements, la Banque des territoires a mis en place une enveloppe de subventions pour soutenir l'ingénierie des territoires sélectionnés. Une partie de cette enveloppe sera mise en œuvre en Centre-Val de Loire par les Préfectures de département. Elle permettra de co-financer des chefs de projet du programme (25 % du coût), ainsi que des études (max 50 % du coût TTC) afin de faire émerger et sécuriser des projets. (à noter : le marché à bons de commande PVD reste à la main de la BDT).

Territoires d'Industrie : la Banque des Territoires, aux côtés de l'Etat et de sept opérateurs nationaux, mobilise des moyens financiers, techniques et humains (ingénierie et investissement) en partenariat avec les conseils régionaux, acteurs clé de la stratégie industrielle territoriale, pour faciliter le déploiement de nouveaux projets industriels.

France Services : la Banque des Territoires est l'un des partenaires majeurs du programme en assumant le rôle d'animation de la politique publique aux côtés de l'Etat et des partenaires et en contribuant au financement de structures fixes et itinérantes.

Quartiers productifs : la Banque des Territoires contribue à accompagner les collectivités dans la définition de stratégies territoriales de développement économique et rendre plus accessible l'offre de dispositifs existants, dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs pour les quartiers prévoyant 225 millions d'euros d'investissements et d'ingénierie sur trois ans.